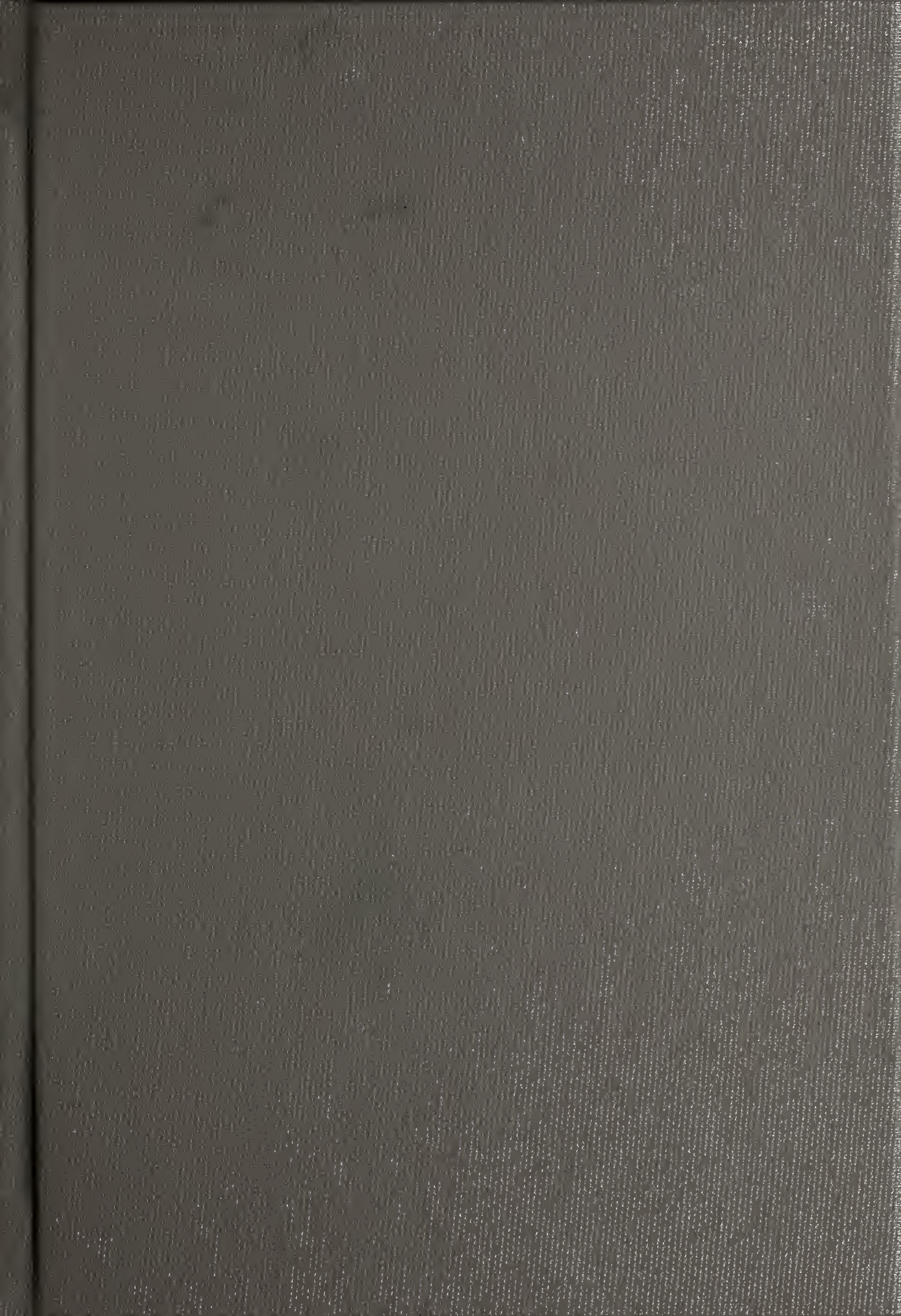




48e ANNÉE. — 1899



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

Nos 8 et 9. — 15 Août-15 Septembre 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES. Pages.

DOCUMENTS.

MÉLANGES.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

CORRESPONDANCE.

ILLUSTRATIONS.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA LITTÉRATURE HONGROISE

ET

LE PROTESTANTISME DE LANGUE FRANCAISE

AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Les deux études remarquables que le regretté Edouard Sayous a publiées dans ce *Bulletin* sur l'*Etablissement de la Réforme en Hongrie* (1873) et sur les *Persécutions des pasteurs hongrois* sous Léopold Ier (1875) ont montré les liens étroits qui rattachent le protestantisme hongrois à celui de France. Qu'il nous soit permis aujourd'hui de détacher d'une *Histoire de la littérature hongroise*, qui paraîtra prochainement[1], les pages suivantes. Elles montreront d'abord qu'en Hongrie la littérature proprement dite est née avec la Réforme, ensuite que le mouvement intellectuel qu'elle a produit fut largement influencé par les réformateurs français, et finalement qu'un des chefs-d'œuvre poétiques de la littérature hongroise fut une adaptation des Psaumes de Clément Marot et de Bèze. Elles montreront, en outre, la vérité du dicton magyar : *Foi hongroise, foi de Calvin.*

I

La Réforme trouva en Hongrie un terrain propice. Les nouvelles doctrines s'y répandaient avec une rapidité prodi-

1. Paris (Alcan) et Budapest (Athenaeum) avec de nombreuses illustrations.

gieuse. L'état politique et social, quoique différent de celui de l'Allemagne et de la France, leur était favorable. Un siècle avant Luther, Wicleff et Huss avaient trouvé de nombreux adeptes et les efforts de l'Église et de la royauté furent vains pour enrayer complètement le mouvement. Le clergé subit en Hongrie les mêmes attaques qu'ailleurs. « Ils ne travaillent pas et ils mangent tout ce que nous avons », disait la foule en parlant des curés. Ceux-ci se taisaient par crainte sans doute, ou — ce qui était pis — se rangeaient du côté des détracteurs. La corruption du clergé devint proverbiale. Après la mort de Mathias Corvin (1490) on trouve des évêques prévaricateurs, qui gaspillent les finances. Leurs mœurs sont déplorables; des ecclésiastiques vivent avec des femmes, assassinent, font des faux. La perception des dîmes est un sujet perpétuel de plaintes. Lorsque, en 1496, Wladislas II punit sévèrement l'évêque de Pécs, Ernuszt, à cause des fraudes commises dans la gestion des finances, tout le pays s'en réjouit. La petite noblesse demandait avec insistance l'éloignement du clergé des hautes fonctions civiles, et la Diète lui donna raison. Elle demandait la cessation des abus qui devenaient criants. Le primat Ladislas Szalkai « fut détesté par tout le pays »; à côté de lui on voit des brigands mitrés qui ressuscitaient les tristes jours du moyen âge en pillant les faibles, les veuves et les orphelins. Partout la corruption et la sauvagerie.

Cependant la religion catholique — au moins en principe — est un trésor jalousement gardé. Sous les Jagellons, la noblesse ne veut rien savoir de l'hérésie luthérienne. La « nouvelle religion » est abhorrée, mais on demande des réformes dans l'Église même, ou plutôt un retour aux mœurs des ancêtres. On lapiderait celui qui voudrait « annoncer la nouvelle foi », mais on écoute avec ferveur celui qui promet de purifier l'ancienne religion. Les premiers apôtres du protestantisme hongrois ont su profiter de cette équivoque. Ce sont, pour la plupart, des hommes instruits qui ont fait leurs études en Allemagne, auprès des grands réformateurs; des hommes qui connaissent la littérature étrangère de l'époque. La foule croit que ces prédicateurs ne veulent qu'améliorer

la situation déplorable de l'Église, faire cesser les abus, sans rompre avec Rome.

Mais un changement profond devait bientôt s'effectuer. Le désastre de Mohács (1526), les querelles des partis et des deux rois, l'oppression des faibles, l'anarchie dans le haut clergé et d'autres calamités qui ruinaient le pays, favorisaient les progrès de la Réforme. La même noblesse qui, jusqu'à la bataille de Mohács, repoussait avec tant d'énergie les doctrines de Luther, les embrassait maintenant, poussée très souvent par l'intérêt matériel. Une partie du clergé donna l'exemple. Voyant que leurs chefs singulièrement diminués par les guerres incessantes, étaient impuissants à accomplir la réforme si ardemment désirée, ils l'entreprennent eux-mêmes sans concile, ni pape. La vie patriarcale de l'Église primitive remplit leur imagination, et leurs lèvres murmurent le *revertamur*. D'autres aspirent après la liberté; l'ascétisme et le célibat pesaient sur eux par leurs règles contraires à la nature. Ils en appelaient à leurs prédécesseurs, parmi lesquels on trouvait encore, dans la première moitié du XIV[e] siècle, de nombreux prêtres mariés, au catholicisme primitif qui, loin de défendre le mariage, en avait fait un sacrement. Etienne Podmaniczky, Francois Thurzó évêques de Nyitra, Eméric Bebek, prieur de Fejérvár, Georges Ladányi, abbé mitré, André Dudich, évêque de Pécs, quittent leur dignité ecclésiastique et se marient. Jean Horvát, prieur de Szepes, conseille à ses curés de se marier plutôt que d'avoir des concubines. Dans les parties du pays qui reconnurent Ferdinand comme roi, on trouva à peine quelques ecclésiastiques non mariés, qui restent pendant un certain temps catholiques pour embrasser plus tard le protestantisme.

La nouvelle religion trouva ses premiers adeptes dans les riches colonies allemandes de Bude, de Szeben, de Brassó, de la contrée Szepes (Scépuze) et des villes minières. Ces colons lisent les écrits de Luther et s'enthousiasment à l'idée de la liberté, c'est-à-dire celle du chrétien qui n'est soumis qu'au Christ. Ils se moquent de la papauté, abhorrent les jeûnes, expulsent le latin de la liturgie et refusent les dîmes

au clergé. « L'Evangile, disent-ils, nous fut caché pendant quatre siècles; les prêtres qui le gardaient ne nous ont pas dit la vérité. Enfin l'aurore s'est levée; les hommes ont reconquis la liberté évangélique et ils n'ont plus besoin d'accepter les doctrines des hommes en guise de vérité. » Véritables néophytes, ils blasphèment l'ancienne foi et se moquent des cérémonies catholiques. Ils fondent des écoles, occupent les églises et en chassent les prêtres, molestent les moines. Leur exemple est suivi par les autres nationalités et la Réforme des Saxons en Transylvanie est achevée au bout de vingt ans.

La race magyare sort également de sa torpeur. La domination turque rendait de plus en plus difficile les voyages dans les universités italiennes. L'élite intellectuelle se presse vers la Pologne et l'Allemagne. Cracovie et Vienne l'attirent déjà sous les Jagellons. Au moment de la Réforme, les étudiants vont surtout à Wittemberg, à Cracovie, plus tard à Genève, à Bâle et à Heidelberg. L'Université de Wittemberg seule fut fréquentée pendant le XVI[e] siècle par plus de cinq cents étudiants et savants hongrois qui, en revenant dans leur pays, propageaient les nouvelles doctrines. Prêtres, moines, laïques se font disciples de Luther et de Melanchthon. Beaucoup sont envoyés aux frais des seigneurs qui les protègent à leur retour. Les grandes familles des Perényi, des Drágffy, des Nadányi, des Török, des Petrovich et des Nádasdy deviennent ainsi les principaux auxiliaires de la Réforme qui, sans elles, ne se serait pas répandue si vite. Ces nobles fondent des écoles pour leurs communes, ils installent des imprimeries, et lancent livres et brochures. Voilà le vrai humanisme hongrois! Celui-ci est approprié aux besoins du pays, il est beaucoup plus sérieux que celui de Mathias Corvin et tient compte des exigences du peuple. Il lui fait aimer la lecture, l'école et donne naissance au véritable enseignement hongrois.

Il est vrai que l'imprimerie n'était pas inconnue alors en Hongrie. Le prieur de Bude, Ladislas Geréb, installa dès 1473, l'imprimeur André Hess à Bude; mais le roi Mathias et les humanistes préféraient les manuscrits avec leurs belles

enluminures aux simples produits de la presse. L'essai échoua et la Hongrie resta cinquante ans encore sans imprimerie. C'est le goût et le besoin de la lecture, créés par la Réforme, qui la firent renaître, d'abord dans le centre du mouvement religieux, à Brassó (Kronstadt, en Transylvanie) et quelques années plus tard dans toutes les villes importantes du royaume. La presse devient une arme entre les mains des réformateurs. Érudits, écrivains et prêtres dirigent les officines; souvent l'auteur se fait imprimeur et libraire. Ces hommes prêchent, enseignent, impriment et se rendent d'une ville à l'autre. Ils créent ainsi la vraie littérature hongroise, celle qui s'adresse à toute la nation et qui l'initie au travail intellectuel, travail qui préservera la race de la ruine totale. Ils jettent une foule d'idées parmi le peuple qui les discute et les examine, aussi bien au foyer de la famille que dans la rue ou à la taverne.

Le premier qui ait mis face à face l'ancienne et la nouvelle religion, *Eméric Ozorai (De Christo, et eius Ecclesia, Item de Antichristo, eiusque Ecclesia,* Cravovie, 1535), montre déjà toute l'âpreté dans l'attaque qui caractérise cette littérature. Il fallait arracher des âmes les restes mêmes de l'ancienne pitié et habituer les esprits à de nouvelles conceptions. Depuis cinq siècles il n'y avait pas une idée qui eut agi si puissamment sur la masse, il n'y avait pas un fait qui eut produit une révolution aussi profonde que la Réforme. Ouvrons un des premiers produits *hongrois* de ces nouvelles doctrines, le « Commentaire succinct des dix commandements » de *Mathias Dévai*, paru à Cracovie en 1538. On est étonné du chemin parcouru et du changement effectué. Le théologien se sert des conquêtes de la philosophie du moyen âge, même de sa terminologie, mais il se tient ensuite uniquement à la Bible et à saint Paul; son regard n'est pas embarrassé par les commentaires et il juge avec sa raison. Le peuple aime cette indépendance, ce culte de la raison qui sont les deux principales vertus de la race. Au milieu de l'anarchie politique et sociale, on sent la puissance fatale des passions qui entraîne le siècle et fait valoir l'individu. Les hommes croient à une force irrésistible qui guide leur des-

tinée. La doctrine de la prédestination, prêchée par le réformateur, pénètre leur âme; cette doctrine qui ne connaît dans sa rigidité que ces paroles de consolation : « Crois que tu es parmi les élus. »

Mathias Dévai est une des figures les plus caractéristiques de la Réforme. Après avoir fait ses études à l'Université de Cracovie, il devint chapelain d'Étienne Tomori, puis alla à Wittemberg où Luther et Mélanchthon le prirent en affection. Ce dernier voyait en lui le futur propagateur de ses doctrines auprès des Magyars. « Il fut le premier, dit Bod, qui apporta la lumière divine en Hongrie, et la montra aux hommes qui végétaient dans les ténèbres », mais il fut aussi le premier qui, abandonnant Luther, se sentit attiré par le réformateur de Genève. De retour dans son pays, il publia, à Bude, son premier livre (*De sanctorum dormitione*) où il attaque la foi dans les saints qui, même s'ils ont existé, « dorment dans le Seigneur et n'ont aucune influence sur notre sort, comme le dit Esaïe : Abraham ne vous connaît pas. » Dévai fut poursuivi par les évêques, emprisonné, et malgré la protection de quelques seigneurs il dut enfin se réfugier à Wittemberg, où il resta deux ans. Mais il revint en Hongrie et prêcha jusqu'à la fin de sa vie.

Pour donner un corps à ses doctrines il publia l'ouvrage hongrois : *At tiz parantsolatnac... roeviden valo magarazatta*, où il applique les doctrines de Calvin aux dix commandements, au Credo et à l'Oraison dominicale, explique le baptême et la communion, et combat avec beaucoup de force, quoique dans un style lourd et saccadé, les anciennes croyances. Outre les attaques contre la hiérarchie ecclésiastique nous y constatons que le principal dogme du patriotisme magyar : l'invocation de la Sainte Vierge, est présenté comme une idolâtrie. Rien ne reste debout devant cette critique acerbe qui se montre ici pour la première fois en Hongrie. Même le baptême et la communion ne deviennent plus que des symboles.

Ce qui importe, au point de vue littéraire et scientifique, c'est l'émancipation de l'esprit et le principe du doute qui se manifestent dans les premières œuvres des réformateurs hon-

grois. La critique s'impose dans tous les domaines; elle vivifiera l'histoire et les sciences naturelles. Mais, avant tout, la religion même devient magyare. Pendant cinq siècles le Hongrois ne comprenait pas ce que ses prêtres « marmottaient »; il était habitué à ce que son évêque fût un étranger. Avec la Réforme tout cela change. La prière, le chant, la liturgie sont dorénavant magyars; à l'Église, rien de ce qui serait indigne de Dieu n'éblouit plus ses yeux, et « le calvinisme devient la foi hongroise ». Les protestants, ne voulant pas être confondus avec les colons allemands et slaves, suivront peu à peu les disciples du réformateur de Genève.

Les discussions publiques entre les adeptes de la Réforme et le clergé catholique sont alors à l'ordre du jour. Les théologiens quittent les monastères pour se mesurer sur la place publique. Ces luttes oratoires finissent régulièrement par la défaite des catholiques ; des villages entiers se convertissent à la suite de ces discussions et tout le pays, quoique en grande partie occupé par les Turcs, se passionne pour la recherche de la vérité. C'est ce qui fait la grande importance de la Réforme au point de vue intellectuel. Elle a fait crouler le mur qui séparait les castes et a convié tout le monde à la régénération. Elle se sert de tous les moyens pour faire pénétrer ses doctrines dans l'âme du peuple et crée même un genre tout à fait inconnu jusqu'alors en Hongrie, le drame.

Les conditions qui, dans d'autres pays, favorisaient l'éclosion de ce genre littéraire, n'existaient pas en Hongrie. Les *Mystères* y étaient inconnus, les villes n'avaient pas de population magyare et la race marquait une certaine aversion pour le masque et le déguisement, Aussi, après les faibles essais issus de la Réforme, faudra-t-il attendre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour pouvoir parler d'un théâtre hongrois.

Michel Sztárai, au nom duquel se rattachent les premières tentatives dramatiques, était un moine franciscain, né dans le comitat de Somogy. Il fit ses études à Padoue et, touché par le souffle de la Réforme, il quitta son ordre et prêcha le nouvel Évangile dans son pays natal. Il choisit le district entre le Danube et la Drave qui gémissait sous le joug turc; sa parole ardente, ses chants furent entendus et répétés

dans cent vingt communautés et, en 1551, après le synode de Vukovar, le clergé catholique fut chassé de cette contrée. Pour montrer les erreurs, la faiblesse et la lâcheté de ce clergé, Sztárai écrivit deux « comédies », l'une sur le *Mariage des prêtres* (*Comoedia de matrimonio sacerdotum*, 1550) dont il ne nous reste que quelques fragments, et l'autre : *Le Miroir du vrai clergé* (*Az igaz papságnak tiköre*), écrit en 1556, publié en 1559. Ne cherchons point d'action dans ces pièces; ce ne sont que des discussions théologiques dialoguées, où le beau rôle appartient au porte-parole de l'auteur, Borbás, qui, par ses invectives, ses sarcasmes et ses raisonnements théologiques, triomphe du vicaire et de l'évêque. Ennuyeuses au point de vue littéraire, ces pièces sont curieuses, parce qu'elles nous présentent l'image fidèle de ces discussions où le chef de la communauté — souvent un Mahométan — écoute le pour et le contre, et entraîné par la fougue du protestant, écœuré par la couardise du prêtre catholique, confie la direction spirituelle de la communauté à l'homme de la Réforme.

Mais avec la victoire, commencent également les luttes intestines dans l'Église réformée. Luthériens, calvinistes, unitariens se combattent avec acharnement. La Transylvanie seule où la nouvelle cour est magyare et n'est liée à aucune tradition, où la société est plus cultivée et jouit d'une plus grande liberté que dans la Hongrie proprement dite, prononce l'égalité des cultes et insère dans ses lois, dès 1568, ce paragraphe mémorable : « Les prédicateurs peuvent prêcher partout l'Évangile selon leurs lumières et personne ne doit être persécuté pour sa religion. »

Il n'en était pas ainsi à Debreczen, la Genève hongroise. Là, le calvinisme a combattu et chassé luthériens et unitariens. Le Calvin hongrois *Pierre Mélius* (nom latinisé de *Juhász*, Pâtre), homme très savant qui comprenait le grec, l'hébreu, l'allemand, le turc et l'arabe et resta pendant quelque temps à Wittemberg, y organisa l'Église et fut, de 1559 jusqu'à sa mort (1572), son chef incontesté. Cet « athlète vigoureux, digne d'une mémoire éternelle », comme l'appelle Théodore de Bèze, avait l'âme de Calvin. Il détestait

de tout cœur le catholicisme où il ne voyait que dépravation et corruption. A peine montait-il en chaire « qu'il rugissait comme un lion en colère ». Avec sa science, sa logique, il terrasse ses ennemis, les piétine. Il n'épargne personne ; il attaque les laïques, les simples bourgeois, la petite et la grande noblesse, même les princes qui ne pensent pas comme lui. Il rappelle les prophètes sombres et terribles de l'Ancien Testament; comme eux, il est plein de colère et lance ses malédictions bibliques. Rien pour lui n'est obscur dans l'Écriture Sainte ; il reconnaît même les monstres de l'Apocalypse. « Une des bêtes est l'Antéchrist corporel : l'empire romain ; l'autre bête est l'Antéchrist spirituel : le pape romain, les cardinaux » et ainsi de suite.

Mélius a une très haute idée du rôle du pasteur. « Le bon pasteur, dit-il, souffre tout pour la gloire de Dieu. Il supporte tout parmi les hérétiques, — comme les hommes de peine supportent le fardeau, — mais il ne les ménage pas. Il les éprouve et les examine et s'il voit que ce ne sont pas de vrais apôtres, mais des loups et des renards vêtus de la peau des moutons, il les dénonce, les excommunie et les chasse, comme des brebis galeuses. » Il faut que le bon pasteur annonce la parole de Dieu et non celle des docteurs de l'Église; il « vole au milieu du ciel », c'est-à-dire il apprend, lit, explique et prêche. Le latin ne suffit pas, car Dieu a donné aux apôtres le don de comprendre les différentes langues, pour qu'ils puissent prêcher à chaque peuple dans la sienne.

Cependant, la parole seule ne suffit pas à Mélius; il avait senti de bonne heure la force de la parole écrite; il publie livre sur livre, exhorte les pasteurs à l'imiter. Il blâme sévèrement les riches qui dépensent pour tout, excepté pour les livres. Et ainsi il devient le créateur de toute une littérature où la théologie, sans doute, occupe la première place, mais qui n'est pas moins remarquable au point de vue de la langue et de l'esprit qui la fait vivre. La lutte, l'invective, souvent la tristesse y dominent, mais sans ces ingrédients, ces écrits n'auraient probablement pas produit l'effet voulu. Ses adeptes ont hérité de lui esprit puritain, décidé et rigide. Ils ont d'abord combattu le catholicisme, puis ils se

sont défendus contre les doctrines unitariennes. Dans l'Alföld, la vaste plaine hongroise, entre le Királyhágó et la Tisza, ils ont fondé une Église puissante, conservatrice dans ses dogmes et dans sa vie extérieure, qui abrite la vraie race hongroise pure de tout mélange, comme elle le fut au moyen âge. Cette Église devint dans la suite un facteur puissant dans la vie politique de la nation, et elle s'est toujours souvenue avec reconnaissance de l'œuvre de Pierre Mélius et de la petite garde d'écrivains que « le pape de Debreczen », comme l'appelaient ses ennemis, a su organiser, mener au combat et à la victoire.

Après la mort de Mélius, l'Église de Debreczen fut confiée à *Thomas Félegyhazi*. Sans doute l'ennemi extérieur était vaincu, mais *intra muros* les discussions continuaient. Tout en accordant la liberté dans la recherche du verbe divin, il fallait pourtant arriver à une certaine unité dans la doctrine. Félegyházi essaya de dégager dans ses *Préceptes de la vraie religion chrétienne* (1579) les principaux dogmes de son Église, en établissant nettement les différences entre elle et les autres. « Il n'y a pas de salut hors l'Écriture sainte! Tout ce qui ne s'y trouve pas est l'invention des hommes, il ne faut pas croire ce qui n'est pas dans la Bible, ni rien faire si Dieu ne le commande dans son Écriture. » Voilà la base ferme et inébranlable sur laquelle Félegyházi construit ses démonstrations. Ce n'est donc plus la liberté illimitée de l'esprit qu'il prêche; le domaine de la recherche s'est, il est vrai, élargi, mais on commence à lui fixer des bornes. La philosophie, dit ce réformateur, doit rester « dans ses limites » et doit aider à expliquer les Saintes Écritures. Dans la suite les ouailles s'attachent à la lettre et s'abstiennent tellement du rationalisme, qu'ils évitent même de tirer les conséquences des prémisses théologiques. Le verbe leur suffit; ils savent que ce n'est pas une invention et il leur semble une base assez solide. Les lettrés seuls sentent les tortures du doute, les difficultés du sentier hérissé de tant de problèmes. Aussi les âmes les plus fortes se détachent du calvinisme pour continuer leurs recherches qui aboutiront aux doctrines unitariennes.

II

Le réformateur le plus hardi, celui qui est allé le plus loin dans la démolition des anciens dogmes, fut *François David*, le fondateur de la religion unitarienne en Transylvanie. Cœur ardent, plein de piété et d'amour, agité du désir continuel de rechercher la vérité et d'en tirer les conséquences, David fut un vrai libéral d'une tolérance rare. De fortes études et une dialectique sans égale, un don oratoire merveilleux se réunissaient dans ce Saxon que la Réforme avait fait magyar. Né entre 1510 et 1520 à Kolozsvár, il fit ses études en Allemagne et devint prêtre catholique à Péterfalva ; de catholique il se fit protestant, plus tard calviniste pour mourir martyr de l'unitarisme.

Lorsque l'évêque Paul Bornemisza convoqua, en 1554, le synode de Gyula-Fehérvár pour empêcher les progrès de la Réforme, David lança sa première protestation, quitta son presbytère et se fit précepteur à Kolozsvár. Là il défendit les doctrines luthériennes contre Stancara (*Dialysis scripti Stancari*, 1555), mais dans le dogme de la transubstantiation, il inclinait vers Calvin, comme d'ailleurs Mélanchthon lui-même, qui ne fut pas seulement « le précepteur de la Germanie » mais aussi celui de la Hongrie du XVIe siècle.

David devint pasteur, puis surintendant de Kolozsvár. Dans cette qualité il déploya toute son énergie pour réconcilier les Saxons, luthériens ardents, avec les Sicules et la noblesse magyare qui étaient calvinistes. Il eut un moment comme compagnon d'armes, Pierre Mélius, mais quoique leur tentative fût vaine, on sent dans les délibérations du synode de Torda (1566) la joie et l'allégresse, car l'ennemi commun, le catholicisme, était vaincu, et pour longtemps, en Transylvanie.

David ne s'arrête pas dans la voie des réformes. Intimement lié avec Blandrata, médecin italien et conseiller du prince Jean-Sigismond, connaissant par lui et par les écrits de Servet les doctrines unitariennes, il étudie et médite pendant plusieurs années. Il veut ramener l'Église encore plus

près de ses origines. Car, disait-il, c'est depuis 230 après Jésus-Christ que l'erreur s'est glissée dans les écrits des Pères de l'Église. Les apôtres ne parlent que de Dieu le Père, et Jésus lui-même nous a enseigné à prier : Notre Père qui es au ciel. Les conséquences de ces hardiesses ne devaient pas tarder à éclater. En 1566, David, en inspectant une école, combat ouvertement l'enseignement orthodoxe, calviniste du directeur Pierre Károlyi. La lutte devint générale et dura pendant quinze ans. Le « pape de Debreczen », Mélius, lança ses anathèmes contre « les chiens qui suivent les traces de Servet », et dans le premier synode tenu à Maros-Vásárhely, les unitaires reconnaissaient la Trinité, car ils voyaient que leur temps n'était pas encore arrivé. De tous côtés, d'ailleurs, l'orage grondait. Après la « Genève hongroise », Szikszo et Cassovie s'élevèrent contre eux, et si le prince lui-même, Jean-Sigismond, n'eût été unitarien, le châtiment n'aurait pas tardé à venir.

Pendant ce temps David et ses adeptes exposent dans de nombreuses brochures leurs doctrines; ils exhortent les calvinistes à la tolérance et s'abstiennent de riposter aux invectives dont Mélius et ses disciples les accablent. La Diète transylvaine abonde dans le sens de David. « Que les pasteurs prêchent partout l'Évangile selon leurs lumières. Si la communauté veut les écouter, elle peut le faire; si elle s'y refuse, elle peut prendre un autre pasteur. Mais que personne ne soit poursuivi pour ses opinions religieuses, ni destitué, ni emprisonné, car la foi est un don céleste. » Mais cet édit ne calma nullement les fureurs. La même année (1568) on dispute pendant dix jours à Gyula-Fehérvar où l'érudition, l'éloquence et la dialectique de David remportent une victoire éclatante. Cependant Mélius ne se tient pas pour battu. Il convoque pour l'année suivante un synode général. Les âmes étaient excitées, les persécutions devinrent intolérables. Les deux camps aiguisent leurs armes. Jusqu'ici ils avaient discuté en latin; cette fois-ci ils se serviront de la langue nationale. Le jour tant attendu arrive. Le 20 octobre 1569 eut lieu à Varad cette joute mémorable en présence de Jean-Sigismond et de toute sa cour, des chefs de son armée

et de tous les savants. David et ses adeptes vinrent de la Transylvanie, Mélius avec tout le clergé des deux districts de la Tisza. Pendant des journées on discute, on bataille et on s'invective, de sorte que le président Gaspard Békés est souvent forcé de rappeler ces théologiens à l'ordre et au respect de la personne du prince. La *rabies theologorum* emporte les adversaires, et plus on s'enfonce dans ces discussions, plus apparaît l'abîme qui sépare les deux camps. Les calvinistes respectent l'autorité des Pères de l'Église des premiers siècles et ne se croient pas vaincus ; par contre les unitariens en appellent continuellement à l'Évangile seul et restent inébranlables dans leurs conclusions. La lutte finie, les doctrines de David s'affermissent en Transylvanie.

Comme Sztárai, quelques années auparavant, avait ridiculisé le clergé catholique, les ennemis du calvinisme lancent une comédie intitulée : *Disputatio Debreczinensis, comœdia Válasʒutina illustrata*, satire spirituelle du « pape Pierre » (Mélius) et de ses adeptes qui sont confondus par François Varga (David; varga = cordonnier, le père de David exerçait ce métier) et le docteur italien (Blandrata).

L'année du « jubilé » fut fêtée dignement par David. Il publia une partie de ses *Sermons* (1569) où l'on peut admirer le fin dialecticien, l'adversaire redoutable, le styliste brillant qui, par des tours ingénieux, des images frappantes, des observations spirituelles et un charme tout biblique, captive ses auditeurs. Mélius excitait contre lui les autorités; mais rien n'y fit. La Diète de 1571 reconnut la religion unitaire. L'année suivante Mélius mourut et la lutte cessa un instant. Mais David tire maintenant les dernières conséquences de ses doctrines : il nie la divinité du Christ, le dogme consacré par quinze siècles, pour revivre complètement l'âge des apôtres. Lui et ses adeptes restent stupéfiés de ce résultat : ils ont fait du Fils de Dieu un grand homme, mais enfin un homme. C'était dire à toute la chrétienté : Vous êtes des idolâtres, la plus haute doctrine de votre religion n'est qu'une chimère! Votre Dieu est un homme comme vous, *car nous ne devons adorer que le Père seul.* David en prononçant ces paroles déchaina l'orage, même parmi ses adeptes. Le

prince Jean-Sigismond était mort (1571), son successeur Báthori ne le protégea pas; il fut emprisonné à Déva où il mourut en 1579. C'est sur les murs de son cachot qu'il écrivit sa dernière confession : « Ni le glaive, ni le tonnerre de la papauté, ni la croix, ni l'image de la mort ne pourront arrêter la marche de la vérité. J'ai écrit ce que j'ai senti dans mon âme et dans ma conscience; je suis convaincu qu'après ma mort les doctrines des faux prophètes s'écrouleront. » C'est le dernier cri de ces luttes dans le sein même du protestantisme. Mais les lumières répandues grâce à ces discussions ne devaient plus s'obscurcir. La Transylvanie, foyer de ces luttes, y puisera de nouvelles forces quand il s'agira de sauvegarder la foi et la nationalité menacées.

III

C'est la Réforme et l'imprimerie qui ont donné la Bible au peuple. Luther ne pouvait agir qu'avec l'aide de Gutenberg. Les traducteurs hongrois de la Bible sont pour la plupart des écrivains formés en Allemagne où ils ne fréquentaient pas seulement les théologiens, mais aussi les humanistes, notamment Érasme. La guerre que celui-ci déclara à la scolastique qui, selon lui, avait altéré la doctrine chrétienne, ses éditions savantes de la Bible, ont frayé le chemin à tous les traducteurs. Ils ne sont pas tous protestants, mais ils sont animés du souffle de l'humanisme. Le premier parmi eux, *Gabriel Pannonius Pesthinus*, qui vivait à la cour de la reine Isabelle, était catholique. Sa traduction (*Novum Testamentum seu quattuor evangeliorum volumina lingua hungarica donata. Wij Testamentum magiar nijelven*, Vienne, 1535) s'inspire des travaux d'Érasme, « ce grand génie dont l'érudition et le jugement sont reconnus par tout le monde ». Pourquoi ne devrions-nous pas, dit-il, former notre langue et notre âme selon nos facultés et servir le pays dont nous sommes les enfants? Il parle en vrai humaniste et dote, l'année suivante, son pays de la première traduction des Fables d'Ésope (*Esopus fabulay*, Vienne, 1536), se rappelant sans doute que

Luther considéra l'apologue comme le genre qui, après la Bible, renferme le plus de sagesse. Puis, sur les instances de François Ujlaki, évêque de Györ, il compose un Dictionnaire (*Nomenclatura sex Linguarum. Latinæ, Italicæ, Gallicæ, Bohemicæ, Hungaricæ et Germanicæ.* Vienne, 1538). Pesti fut un des premiers Hongrois sachant le grec; la traduction du Nouveau Testament en fait foi, car souvent il s'écarte de la Vulgate pour reproduire plus exactement l'original. Son style assez coulant montre déjà un certain souci de la forme, car, comme les autres humanistes, il ne veut pas écrire sans élégance, et quoique la langue soit bien négligée sous ce rapport, il s'efforcera de lui donner certain charme et le rythme nécessaire. Ainsi *Erdösi* ou, comme il s'appelait, selon la coutume de l'époque, *Jean Sylvester* essayera d'écrire les premiers hexamètres en langue hongroise, et expliquera, le premier, la construction et les beautés de la langue dans sa *Grammatica hungaro-latina* (Sárvár, 1539). Il traduira également le Nouveau Testament « d'après les textes grec et latin » (*Uy testamentum Mag'ar nelwen*, Sárvár, 1541, 2e édit., Vienne, 1574) où l'on reconnait facilement un grand effort pour rendre les finesses de l'original et pour produire un certain effet rhétorique, comme il convient à un humaniste.

Si nous faisons abstraction des deux livres de Sylvester imprimés à Sárvár ou plutôt à Ujsziget (Neanesos) propriété du ban Thomas Nádasdy qui y avait installé une imprimerie, les livres hongrois sortirent, dans la première moitié du xvie siècle, des presses de Vienne et de Cracovie. Le premier livre *hongrois* que nous connaissions, la traduction assez lourde des Épîtres de saint Paul par *Benoît Komjáthi* (*Epistolæ Pauli lingua hongarica donatæ. Az Zenth Paal leveley magyar nyeluen*), fut imprimé à Cracovie en 1533. Mais avec les progrès de la Réforme l'imprimerie fut organisée en Hongrie. Les presses se multiplient à partir de 1550; dans un espace de vingt ans, il se forme un public qui achète des livres. Kolozsvár et Debreczen sont les deux centres de ce mouvement entièrement au service de la Réforme. L'imprimerie de Kolozsvár, sous la direction de *Gaspard Heltai*,

publie dans quinze ans sept traductions partielles de la Bible; celle de Debreczen, où Mélius déploie son activité, les complète; *Thomas Félegyházi* et d'autres se joignent à eux. Mais, malgré tous ces efforts, l'Église protestante n'avait pas encore une traduction reconnue officielle, car Heltai, qui embrassa la religion unitaire, devint suspect et, en général, l'unité manquait, dans toutes ces entreprises.

Mais lorsque, dans le nord de la Hongrie, le calvinisme triompha, lorsque la cathédrale de Cassovie, œuvre de Villard de Honnecourt devint, en 1586, temple « de la confession de Genève », le vaillant et érudit pasteur de Göncz, dans le comitat d'Abauj, *Gaspard Károli*, soutenu par de nombreuses familles nobles, notamment les Rákoczi, les Mágótsi, les Homonnai et les Báthori, entreprit la traduction complète de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il s'entoura de plusieurs amis, versés comme lui dans l'hébreu et dans le grec, et au bout de quatre ans ce travail énorme fut achevé et imprimé à Vizsoly (*Szent Biblia az az : Istennec o és vj testamentumanac prophétác es apostoloc által megiratott szent Könyuei*, 1590). Outre le texte original, Károli consulta la Vulgate, les commentaires de Pagnini, de Sébastien Münster, de François Vatable et de Tremellius, sans négliger les traductions hongroises. Mais ni Károli, ni ses collaborateurs n'étaient de grands écrivains. Ils ont cependant le mérite de bien savoir le hongrois et d'exprimer clairement les endroits les plus obscurs. Ils évitent avec beaucoup de soin les tournures et les mots étrangers, mais dans leur effort pour être clairs, ils paraphrasent souvent. Ils ont donné ainsi au peuple un livre écrit dans une langue coulante et intelligible, et leur œuvre, malgré certains défauts, devint classique. De grands savants, comme Albert Molnár de Szencz (1608 et 1612), Nicolas Kis (1685 et 1687), l'ont rééditée et corrigée, et cette traduction fait encore autorité aujourd'hui.

Elle stimula les catholiques qui voulurent avoir à leur tour une Bible hongroise. Le jésuite *Etienne Szántó* qui prêcha, en 1581, à Várad et convertit le jeune Pázmány au catholicisme, fut le premier à dire qu'il ne suffisait pas de proclamer que l'Église catholique ne défendait pas la traduction de la

Bible, mais qu'il fallait en donner une au peuple. Il se mit à l'œuvre, mais ne l'acheva pas. Pázmány démontra, à plusieurs reprises, les changements que Károli s'était permis et affirma que la Vulgate ne s'écartait pas tant du texte original que les traducteurs calvinistes le disaient. Enfin le jésuite *Georges Káldi*, soutenu par Pázmány, traduisit, d'après la Vulgate, la Bible à l'usage des catholiques (*Szent Biblia. Az egész Keresztyénségben bevött régi Déak bötüböl magyarra forditotta... Káldi György*. Vienne, 1626). Káldi a ajouté à sa traduction un « Avertissement » où il critique très sévèrement les procédés de Károli. L'Église catholique, dit-il, a toujours fait le plus grand cas de la Bible, les Pères l'ont expliquée, les conciles en ont défendu le texte, mais ils se sont toujours opposés aux altérations. Les calvinistes, tout en prônant les Saintes Écritures, n'hésitent pas à les mutiler ou à les amplifier selon les besoins de leur cause. Ce n'est pas la Vulgate qu'il faut critiquer, mais ces traducteurs peu scrupuleux qui changent le texte sacré. Káldi s'en tient étroitement au texte latin; sa langue est aussi claire et aussi pure que celle de Károli, et il dépasse même son prédécesseur par l'agrément du style. Sa traduction, autorisée par Pázmány, devint officielle parmi les catholiques. Elle ne pouvait cependant remplacer celle de Károli et eut moins d'influence sur la langue liturgique que la Bible calviniste, car celle-ci fut infiniment plus lue que la traduction du savant jésuite.

IV

La poésie lyrique de cette époque est en grande partie influencée par la Bible. Non seulement les théologiens prennent les Saintes Écritures comme unique source de leurs discussions et de leurs sermons, les poètes, eux aussi, s'en inspirent. Ils parlent la langue de la Bible, lui empruntent ses images, ses tours poétiques, même ses sujets. Le triste état politique suggère des analogies avec le sort du peuple juif; les malédictions qui pèsent sur la Hongrie sont comparées à celles que Dieu infligea jadis aux Israélites. La poésie

de la Bible pénètre les esprits et les âmes et devient dominante dans la littérature. Pendant un siècle les représentants de cette poésie sont de fervents pasteurs ou maîtres d'école aspirant au royaume de Dieu et lui sacrifiant tout; de pauvres exaltés qu'on rencontre aujourd'hui ici, demain ailleurs et dont la vie est constamment en danger, menacés qu'ils sont tantôt par le pouvoir ecclésiastique, tantôt par les autorités civiles. Le peuple accourt où ils se font entendre, et si le seigneur est gagné à la Réforme, ce sont eux qui s'installent dans le presbytère quittes à en être chassés quelques années plus tard. Souvent d'honorables bourgeois se joignent à eux pour exhaler leurs plaintes en vers raboteux. C'est la foi, la misère, l'exil qui donnent le sujet; la forme est empruntée — surtout au commencement du XVIe siècle — aux hymnes de l'Église catholique. Élevés et nourris par les chants liturgiques, ils ne peuvent pas s'en détacher; quelques changements suffisent pour les accommoder aux besoins du culte. Le premier recueil de ce genre, conservé dans le Codex-Batthyányi du milieu du XVIe siècle, est d'origine catholique. On y trouve les hymnes du bréviaire : *Verbum supernum prodiens*, *Deus creator omnium*, *Conditor alme siderum*, *Veni redemptor*, *A solis ortus cardine*, *Pange lingua*, *Vexilla regis*, *Aurora lucis rutilat*, *Veni creator spiritus*, *Te Deum laudamus* et quelques traductions des Psaumes, dont plusieurs très réussies. Mais à côté de cette poésie assez harmonieuse, on aperçoit bientôt l'inspiration protestante, bannissant la mollesse et la sentimentalité qui bercent l'âme dans la douceur de l'amour divin, portant l'âpreté de leur cœur dans la poésie. Ces écrivains évoquent ces figures bibliques dont une main tient le glaive, l'autre la Bible. Ils ne voient autour d'eux que péchés, combats, ruines, persécutions, du sang, de la félonie, de la haine et de la misère. Dans les ténèbres il n'y a rien qui réconforte l'âme; il n'y a que la miséricorde divine. C'est elle qu'on implore, c'est en elle qu'on met tout espoir.

Le péché, le diable, la mort ne peuvent pas nous nuire;
Le feu et l'eau ne peuvent pas nous offenser;
La prison et les armes ne peuvent pas nous corrompre,

s'écrie un anonyme en 1548. Ces âmes pieuses voudraient quitter cette vallée de misère, où la force brutale et la persécution dominent.

Si j'avais des ailes,
Je me serais envolé comme la colombe;
Et si le bon Dieu l'eût permis,
Je me serais enfui depuis longtemps.
J'aimerais mieux vivre dans le désert,
Errer avec le vent dans la forêt vierge,
Que de vivre ici avec ceux
Qui ne permettent pas de dire la vérité.

Le cœur blessé et meurtri crie souvent vengeance et appelle la malédiction.

O Dieu! nous te prions
De regarder du haut du ciel notre misère
Et de confondre nos ennemis à cause de leur orgueil.
Que la mort terrible frappe
Mon ennemi pour le punir de sa perfidie
Et pour démontrer sa mauvaise foi.

Ces écrivains ressuscitent toutes les malédictions des anciens prophètes. Ils trouvent dans les Psaumes tout un arsenal d'invectives qu'ils lancent contre les catholiques. Il n'est donc pas étonnant de voir que leurs recueils se composent en grande partie d'adaptations de Psaumes dont quelques-uns ont été reproduits avec quatre ou cinq variantes. Leurs auteurs savent à merveille mêler les circonstances de leur vie aux paroles du texte; avec de légers changements, ils appliquent tout ce que le poète juif a dit contre les païens, aux évêques et aux chanoines « dont la face est luisante de graisse et dont les messes sont détestées par le Ciel ». La poésie sert ici à exhaler la colère, l'ironie, tout ce qui torture le cœur de ces réformés. Ils sont sincères et ardents; c'est là leur principal mérite; il n'y a rien de factice dans cette poésie dont la forme n'est pas toujours châtiée. Quelquefois ils trouvent des accents purs et nobles, comme cette adaptation du Psaume XLIV d'André Batizi :

Tu as vendu ton peuple orphelin,
Et on nous traîne de ville en ville;
Jeunes gens, vierges et enfants
Sont liés ensemble et chassés.
Nos voisins nous injurient,
Ils rient, frappent des mains et se moquent de nous;
Ils hochent la tête, nous narguent
Et parlent de nous avec mépris.
Notre honte nous est connue,
Nous baissons les yeux;
Nos anciens amis nous regardent malicieusement en face;
Ce sont nos péchés qui nous ont mérité cette avanie.
Tout en souffrant de mille façons,
Nous ne t'oublions pas;
Nous nous rappelons tes promesses;
Ne nous laisse pas périr.
Notre cœur ne se détache pas de toi
Quoique nous ayons commis des péchés;
Mais notre confiance en toi est inébranlable;
Fais que nous ne nous écartions plus du bon chemin.

Puis il passe aux calamités du pays, calamités causées par les péchés et par l'idolâtrie :

Les ténèbres nous entourent,
Nous fuyons de buisson en buisson,
De la campagne au grand désert
Et de là dans le ventre des bêtes fauves.
Mais nous mourons pour toi
Et nous souffrons la mort comme des agneaux.
Aide-nous, Tout-puissant, réveille-toi de ton sommeil
Et délivre-nous de nos calamités;
Fais sortir les pauvres captifs
Du pays de Mahomet.
Nous ne t'implorons pas pour nos mérites,
Mais pour ton nom sacré
Et pour ton Fils qui, dans son amour,
S'est sacrifié pour nos péchés.

Cette poésie biblique atteint toute sa beauté en Transylvanie au commencement du XVIIe siècle. La religion uni-

taire a fait naître parmi les Sicules, ces anciens débris des Huns, un mouvement tout à fait judaïsant. La secte est connue sous le nom de *Sabbathaires* et fut fondée en 1588 par André Eössi, mais son chef intellectuel qui lui a conquis une certaine importance et avec lequel elle tomba, fut *Simon Péchy*, un des hommes les plus instruits de son temps. Simple paysan, il devint recteur d'une communauté unitaire, puis secrétaire du prince et enfin chancelier. Mais ses convictions religieuses le firent chasser de la cour ; il se retira sur un de ses domaines et vécut dorénavant pour sa secte. Hébraïsant consommé, il traduisit des parties du Talmud, le Pentateuque, les Psaumes et composa un livre de prières et de liturgie. Il est le plus judaïsant des écrivains de la Réforme ; lui et ses amis ont créé des poésies pleines de charme et dont la langue et le rythme sont très purs. Jamais la lyre hongroise n'a tant exalté le monothéisme, n'a prêché avec tant de vigueur la pénitence. Cette poésie aspire après le « grand Sabbat » quand le Messie viendra et quand l'âme fatiguée des fidèles trouvera enfin le repos. C'est avec joie qu'ils souffrent la haine de « cette chrétienté orgueilleuse » et acceptent le sobriquet de *Sabbathaires* (*Szombatosak*) que leurs ennemis leur donnent, car ils savent que, pour eux aussi, arrivera le jour de fête quand ils pourront célébrer le samedi en toute sécurité.

La note patriotique, qui manque à la poésie des Sabbathaires, se trouve très largement représentée dans la poésie lyrique des autres cultes. Le premier poète protestant dont les œuvres furent imprimées (1538), *André Farkas*, voit dans le sort du peuple d'Israël le miroir de son pays. Tant que les Hongrois étaient pieux et avaient de bons rois, leur royaume était florissant, mais, à cause de leurs péchés, ils sont tombés entre les mains des Turcs. L'idée de Farkas fut reprise par *André Szkharosi Horvat* dans son poème *Sur la Malédiction* qui, dans certains passages, s'élève à la hauteur d'une ode sacrée :

Peuple hongrois! Dieu t'a montré toute sa bonté;
Il t'a fait sortir de la Scythie pour te donner une terre fertile;

Il t'a mis dans les honneurs
Et t'a converti au christianisme.
Mais tu ne savais pas lui montrer ta gratitude,
Tu ne voulais pas reconnaître sa bonté;
Tu n'a pas adopté sa doctrine ni ses conseils;
Mais tu verras, sous peu, éclater sa colère.

Il blâme les seigneurs qui s'opposent à l'esprit nouveau, à la Réforme, et ne savent que pressurer le peuple. Il est mordant et satirique et fait entendre des accents vraiment démocratiques. Son poème est une véritable philippique contre le clergé catholique, contre les coutumes de l'Église.

Hymnes, psaumes, jérémiades, satires, tout se trouve dans les œuvres de ces poètes protestants. On en voit dans toutes les parties du pays; leurs chants passent dans les livres de prières et sont vite connus. Dix ans après la bataille de Mohács paraît le premier « Cancionale » d'Étienne *Galszécsi* (1536), deux ans plus tard celui d'Etienne *Székely*. En 1560, *Huszar Gal* publie un recueil à Debreczen ; six ans plus tard on imprime le recueil de la ville de Várad, et, en 1569, un des plus appréciés, celui de Grégoire *Szegedi*. Les grands réformateurs François *David*, Gaspard *Heltai*, Pierre *Bornemisza*, puis Étienne *Bejthe*, Georges *Gönczi* et Émeric *Ujfalvy*, se mettent à l'œuvre. Un recueil sert de source d'inspiration à l'autre.

Le XVIIe siècle accepte cet héritage, mais il ne l'augmente pas. Il tend au contraire à en éliminer tout ce qui est trop personnel et à rédiger un Livre de chants liturgiques qui puisse être imposé à toutes les Églises protestantes. Les accents virils et douloureux que le siècle de lutte a fait jaillir, ne se font plus entendre. Le pasteur protestant mène une vie plus tranquille, moins agitée qu'au XVIe siècle. L'orthodoxie veut régler tout et impose même ses idées aux auteurs de chants d'Église. C'est en Transylvanie que cette œuvre d'unification s'accomplit. On y avait déjà mis des limites aux doctrines unitaires, on a réduit au silence et condamné sévèrement les Sabbathaires; maintenant on fixera des règles au chant liturgique. Le tout-puissant *Etienne Geleji Katona*

(1589-1649), qui a l'oreille du prince et de la Diète, mène cette tâche à bonne fin. Doué d'une rare énergie, cet évêque calviniste est l'incarnation de l'orthodoxie; il prêche contre catholiques, luthériens, unitaires, anabaptistes, sabbathaires et offre à son Église, dans les deux volumes de son *Praeconium Evangelicum*, la quintessence de la foi calviniste. Après avoir brisé la résistance de ses adversaires sur le terrain religieux et établi même la censure, il publia quatre volumes énormes sous le titre : *Le Secret des Secrets* (*Titkok-Titka*, 1645) et *le Secret de la Rédemption* (*Valtsag-Titka*, 1645-49) où il réfute Pázmány, Enyedi, Bellarmin, Eckhard et Hunnius, s'adressant uniquement à la raison et jamais au cœur. Puritain et orthodoxe, il écrase ses ennemis sans montrer la colère d'un Mélius. Mais cette polémique n'avait plus d'importance, et, de ses gros volumes, on ne mentionne aujourd'hui qu'un appendice où ce savant théologien a tracé, le premier, les règles de l'étymologie magyare. La *Petite Grammaire hongroise* (*Magyar Gramatikatska*, 1645) veut mettre de l'unité dans l'orthographe qui, selon Katona, doit suivre les origines, les racines des mots; d'autre part, la connaissance des racines doit amener à la formation de nouveaux mots : il en a créé un grand nombre.

Ce goût des détails a amené Katona à réunir en un corps les différents chants d'Église. Déjà en qualité de chapelain de Gabriel Bethlen, il était choqué de la diversité de ces chants liturgiques, diversité qui, à la longue, pourrait nuire au culte. Et comme il a combattu l'esprit particulariste dans l'organisation des communes calvinistes, il le combattit même dans le domaine de la poésie. Avec l'aide de son prédécesseur à l'évêché, *Jean Keserüi Dajka*, il fit la refonte de tous les graduels usités chez les protestants, en corrigeant les textes vieillis et soumit ce nouveau *Graduel* à l'approbation de son prince, Bethlen. Celui-ci le fit copier et richement relier. Cet énorme manuscrit fut encore remanié et la munificence de Georges Rakoczy permit de le livrer à l'impression.

En 1636 deux cents exemplaires de ce Graduel *(Oereg Graduál)* furent tirés et, munis de la signature du prince,

envoyés « comme cadeau vraiment princier » aux plus importantes communautés calvinistes. Le livre devint canonique et ferma l'ère de la poésie religieuse des réformés.

Mais ce n'est pas ce Graduel qui devint le livre préféré des Églises protestantes en Hongrie. Ce fut la traduction des Psaumes d'un pauvre savant qui a mené une vie errante et dont le caractère fut juste l'opposé de celui de Katona : *Albert Molnár de Szencz* (1574-1634). Il fit ses études à Györ, à Göncz où il était témoin des efforts du vieux Károli et porta souvent ses feuillets à l'imprimerie, puis à Debreczen. Mais dès l'âge de 16 ans il quitte son pays pour n'y revenir qu'à de rares intervalles et y mourir dans la misère. Il étudie à Wittemberg, à Dresde, à Heidelberg et à Strasbourg où il devient bachelier en 1595. On conserve encore sa couronne de laurier avec cette inscription : « *Corona mea laurea, multis ærumnis et sollicitudinibus in Argentinensi Lycæo parta anno Christi* 1595. *Mense Maio.* » De là il se rend à Genève auprès de Théodore de Bèze, revient en Allemagne, se fait prote à Francfort, puis précepteur. Molnár n'est pas polémiste; il n'a jamais rien écrit contre Pázmány. Il n'aime pas à quitter les hauteurs sereines de la science; il veut être utile comme grammairien, comme traducteur. Grammairien, il publie le premier *Dictionnaire latin-hongrois et hongrois-latin* qui soit composé dans l'ordre alphabétique, car dans ceux de Pesti et de Szikszói les mots étaient groupés selon le sens. Ce Dictionnaire parut à Nuremberg en 1604 et fut usité en Hongrie jusqu'au commencement du XIXe siècle. Non moins importante est sa *Grammaire hongroise* à l'usage des étrangers (*Novæ Grammaticæ Ungaricæ libri duo*, Hanau, 1610), où il suit la méthode de Ramus. Traducteur, il a remanié la Bible de Károli, l'a fait imprimer dans un format plus maniable, en a corrigé l'orthographe, y ajouta les versets qui manquaient et en a surtout embelli le style. Puis il a traduit la *Postilla* d'Abraham Scultetus, prédicateur à la cour d'Heidelberg, son protecteur et ami (*Postilla Scultetica*, Oppenheim, 1617), le livre de prières des réformés de Zurich et, sur les instances de Bethlen, l'*Institution chrétienne* de Calvin, « livre dont personne n'a écrit de

meilleur excepté la Bible, œuvre des apôtres ». Cet énorme volume de plus de 1,600 pages in-quarto est un des plus beaux monuments des traductions hongroises du XVIIe siècle.

Mais tous ces travaux furent loin d'exercer l'influence capitale sur la vie religieuse et surtout sur le culte protestant qu'exercèrent ses *Psaumes* (*Sz. David Királynak és profetának százötven Zsoltára*, Herborn, 1607.) Cette traduction nous intéresse particulièrement parce que nous pouvons y constater, pour la première fois, l'influence de la poésie française sur une œuvre hongroise. En effet, Molnár, assistant en 1601 à l'Église française de Francfort au service, entendit chanter les Psaumes dans la traduction de Clément Marot et de Bèze, mis en musique par Bourgeois et Goudimel. Il prit la résolution d'adapter sa traduction à cette musique. L'entreprise était hardie et difficile. Molnár s'en explique très longuement dans sa préface.

« Dans les anciens hymnes hongrois, il n'y avait pas de rime, ou bien une dizaine de vers se terminaient toujours par le même mot (c'est le fameux *vala — il était* — qui rend si ennuyeuse la lecture des poètes du XVIe siècle). A l'étranger on se moque de ces procédés. Mais, Dieu merci ! depuis quelque temps nos poètes aussi font des vers plus harmonieux (il cite quelques strophes de Balassa). Les rythmes et les vers français sont beaucoup plus variés. Ainsi les Psaumes sont traduits sur cent trente airs et presque autant de rythmes. On peut s'imaginer le travail que je me suis imposé en adaptant les longs vocables hongrois aux mots français beaucoup plus courts, ne pouvant ajouter une seule syllabe, ne pouvant m'écarter du sens non plus. Car j'ai encore eu plus de soin de conserver le sens primitif que d'orner les vers. »

Cette traduction, un pur chef-d'œuvre pour l'époque, n'est pas seulement un livre capital pour la Hongrie protestante, le livre le plus répandu du pays, mais elle marque également une date dans la poésie magyare. Celle-ci, à cause de ses vers trop longs et des raisons données par Molnár, s'adaptait difficilement au chant. Grâce à lui, elle fut rendue apte à exprimer les rythmes les plus variés. Avec une finesse musicale inconnue jusqu'alors, Molnár modela ses vers sur le

chant de l'Église, et sa traduction, écrite comme son modèle français, sur cent trente airs, représente autant de rythmes.

Les anciennes mélodies nationales cèdent la place à celles de Bourgeois qui sont chantées non seulement par les protestants, mais aussi par les unitaires, et même par les catholiques. Tandis qu'au XVIe siècle la poésie religieuse des réformés fut influencée par celle des catholiques, au siècle suivant l'Église catholique se sert souvent du *Graduel* des protestants. La réaction catholique a beau combattre cet « abus », rien n'empêche que les poésies de Huszár Gál, d'André Batizi, de Skaricza, de Szegedi et de Molnár ne trouvent place dans les premiers recueils catholiques. Le *Cantus Catholici* (*Régi és uj Deák és magyar ajitatos egyházi énekek*) date de 1651 ; on y trouve réunis les anciens hymnes avec des traductions assez élégantes et des créations récentes Les plus beaux morceaux chantent la gloire de la Vierge et invoquent son secours. « Notre Dame glorieuse, notre ancienne et grande patronne ; notre pays est dans la misère ! N'oublie pas les pauvres Hongrois. » La dévastation du pays pleurée par les veuves et les orphelins est imputée aux protestants qui en ont brisé la force et l'unité. Mais, malgré les plaintes, la poésie catholique est moins sombre que la protestante. C'est que les circonstances sont plus favorables, la situation est plus stable. Vers le milieu du XVIIe siècle, le grand mouvement littéraire inauguré par la Réforme s'arrête. Pendant cent cinquante ans ce mouvement a produit les *Bibles* de Károli et de Káldi, le *Guide* et les *Sermons* du cardinal Pázmány, le *Graduel* de Katona, les *Psaumes* de Molnár et le recueil des chants de l'Église catholique. Ce sont là des œuvres durables et qui ne disparaîtront plus, même lorsque les discussions théologiques auront perdu tout intérêt.

J. KONT.

(*Adapté du hongrois.*)

LES PRÉLIMINAIRES DE LA LOI DE GERMINAL[1]

II. — Les négociations.

Les préliminaires de la loi de Germinal sont assez obscurs, enveloppés d'incertitude. On prétend que Napoléon eut un instant la velléité de jeter la France dans le protestantisme, qu'il connaissait peu, du reste. La chose n'est pas tout à fait impossible, car dans le grand silence du sentiment religieux qui caractérise cette époque, on pouvait croire le passé bien mort, et les esprits assez indifférents, assez imbus d'idées philosophiques pour ne pas trop se scandaliser de l'aventure. Toutefois, si ce rêve lui sourit, il fut bien fugitif.

Le protestantisme, force réelle quand on regarde à la grande place qu'il a occupée dans notre histoire, à l'esprit libéral qui l'animait, à la haute situation morale qu'il avait acquise dans le pays, n'était qu'une infime minorité, une grandeur insuffisante pour la réalisation des vastes projets du premier consul. Il devait servir uniquement de contrepoids à la puissance de l'Église catholique, qu'il restaurait, non sans crainte, et dont il pouvait appréhender les entreprises.

Ces appréhensions, tout le monde les éprouvait autour de lui. Les hommes de son entourage, les anciens conventionnels, lui représentaient les ennuis, les inconvénients auxquels il s'exposait en intervenant dans le domaine des choses religieuses. On connaît le mot du général Delmas après la cérémonie de Notre-Dame, lors de la proclamation du Concordat : « C'est une belle capucinade ; il n'y manque qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez[2]. » Les protestants, de leur côté, n'étaient pas sans crainte. Ils tremblaient pour leur indépendance si chèrement maintenue, ils voyaient apparaître une religion d'État qui ramènerait tôt ou tard l'ère non oubliée des persé-

1. Voy. *Bull.* du 15 avril-15 mai 1899, p. 201 ss.
2. Le comte Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. V, p. 569.

cutions; ils s'effrayaient de ces mots insérés dans le préambule du Concordat : « Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français. » Ils ignoraient encore que le pape, dans ses négociations, avait demandé une déclaration bien autrement importante, à savoir que la religion catholique fût proclamée religion d'État ou tout au moins religion dominante; et que ces mots tant redoutés, loin d'être une concession, constituaient une réserve formelle et voulue en faveur de la tolérance et de la liberté des autres cultes.

Les craintes des protestants furent comprises néanmoins, et le gouvernement se hâta de rassurer ce grand parti qu'il avait intérêt à ménager. Le 9 mars 1802 (8 ventôse), Talleyrand, ministre de l'intérieur et de la police générale, soumit aux consuls un décret *pour la pacification des acatholiques*, qui leur garantissait à la fois leur indépendance et la protection de l'État. Le ministre disait dans son rapport :

« Le gouvernement, en déclarant que le catholicisme était en majorité en France, n'a pas voulu autoriser en sa faveur une prééminence politique ou civile. Il a seulement motivé l'antériorité des mesures qu'il a prises pour assurer une indépendance qu'il est dans son intention de garantir également aux autres cultes.

« Le protestantisme est une communion chrétienne qui réunit à la même croyance et aux mêmes rites un très grand nombre de citoyens français. A ce seul titre cette communion a droit à la protection du gouvernement. A d'autres égards, elle mérite des marques de considération et de bienveillance. Ses fondateurs ont, les premiers, répandu en Europe les maximes libérales de gouvernement; ils ont fait faire des progrès à la morale, à la philosophie, aux sciences et aux arts utiles. Dans les derniers temps, les protestants se sont rangés des premiers sous les drapeaux de la liberté, et ne les ont jamais abandonnés.

« Il est donc du devoir du gouvernement d'assurer sa protection aux réunions paisibles de cette minorité éclairée et généreuse de citoyens rassemblés dans les temples, avec la vue louable de recueillir les préceptes du Christ. Tout ce qui

est assuré aux diverses communions chrétiennes par les articles convenus entre Sa Sainteté et le gouvernement de la République, est également garanti aux protestants, à l'exception de la subvention pécuniaire promise aux premiers. »

L'arrêté des consuls précisait et formulait en quelques articles ces garanties et cette protection promises :

Art. 1er. Tous actes et règlements répressifs de la liberté des cultes ou portant atteinte à leur indépendance respective sont annulés.

Art. 2. Les citoyens français appartenant aux communions protestantes ou toute autre communion chrétienne, présenteront au gouvernement, dans le délai de trois mois, le tableau de la hiérarchie ecclésiastique de leurs ministres, et la circonscription de leurs paroisses. Ils indiqueront, dans chaque lieu, les édifices désignés pour l'exercice de leur culte.

Art. 3. Le libre exercice du culte sera protégé par les autorités locales, mais seulement dans les enceintes destinées pour cette usage et à ce autorisées.

Art. 6. Les temples protestants, qui, à dater de la publication du présent arrêté, ne seront pas aliénés, seront remis à la disposition du culte protestant.

Art. 7. Le gouvernement prendra des mesures pour qu'il soit permis aux protestants français de faire en faveur de leurs Églises des fondations en biens ou en rentes sur l'Etat[1].

On a prétendu que cet arrêté du 18 ventôse, qui passe sous silence le serment des pasteurs, et laisse leur traitement à la charge des Églises, visait à donner au protestantisme une situation quasi indépendante de l'État, et, par conséquent, le laissait libre de s'organiser et de gérer ses affaires à sa guise. Rien, en réalité, ni de la part du gouvernement, ni du côté des protestants, n'indique un dessein semblable. Le vent ne soufflait point alors dans cette direction, et toute l'ambition des protestants était d'être mis sur le même pied que les catholiques. D'ailleurs, au 18 ventôse, la loi nouvelle était faite et il ne s'agissait plus que de la promulguer.

1. Arnaud, *Vie et pontificat du pape Pie VII*, t. I, p. 265 et s. Voir les détails de ces préliminaires dans le *Traité de l'administration des cultes protestants*, par Armand Lods, p. 7 et s.

La préparation de la loi organique fut laborieuse[1]. La situation réelle du protestantisme était encore peu connue. Dans l'état d'isolement et de désorganisation où se trouvaient les Églises dispersées, il n'était facile de se faire une idée juste ni de son importance, ni de ses besoins ou de ses désirs. A l'ancienne France étaient venues s'ajouter les provinces nouvellement réunies, avec d'autres mœurs, d'autres usages ecclésiastiques, une autre tradition; aussi la réorganisation que l'on tentait équivalait-elle à une création.

Le conseiller d'État Portalis, qui avait été mêlé à toute la négociation du Concordat, fut le grand architecte de cette œuvre.

Portalis était un de ces puissants travailleurs que le génie du premier consul avait su attacher à sa fortune. Nul, parmi les hommes du gouvernement, ne connaissait mieux le protestantisme, ni ne l'appréciait davantage. Il avait, sur beaucoup de choses, des vues très hautes et une largeur d'esprit qui lui faisaient considérer la tolérance, la liberté de conscience et le sentiment religieux non seulement comme la plus belle conquête des temps modernes, mais aussi comme le plus sûr appui du droit et une force sociale d'où dépendaient en partie la prospérité et l'honneur de l'État.

Portalis, pour mener à bien cette grande tâche, avait fait appel à tous les hommes éminents du protestantisme, une consultation directe des Églises ne pouvant être facile, puisque ces Églises étaient désorganisées, et sans direction. Ces hommes dont les plus en vue sont : le pasteur Marron, Rabaut le jeune, Frossard, pour les réformés; les tribuns Koch, Metzger, Blessig, Pfeffel, du côté des luthériens, étaient, la plupart d'entre eux, de vieux politiques qui avaient traversé, en louvoyant, les orages de la Révolution et qui voyaient avec bonheur le nouvel état de choses inauguré par le premier con-

1. M. Armand Lods, dans son remarquable *Traité de l'administration des cultes protestants*, et dans ses études historiques (*Bulletin*, 15 août 1897), ayant exposé, avec beaucoup d'ampleur, la partie officielle de la réorganisation, on a dû se borner ici au récit des choses les plus essentielles. Tous les documents ont été publiés par le comte Boulay de la Meurthe.

sul, l'ordre rétabli, avec un semblant de liberté. Dès longtemps ils rêvaient un sort pour leurs Églises; et quand l'heure du rétablissement fut venue, ils donnèrent tout ce qu'on leur demandait, leur bonne volonté, leur zèle, leurs conseils et une philosophique et parfaite soumission aux vues du gouvernement.

Des conférences régulières et nombreuses se tenaient, à l'ordinaire, au domicile du pasteur Marron. On y discutait les vœux, les projets venus de la province, car la consultation des Églises fut plus sérieuse et moins sommaire qu'on ne l'a dit. La correspondance de Rabaut le jeune avec celles-ci était considérable. Des lettres, des notes, l'expression des vœux et des désirs lui arrivaient de toutes parts. Grâce à cette large enquête, on dressait des plans d'organisation qu'on allait ensuite débattre avec le Conseil d'État.

Ces projets, dont il nous reste de nombreuses traces dans les papiers de Rabaut, diffèrent nécessairement dans les détails; mais tous se rencontrent dans l'expression d'un double vœu qui paraît unanime: le maintien de l'antique discipline, avec les modifications que nécessite l'esprit du temps, et le maintien du régime synodal, la chose dont le gouvernement ne veut point. Quelques-uns sont bizarres. L'un d'eux, venu du Gard, recommande une organisation fraternisante des Églises. « Les pasteurs des Églises complètes, y est-il dit, convoqueront extraordinairement les pères de famille. Ils leur demanderaient s'ils veulent entretenir avec leurs frères, les autres protestants, l'unité de la foi et l'unité du culte, s'ils veulent faire revivre l'ancienne discipline, s'ils adoptent enfin provisoirement le projet actuel, sauf les corrections qui pourraient y être faites dans la suite. »

« Les Églises qui l'auraient adopté sont dites « fraternisantes ».

« Ne sont point fraternisantes les Églises dont les pasteurs refuseraient de prêter serment de soumission aux lois de la République française[1]. »

Un mémoire « Sur les protestants de l'ancienne France en

1. Papiers Rabaut, 20, fol. 101.

général, et particulièrement sur ceux du Gard » nous montre combien, dans le protestantisme, on avait redouté le rétablissement de l'Église catholique.

« L'arrêté du 14 ventôse relatif aux attributions du conseiller d'État (Portalis) a dissipé tous les doutes que des bruits sourdement répandus avaient pu faire naître dans les cœurs des protestants. » Ce même mémoire demande « le régime synodal et le rétablissement de la discipline, dont l'observation n'a été suspendue que par le tourbillon révolutionnaire qui a manqué de tout détruire[1] ».

La commission parisienne, centre où toute cette correspondance aboutissait, travaillait, négociait avec Portalis, dont la bienveillance ne se démentait pas. Finalement, elle rédigea elle-même un mémoire dans lequel elle exposait au ministre l'état réel des réformés de France, leurs traditions, leurs principes et leurs aspirations[2].

En voici la substance :

« Dans cette renaissance de tout ce qui est grand et utile, elle est douce, elle est consolante, la certitude que les protestants français en face de la patrie, aussi bien que les catholiques, auront une part égale à ses faveurs. Tous les cultes de la Religion chrétienne ont un point commun vers lequel ils convergent : la justice et l'amour des lois. Ils appellent la conscience à l'appui de la puissance civile. Ils obligent à la pratique de la vertu pour des motifs supérieurs aux considérations humaines, et c'est avec de tels titres qu'ils réclament l'appui, qu'ils se montrent dignes de la protection d'un gouvernement ami de l'ordre, de la justice et des mœurs.

« La religion protestante a des caractères qui la rendent particulièrement recommandable aux gouvernements des peuples. C'est qu'elle est en parfaite harmonie avec les lois

1. Papiers Rabaut, 20, fol. 177.

2. *Observations sur les protestants de France, leur population, leur discipline et leur culte.* Papiers Rabaut, p. 20. Les observations ont été publiées par M. Ch. Frossard d'après une copie trouvée dans les papiers de B.-J. Frossard, le premier doyen et l'organisateur de la faculté de théologie de Montauban. Cette copie ne diffère en rien de celle des papiers Rabaut. Paris, Grassart, 1887.

qui règlent les États. Le premier acte de sa discipline est une soumission absolue à la puissance temporelle. De sorte que, dès les premiers temps de la réformation, elle renonça d'elle-même à toute indépendance des gouvernements qui embrassaient la Réforme.

« Les ministres, en recevant l'imposition des mains, prêtent le serment de fidélité aux lois. Ils savent que leur devoir est, non de s'ingérer dans les opérations du gouvernement, mais de respecter celui sous lequel ils vivent. La seule politique qui leur convienne, c'est de fortifier le respect à l'ordre établi, et s'ils sont jaloux d'exercer quelque influence sur les cœurs, ils ne s'en servent que pour faire de leurs auditeurs de bons et fidèles citoyens. »

Après ce préambule le mémoire cherche à établir approximativement le chiffre de la population protestante de la France, tâche à peu près impossible, puisque, avant la Révolution, la plupart des baptêmes et des mariages se célébrant au Désert, n'ont pu être ensuite inscrits dans les registres publics. « Cependant, malgré la révocation de l'édit de Nantes, fléau destructeur qui enleva à la France tant de bras, de talents, de richesses, l'opinion générale, même dans les bureaux du gouvernement, portait le nombre des protestants français à trois millions. Le calcul, pendant longtemps, ne fut pas exagéré. Il est possible que quelques circonstances. dont il est inutile de renouveler le souvenir, l'aient affaibli. » Mais la population de la France, grâce à la sagesse du gouvernement, va s'accroître rapidement ; la liberté religieuse ramènera dans la patrie de leurs ancêtres les descendants de ces hommes courageux qui préférèrent l'exil à l'hypocrisie ; les étrangers afflueront.

Quelle sera la discipline des Églises réformées ?

« Les protestants de France n'admettent aucune hiérarchie. Ils n'ont que des pasteurs égaux en rang et en autorité spirituelle.

« Les membres du troupeau réunis choisissent entre les plus respectables un consistoire qui, avec les pasteurs d'Église, règle tout ce qui concerne l'ordre, les cérémonies et la police intérieure, l'instruction de la jeunesse, l'administration

des deniers communs et la distribution des aumônes. C'est une véritable assemblée de famille, les plus estimables stipulent pour tous.

« Cette magistrature paternelle, élue par le peuple, est chargée, en cas de vacance à la place de pasteur, de recevoir les demandes des aspirants, de prendre toutes les informations convenables sur leurs talents et leur moralité ; enfin de proposer à la réunion des membres de l'Église celui qu'ils croiraient le plus digne de leur confiance.

« Ce mode d'élection ne pourra être maintenant, en vertu de l'arrêté des consuls, qu'une présentation au conseiller d'État, mais elle est la seule propre à remplir le but désiré. Car il importe que le pasteur soit investi de la plus haute confiance, et cela, pourrait-il l'obtenir de son troupeau s'il n'était l'homme de son choix ?

« Il est indispensable que chaque Église ait un consistoire composé des pasteurs et des notables choisis par le troupeau, ...et, comme ses fonctions seront bornées à l'exercice de la bienfaisance, rien dans son existence ne pourra causer de l'ombrage à l'autorité civile. Nous ajoutons même que si le gouvernement, pour sa garantie, délègue à un de ses préposés l'inspection de ces assemblées, leurs membres se réjouiront de cette prudente disposition qui mettra dans un nouveau jour leur obéissance pour la loi et leur obéissance pour ses mandataires.

« Les consistoires attachés à chaque Église suffisent pour les besoins spirituels de chaque réunion particulière. Mais il est des circonstances où il faut une autorité plus haute, plus imposante et plus éclairée. C'est ce besoin qui a présidé à l'établissement des synodes d'arrondissement qui, parmi les protestants, forment le second degré de la juridiction ecclésiastique, et qui, chez eux, représentent l'autorité des évêques. Les synodes se rassemblent une fois l'an. Ils sont composés d'un certain nombre de paroisses protestantes, chacune y délègue son pasteur et deux membres de son consistoire. Ils sont sous l'inspection immédiate du préfet ou du sous-préfet de la ville où ils se forment.

« Enfin il a été d'un usage constant, parmi les protestants de

France, de convoquer à des époques éloignées des synodes nationaux auxquels sont référées les grandes questions relatives à la discipline générale, au maintien de la doctrine et à l'instruction des ministres du culte. Ces assemblées, très rares maintenant, ne se forment que d'après permission spéciale du gouvernement, qui en règle la durée, la police, les attributions.

« Il est essentiel de répéter que jamais ces réunions, soit consistoriales, soit synodales, ne s'occupent d'affaires civiles ou politiques. Éloignées de tout prosélytisme, elles ne s'attachent qu'à maintenir parmi les protestants une doctrine sans tache et une morale régénératrice. »

Le mémoire demande, en outre, que les enfants protestants, dans les écoles publiques, ne soient soumis à aucune cérémonie religieuse étrangère à leurs principes. Il réclame, pour l'instruction des pasteurs, l'établissement de trois hautes écoles, l'une à Strasbourg (Duisbourg), la seconde à Genève et la troisième à Nîmes, avec des bourses pour les étudiants sans fortune; enfin, dans la pénurie où les a réduits la révocation de l'édit de Nantes, des édifices religieux pour l'exercice de leur culte.

« Telles sont les réflexions sommaires que nous a suggérées l'annonce du travail soumis maintenant à la sagesse du citoyen Portalis et à celle du gouvernement, qui doit prononcer d'après ces propositions. Or cette sagesse offre aux protestants une garantie bien sacrée. Oui, ils seront maintenus dans une entière liberté de conscience. Citoyens français, leur culte deviendra aussi un culte national. Ils seront pour jamais à l'abri de toute insulte et de toute persécution. Ils pourront sans amertume se livrer à la joie qu'inspire à tout bon Français le retour de la paix extérieure et de l'ordre social ; et pénétrés d'admiration pour la pacification du monde, ils béniront le Souverain de l'univers d'avoir donné à la France un tel appui, et ils le conjureront de reculer pendant une longue suite d'années sa glorieuse carrière, et s'uniront à l'Europe admiratrice pour le proclamer le restaurateur de la prospérité française. »

De leur côté les luthériens d'Alsace et du pays de Montbéliard, guidés par des hommes éminents : Koch, Blessig, Haffner, soumettaient à la sagesse du gouvernement leurs doléances et leur espoir. Ils demandaient avec instance leur réintégration dans les droits et privilèges dont ils avaient joui avant la Révolution. « Nos principes religieux, ajoutaient-ils, sont connus ; ils ne donneront jamais aucun ombrage à un gouvernement quel qu'il soit. Nous disons plus : ils coïncideront parfaitement à ceux d'un gouvernement libre, et leur effet nécessaire est de coopérer puissamment au maintien de l'ordre et de la prospérité d'un État. Nous attendons avec confiance justice et protection[1]. »

Quelques mots, dans la correspondance Rabaut, de M. Metzger, membre du Corps législatif, l'un des négociateurs pour l'Alsace, et une lettre du même personnage, écrite quelques années plus tard au secrétaire du consistoire de Paris, nous donnent d'intéressants détails sur les craintes singulières que le rétablissement des cultes inspirait à certains esprits.

La note des papiers Rabaut dit simplement[2] :

« Dans la nouvelle organisation du clergé luthérien, deux choses occuperont l'attention du gouvernement :

« 1° Que le clergé ne forme pas une corporation qui puisse avoir une influence sur l'État ;

« 2° Que le clergé soit toujours composé de citoyens éclairés et moraux. »

La lettre est fort curieuse et mérite d'être reproduite toute entière.

La voici :

« Monsieur et cher collègue,

« Je vous appelle *cher collègue*, me faisant un honneur d'être aussi membre d'un des consistoires de cette confession, dont l'observance garantit au souverain des sujets fidèles et dévoués et à

1. Voir pour les détails : A. Chenot, *De l'organisation de l'Église luthérienne du Pays de Montbéliard*, Paris, librairie Fischbacher, 1885, et Armand Lods, ouvr. cité, p. 17 et s.

2. Papiers Rabaut, 20, fol. 125.

ceux-ci un bonheur indépendant des événements placés hors de leur responsabilité.

« C'est la conviction intime de ces résultats heureux pour le gouvernement et les sujets, qui m'avait décidé à donner tous mes soins pour que notre empereur connaisse les principes de notre culte professé en société.

« J'avais établi dans mon mémoire, que j'ai lu à la réunion chez feu M. Portalis, que j'y ai laissé et qui se trouvera encore dans ses bureaux :

« 1° Que le souverain est le chef des membres professant le culte de la confession d'Augsbourg ;

« 2° Que les ministres des cultes étaient des officiers ou fonctionnaires enseignant les principes du culte adopté par la communauté des luthériens ;

« 3° Que la communauté ou l'Église était la réunion des fidèles d'un pays, d'une province, d'un État ;

« 4° Que les ministres ne pouvaient pas être les chefs ou présidents d'un consistoire, ni d'une communauté religieuse, puisque le fonctionnaire devait être nécessairement subordonné à son constituant, que, par suite de ces théorèmes, le souverain était le président né de tous les consistoires, amovibles *ad nutum*, que ce représentant ainsi que la très grande majorité des membres d'un consistoire qui n'étaient eux-mêmes que représentants des fidèles, devaient être laïcs, et que le clergé ne devait y surveiller que comme comptables surveillés ou surveillants par délégation.

« Ces principes ainsi développés n'avaient pas l'agrément de M. Portalis, lequel, avec M. M. Le Bernier ...m'avaient voulu démontrer que la hiérarchie des luthériens, conforme à celle des catholiques, demandait des évêques et chefs ecclésiastiques, lesquels auraient soin de l'Église confiée par le seigneur à leur direction et conduite pour en ramener les membres à leur Seigneur Jésus-Christ. Je soutins moi, que le bras séculier était le chef, que les fidèles formaient l'Église, et que les ecclésiastiques n'étaient pas placés hors d'elle, mais qu'ils en étaient des membres et des subordonnés. Ces principes tout en faveur du gouvernement et diamétralement opposés aux prétentions du clergé qui aime un chef éloigné, ne prirent pas faveur. J'étais en opposition avec mes frères de Genève et autant avec ceux de Montauban.

« Les deux assignèrent au clergé, c'est-à-dire à chaque ministre une existence égale, indépendante, la primauté et présidence partout, voix délibérante et décision dans leur consistoire (assem-

blée de notables de chaque Église), les petits et grands synodes présidés par le clergé. — Je cherchais inutilement à représenter à ces Messieurs que les Églises acéphales n'ayant pas de chef ni de centre commun ne pouvaient pas exister; que toute réunion non présidée par le chef de l'État devait nécessairement donner des craintes sur leur fidélité, que le clergé devait, par la nature même de leur institution, n'être autre chose que des ministres nommés par les fidèles; que le gouvernement ne leur accorderait jamais la tenue d'un synode ; que les plaintes des communes harcelées individuellement fatigueraient les ministres; qu'un corps de protestants voulant s'ériger en centre de correspondance serait envisagé comme corps illégal, foyer d'intrigues qui ne serait jamais toléré ou étouffé en naissant. Mes prophéties étaient des clameurs désobligeantes qui ne retentissaient que dans les déserts.

« J'avais proposé une réunion non des cultes mais des lieux destinés à leur exercice, et il faut que je dise à l'honneur de MM. Marron et Rabaut qu'ils y consentaient, qu'ils provoquaient à cet exemple de raison et de concorde. — Des petits intérêts ont fait échouer mes plans d'union. Messieurs les réformés ont eu leurs plans, moi le mien. Nous les discutâmes chez M. Marron ; jamais colloque n'avait été entamé, soutenu et conduit à sa fin avec plus de cordialité, plus de désir de stipuler le bonheur de ses frères, plus de loyauté avec le gouvernement, plus de franchise entre les personnes. Notez, mon ami, que j'étais le seul luthérien et que nos frères, supérieurs en nombre et plus encore en talents et usages, après avoir combattu et discuté avec moi nos principes divergents, me conservèrent leur estime, leur amitié, tout en n'admettant pas mon système. — Nous nous rendîmes chez M. Portalis. Messieurs les Réformés lurent leur mémoire, l'Église de Genève ne stipulait point. Moi je remis le mien. — L'on promit aux deux parties que leurs projets seraient adoptés. — J'étais sociétaire au Corps législatif lorsque le projet du Concordat lui parvint ; je ne reconnus plus mon enfant.

« Je ne me permets point de réflexions. On a créé des Églises consistoriales qui sont autant de fantômes, on a manqué le moment où le gouvernement pouvait se convaincre que protestant et sujet soumis étaient des idées concordantes.

« Le ministre Portalis ne m'a plus consulté. J'avais conduit M. Koch chez ce ministre, il ne reçut plus. Je partais pour Colmar, on ne m'a plus parlé de la confession d'Augsbourg. M. Kern a été présenté au serment accompagné de M. Koch, tribun. J'étais encore

de la législature à Paris. C'est dans cette situation des affaires que je quittais Paris au mois de mars 1801.

« Je suis bien convaincu de la solidité des motifs que vous avez pour réclamer l'érection de notre oratoire en Église consistoriale. Si j'avais été consulté j'aurais opiné à fonder à Paris le grand Directoire des luthériens et des réformés. Notre souverain est le prince le plus éclairé que l'histoire puisse nous rappeler. Je l'ai souvent entendu parler de ces matières qui influent si puissamment sur la tranquillité des États. Jamais prince n'a parlé avec plus de sagesse, n'a pesé avec plus d'impartialité les dogmes et leurs conséquences dans la vie et les actions des sujets. C'était un oracle qui découlait de ses lèvres. Ces données m'autorisent à vous prédire que vous ne rencontrerez aucun empêchement de la part de notre souverain [1]. »

Il est sans doute heureux que M. Metzger n'ait pas reconnu son enfant dans la loi nouvelle, car cette loi, si peu libérale qu'elle fût, valait mieux encore que la doctrine dont il s'était naïvement épris, doctrine allemande de la confusion du monde religieux et du monde politique, de l'assujettissement de l'Église à l'État. Au reste, le gouvernement, pour ranger à l'obéissance l'Église luthérienne tout entière, n'avait nul besoin de violenter les esprits. Ceux-ci, habitués de longue date à de plus rudes disciplines, s'y pliaient d'eux-mêmes et joyeusement.

L'œuvre de la réorganisation du protestantisme se confond donc avec celle du rétablissement du culte catholique; et dans tous les actes publics il a sa part bien marquée. La chose nouvelle ici, très grande et très admirée, c'est que Bonaparte négociait avec les protestants en même temps qu'avec Rome; c'est que, pour la première fois, ce petit peuple apparaissait sur la scène politique et s'imposait à l'attention et au respect du pays.

L'histoire du Concordat, des négociations, des travaux législatifs qui lui donnèrent la sanction du pays, sort de notre cadre.

Nous ne rappelons ces mémorables événements que pour

1. Lettre de M. Metzger à M. Sigismond Billing, membre du consistoire de Paris, 5 mars 1808 (Archives du consistoire luthérien de Paris).

en faire ressortir les points qui touchent à la destinée des Églises protestantes, et pour marquer l'impression profonde que celles-ci en reçurent.

Le 5 avril 1802, le Corps législatif avait été convoqué en session extraordinaire pour convertir en lois de l'État les divers projets que le gouvernement avait à lui soumettre.

Le Conseil d'État les avait élaborés, le Tribunat les avait discutés. C'était au lendemain de la paix glorieuse de Lunéville.

Le Corps législatif avait tout d'abord à exprimer au premier consul la joie de la nation et sa reconnaissance pour une paix si heureusement conclue.

Celui-ci lui répondit que ses travaux commenceraient par l'opération la plus importante qui puisse occuper les conseils des nations, par l'organisation du culte qui devait amener la fin des querelles religieuses, la paix des consciences, la paix des familles plus importantes pour le bonheur du peuple que celle pour laquelle il recevait des félicitations.

Le Corps législatif écouta cette harangue sans grand enthousiasme, car il avait fallu que la ferme volonté du premier consul écartât les oppositions trop vives. Ces hommes qui avaient traversé tant de révolutions redoutaient moins l'absolutisme naissant, dont ils étaient prêts à se faire les instruments dociles, que le retour plein d'incertitudes aux croyances et aux institutions religieuses. Imbus des idées philosophiques du dernier siècle, ils appréhendaient les ennuis, les dangers de cette intervention presque passionnée dans le domaine des choses religieuses.

Le génie de Bonaparte avait, par contre, compris que quelque chose de nouveau se préparait dans les couches profondes de la société; que l'œuvre de la Révolution était terminée, et que de toutes parts renaissaient les croyances qu'on avait crues détruites pour jamais.

La religion réapparaissait jeune, victorieuse des anciens préjugés, désirée, acclamée déjà comme la seule puissance capable d'assurer le bonheur des peuples et de fonder une prospérité durable. Il eut l'intuition de cette puissance, la volonté de la mettre en pleine lumière, de l'employer à l'ac-

complissement de ses desseins, de la discipliner et de l'asservir pour n'en être point dominé.

Les orateurs du gouvernement, les seuls qui parlèrent dans ces assemblées de muets, Portalis, Siméon, Carrion-Nisas, Lucien Bonaparte, Jaucourt, redirent en termes éloquents la pensée et la volonté du maître.

Ils formulèrent admirablement la doctrine nouvelle; ils dirent les périls de l'athéisme, les convulsions et les misères dans lesquelle tombe une nation sans Dieu, l'inéluctable nécessité d'une morale sociale, l'impossibilité d'asseoir une morale sans l'appui surnaturel d'une religion qui seule prend empire sur les âmes, l'immense supériorité du christianisme sur toutes les autres religions, les vœux, l'ardent désir des populations soupirant après le rétablissement de son culte antique, l'impérieux devoir de protéger les croyances chrétiennes, d'entourer la religion de l'universel respect, mais aussi de contenir le zèle de ses ministres, de prévenir leurs usurpations, en un mot de creuser à la religion un lit étroit où, fleuve bienfaisant, elle apporterait partout la fécondité, serait empêchée de rompre ses digues et de devenir un péril public.

Portalis, en particulier, dans son grand discours du 16 germinal au Corps législatif, discours admirable de forme, développa magistralement cette théorie du respect et de l'asservissement.

Ce discours est devenu classique. Il est la source jaillissante où viennent puiser tous ceux qui ne demandent à la religion que de garantir la sécurité des États. Un noble trait pourtant honore grandement ces hommes qui ont collaboré au rétablissement des cultes et entraîné par leur éloquence la presque unanimité du Corps législatif. Ce trait c'est un respect sérieux et profond des choses de la conscience; c'est la reconnaissance du droit imprescriptible des minorités religieuses. Sur ce point capital ils ont parlé en vrais fils de la Révolution; ils ont proclamé sans arrière-pensée et sans feintise le dogme nouveau de la tolérance.

FÉLIX KUHN.

Documents

LA RÉFORME FRANÇAISE APRÈS LA MORT DE CALVIN

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE THÉODORE DE BÈZE

1564 — 1575 [1]

Théodore de Bèze à H. Bullinger.

Genève, 28 août 1564.

Parlons de nos affaires. Nous n'avons jamais douté de cette vérité que nous avons tant de fois éprouvée, et que nous éprouvons chaque jour : à savoir [que Dieu veille [2] sur] cette pauvre petite république [3], qui a mieux aimé déchaîner contre elle d'un seul coup Satan et tous ces amants de la courtisane Romaine, plutôt que de renier Christ affligé dans ses membres. Or ce choix est un effet de la singulière bonté et miséricorde de Dieu, auquel cette ville se doit à beaucoup de titres. Et en toute première ligne, parce que le Seigneur a voulu qu'elle devînt l'asile de tant de malheureux, et le séminaire d'Églises si nombreuses, que nous ne pourrions même

---

Beza Bullingero.

(Bibl. publ. Genève, ml. 118, fol. 27-28, orig. autogr.)

... De rebus nostris, nunquam dubitavimus de eo quod toties experti sumus, et quotidie experimur, hanc videlicet pauperculam rempublicam, quæ Satanam et omnes illos Romanæ meretricis procos simul in se unam provocare maluit, quam afflictum in suis membris Christum negligere, idque pro singulari Dei bonitate ac misericordia cui seipsam multis nominibus debet, et eo quidem in primis quod illam esse voluerit tot miserorum asylum et tot ecclesiarium seminarium, quot ne nominare quidem possumus, quæ

1. Voy. *Bull.* de 1898, p. 430, 594.
2. Il manque évidemment un membre de phrase dans le texte latin. On peut supposer, d'après le sens général, que Bèze a omis par distraction les mots *Deo curæ esse*, dont nous insérons ici la traduction entre crochets, ou quelque autre expression analogue.
3. Genève.

en donner les noms. Aujourd'hui, toutes ces Églises souhaitent d'un cœur non moins anxieux le salut de cette Église et de cette République, que le leur propre. Nous avons donc bon espoir, et nous sentons que Dieu prend soin de nous, et qu'il en prendra soin, soit que nous vivions, soit que nous mourions. Et nous vous demandons, à vous et à tous les gens de bien de votre pays de continuer, quoique nous ne le méritions pas, à nous aimer et à nous recommander au Seigneur par vos prières. Nous savons que, même parmi ceux dont je me plaignais à vous en dernier lieu[1], il y en a beaucoup qui nous souhaitent du bien, et qui ne voudraient point du tout nous voir lésés par qui que ce soit. Mais, en attendant, ce que je vous ai écrit n'en demeure pas moins vrai : ces gens-là ne pouvaient, pour leur compte, nous desservir plus qu'ils n'ont fait. Veuille le Seigneur oublier toutes les fautes qu'ils ont commises, non pas seulement à notre égard, mais envers lui-même ; qu'il nous enseigne à mettre notre confiance non pas dans les hommes, mais en lui seul. Le temps découvrira toutes choses, et Dieu assistera les siens. En attendant, nous jouissons toujours, par la grâce de Dieu, d'une tranquillité qui n'a pas été le moins du monde troublée. Je remarque seulement que les bruits qui courent au sujet de la peste ébranlent quelques-uns des étudiants étrangers. Et pourtant, à cet

---

omnes hodie de hujus Ecclesiæ ac etiam reipublicæ non minus quam de sua ipsarum salute solicitæ sunt et anxiæ. Speramus ergo et sentimus nos Deo curæ esse ac fore, tum vivos, tum mortuos. Et te ac bonos omnes qui istic sunt rogamus, ut nos amare quamvis immerentes, et precibus vestris Domino pergatis commendare. Scimus etiam inter eos de quibus apud te sum nuper conquestus, plurimos esse, qui nobis bene cupiant, nosque minime a quoquam offensos velint. Sed interea verum est quod scripsi, nobis, quod ad ipsos attinet, vix potuisse pejus consuli. Dominus obliviscatur omnium in quibus non adversus nos duntaxat, sed etiam adversus ipsum peccatum est, et nos doceat non hominum, sed ipsius unius fide niti. Tempus omnia patefaciet, et Deus suis aderit. Interea pergimus, Dei beneficio, quiete nostra, ne tantillum quidem interturbata. Tantum video nonnullos ex advenis studiosis ad pestis rumorem vacillare. Et tamen hac in parte Deus hactenus clementissime nos

1. Les cantons protestants, et en particulier Berne, qui, en réalité, ne défendaient guère les intérêts de Genève, dans ses démêlés avec le duc de Savoie.

égard, Dieu nous a traités jusqu'à présent avec la plus grande clémence, puisque, depuis un mois et demi, il n'est pas mort de la peste plus de 27 personnes; encore n'étaient-ce que gens du vulgaire, et surtout des femmes de faible santé et des enfants. Au demeurant, le chiffre des malades en ville est maintenant beaucoup plus bas qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Ce qu'il en sera à l'avenir, Celui-là le sait, de qui seul nous dépendons. Néanmoins le Magistrat prend toutes les mesures requises pour parer, selon ses moyens, à tous les inconvénients et à toutes les éventualités, et nous avons bon espoir.

Mais à Lyon, ce fléau sévit avec une violence inouïe [1]; c'est au point que l'on compte déjà 25,000 décès dans la ville même. Cependant les nôtres ne se laissent pas abattre, et tiennent en trois endroits des assemblées assez fréquentées. Veuille notre Seigneur conserver beaucoup de gens de bien qui sont exposés au danger, là-bas, (s'il est permis de dire de celui qui obéit à l'appel de Dieu, qu'il est exposé au danger) : et en première ligne, notre Viret et ses

---

respexit, quum per sesquimensem non plures quam 27, iique omnes vulgares homines, ac præsertim mulierculæ et pueri, ex peste interierint, et alioqui multo minus frequens nunc sit in urbe, quam unquam antea, ægrotantium numerus. Quid sit futurum ille novit, a quo uno pendemus. Sed Magistratus prospicit omnibus incommodis et occasionibus, quantum potest, et bene speramus. Lugduni vero incredibiliter lues illa grassatur, adeo ut jam ad 25,000 cadaverum numerentur in ipsa urbe extinctorum. Pergunt tamen nostri, et tribus locis habentur conventus non infrequentes. Servet bonos multos illic periclitantes Dominus noster (si modo periclitatur qui Deo vocanti obsequitur), et quidem in primis Vire-

1. Cette peste fut, en effet, une des plus meurtrières que Lyon eût subies; elle enleva 60,000 personnes, les deux tiers de la population. Voir : André Steyert, *Nouvelle Histoire de Lyon*, t. III, p. 140 (Lyon, 1899). Notons en passant que cet auteur paraît animé d'une étrange animosité à l'endroit des protestants. Cette passion l'entraîne à les représenter invariablement comme de louches criminels ou des fanatiques acharnés. Il n'est, en effet, que trop aisé de prêter un rôle odieux à ceux dont on ne partage pas les opinions, quand on ne tient aucun compte des données de l'histoire impartiale. On ne peut donc admettre les appréciations que M. Steyert formule sur le rôle des protestants à Lyon et en France. Et il est regrettable que le parti pris de l'auteur appelle ces restrictions sur la valeur de maint passage d'un ouvrage, où l'on trouve d'ailleurs des renseignements et des documents intéressants.

collègues, qui jusqu'à ce jour, par la grâce de Dieu, sont tous demeurés en bonne santé.

A propos du traité [1] : j'espère que les ambassadeurs sont maintenant arrivés là-bas [2]. Mon père, je n'ai jamais douté de votre zèle, mais je n'ai pas voulu vous cacher ce qui a une importance capitale pour les Églises françaises. Je n'avais qu'une crainte, c'est que même si l'on tombait d'accord au sujet de l'observation de cet édit de pacification, il ne se produisît pourtant après coup d'autres complications, qui viendraient à la traverse d'une affaire si utile et si nécessaire. Tout cela est dans la main de Dieu. Je ne vous répéterai pas les raisons que je vous ai si souvent et si longuement exposées dans mes lettres. Je vous demande seulement d'accorder toujours plus toute votre attention à cette affaire.

La Cour est maintenant à Valence, et la peste la poursuit jusque dans les appartements mêmes des femmes de la Reine. Mais en attendant les Troyens ne s'assagissent même pas à la dernière heure. On ne saurait dire, en effet, à quel point cette Cour est infestée de blasphèmes et de la plus effroyable corruption. La reine de Navarre est déjà repartie, écœurée de tout ce qu'elle était obligée de voir et de supporter. Je crois que la duchesse de Ferrare aussi est repartie,

---

tum nostrum una cum collegis, qui omnes ad hunc usque diem sani sunt ejus beneficio conservati.

De fœdere, spero jam Legatos istuc pervenisse. De tuo studio, mi pater, nunquam dubitavi, sed quid Gallicarum Ecclesiarum maxime intersit, te celatum nolui, hoc unum metuens, ne etiam si de edicti illius pacificatorii, observatione convenerit, alia tamen postea incidant, quæ rem tam utilem tamque necessariam impediant. Omnia sunt in Domini manu. Non repetam de quibus tam sæpe et tam multis scripsi. Tantum rogo ut hoc negotium magis ac magis sit tibi commendatum.

Aula jam est Valentiæ, prosequente illam peste in intimum usque reginæ gynecæum. Sed interea ne sero quidem sapiunt Troes, adeo illic plena sunt omnia blasphemiarum et perditissimæ nequitiæ. Navarrena jam discessit, multorum pertœsa, quæ cernere et ferre cogebatur. Ferrariensem quoque jam abiisse aut brevi abituram

1. Le renouvellement de l'alliance du roi de France avec les Ligues suisses.

2. Voir *Bull.*, XLVII, p. 594 et 595, les notes relatives à l'ambassade envoyée par Charles IX auprès des XIII Cantons.

ou repartira bientôt. On mande à la Cour le prince de Condé, que la perte de sa très honnête et très pieuse épouse [1] a plongé dans un deuil profond, et je pense pas qu'il se rende si facilement à cet appel. L'Amiral et ses frères vivent heureux chez eux. Dans beaucoup de localités on dresse avec succès des Églises, et, bien qu'elles soient opprimées par des gouverneurs iniques, en dépit de Satan, elles s'accroissent d'une façon merveilleuse. A Rouen,en particulier, dont le gouverneur, de même que pour toute la Normandie, est le duc de Bouillon [2], homme bon et intègre, la situation de nos frères est excellente. A Paris aussi, tout marche assez bien, mais il faut se cacher, et l'on n'est pas sans de grands sujets de crainte. En Picardie, le seigneur d'Estrées [3], qui jouit d'une grande autorité en France, et qui remplit les fonctions de Grand Maître de l'artillerie du royaume, a embrassé ouvertement l'Évangile, et a pris part à la Cène, à la

---

puto. Accersitur Condensis, qui amissa honestissima et piissima uxore, jam totus est in luctu, nec facile venturum arbitror. Amiralius et fratres domi vivunt felices. Ecclesiæ multis locis feliciter instaurantur, et quantumvis iniquitate gubernatorum oppressæ, invito Satana, incredibiliter augentur. Rhotomagi præsertim, cui sicut et toti Nortmaniæ Dux Bulionius, vir bonus et integer, præfectus est, optima est fratrum conditio. Lutetiæ quoque satis recte omnia, sed clam, et non sine magno metu. In Picardia, Dominus Detrea, magnæ in Gallia authoritatis et magnus Bombardarum, quem vocant, per totum regnum magister, aperte Evangelium est

1. *Bull.*, XLVII, p. 437, note 1.

2. Henry-Robert de la Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan, gouverneur de Normandie, né le 7 février 1539, et mort le 2 décembre 1574 (Père Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, etc., VII, p. 169). Il favorisait le parti des réformés, et assista au siège de La Rochelle, en 1573.

3. Jean, seigneur d'Estrées, de Valieu et de Cœuvres, grand maître de l'artillerie de France, chevalier de l'ordre du Roi. En 1562, Charles IX le pourvut de l'office de son lieutenant général en la ville d'Orléans. Il était en outre capitaine du château de Monthulin en Picardie. Il était particulièrement attaché au roi de Navarre et au prince de Condé, dont il était l'allié par sa femme, Catherine de Bourbon, fille aînée de Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme. Jean d'Estrées fut un des premiers à faire ouvertement profession de la religion réformée, et il prêta sa maison de Cœuvres, pour y célébrer le prêche. Mais il continua pendant les guerres de religion à s'acquitter des devoirs de sa charge, même contre les protestants. Il mourut âgé de 85 ans en 1571 (Père Anselme, *Hist. généal.*, VIII, 179-180; cf. ce *Bull.*, 1897, 237 ss.).

grande douleur des adversaires. — Enfin, si l'édit est mis en vigueur par les voies pacifiques, quand bien même il contient beaucoup de clauses dures et iniques, je vois Satan précipité du ciel comme la foudre, et, en dépit de ses efforts désespérés, l'Antéchrist aussi chassé de France. Dieu veuille nous accorder bientôt cette délivrance!

Théodore de Bèze á H. Bullinger.

Genève, 21 novembre 1564.

J'ai déjà reçu à plusieurs reprises, au sujet de l'alliance [1], des lettres de la part d'un grand nombre de nos frères, voire même du prince de Condé en personne, de l'Amiral et d'Andelot. En retour je leur ai mandé toutes les nouvelles que j'avais apprises avant de recevoir votre lettre. C'est-à-dire que les ambassadeurs [2] insistent pour qu'on reprenne le texte même de l'ancien traité, sans insérer

---

amplexus, et Cœnam celebravit, magno cum adversariorum dolore. Denique, si pacifice obtinuerit edictum, quantumvis multa illic dura et iniqua statuantur, video Satanam ut fulgur præcipitatum e cœlo, et eo frustra ringente, Antichristum ex Gallia quoque profligatum, quod utinam nobis Dominus brevi largiatur.

Beza Bullingero.

(Bibl. publ. Genève, ml. 118, fol. 29-30, orig. autogr.)

... De fœdere aliquoties jam ad me scripserunt non tantum multi fratres, sed etiam Condensis ipse et Amiralius et Andelotus. Rescripsi vicissim illis quod antea quoque intellexeram, priusquam ad me scriberes. Urgeri videlicet a legatis vetus fœdus,

1. Le renouvellement de l'alliance du roi de France, avec les XIII Ligues suisses. Voir la lettre publiée *Bull.*, XLVII, p. 594-603, et en particulier les notes p. 594, 595, 597. Les *Quatre Villes Évangéliques* (Zurich, Berne, Schaffhouse et Bâle), sollicitées par les protestants français d'intervenir en leur faveur étaient disposées à demander l'insertion dans le traité d'une clause par laquelle le roi de France s'engageait à observer strictement les conditions qu'il avait accordées à ses sujets de la religion réformée par l'édit d'Amboise. Zurich et Berne faisaient même de cette stipulation une des conditions de leur adhésion à l'alliance.

2. Au sujet des ambassadeurs envoyés en 1564 par Charles IX auprès des Ligues, voir *Bull.*, XLVII, p. 594, notes 3 et 4, et p. 595, note 1.

dans les clauses aucune mention expresse de l'article de la religion. Et mes correspondants ne se montrent pas moins pressants sur ce point. Ils affirment qu'il n'y aura nullement lieu de mettre en doute la bonne volonté du Roi, du moment que l'alliance aura été conclue; ils pensent que c'est précisément là ce que nos adversaires redoutent par-dessus tout. Ils ajoutent encore d'autres considérations, qu'il serait trop long de vous exposer dans cette lettre. Voici en effet celle qui me paraît décisive : c'est que, comme ils sont eux-mêmes [1] les premiers intéressés à l'observation de l'édit, je ne puis croire qu'ils aient pris confiance, sans de bonnes raisons, dans la parole du Roi, ni qu'ils engagent les autres à s'y confier. Ils proposent encore d'autres expédients pour vous donner toutes les garanties désirables, d'une manière aussi sûre que si les engagements du Roi étaient insérés dans le texte même du traité d'alliance. Supposez par exemple que vous relatiez dans les Recès [2] de votre Confédération, au su et avec le consentement des ambassadeurs du Roi, que le traité n'a été conclu qu'à cette unique condition : à savoir que le Roi s'engage à maintenir la paix avec les Églises évangéliques, soit en se conformant aux clauses de l'édit, soit en

---

nulla etiam religionis mentione expresse in tabulis relata. Urgent illi nihilominus, et negant de regis voluntate dubitandum, si semel coïerit fœdus, nec quicquam esse quod æque reformident adversarii. Addunt etiam alia quæ scribere longum esset. Nihil autem magis me movet atque illud unum, quod quum præcipuè illorum intersit ut observetur edictum, non temere mihi videtur ipsi tum regis verbis confidere, tum etiam alios ad fidem habendam hortari. Proponunt etiam quasdam rationes quibus non aliter vobis caveatur quam si regis promissum esset in tabulas relatum, puta si, consentientibus et consciis ipsis legatis regiis, in Reipublicæ acta referatur, non alia conditione ictum hoc fœdus, quam si pax cum Ecclesiis evangelicis vel secundum edictum, vel alia meliore conditione a

1. C'est-à-dire les protestants français.

2. On appelait *Abschiede*, soit Recès, les actes des délibérations des diètes plénières ou particulières des Ligues. Après la session les députés rentraient dans leurs cantons respectifs et soumettaient les résolutions à l'approbation de leurs gouvernements. En proposant de relater la condition en question dans les recès de la Diète, les protestants français n'avaient pas songé à l'opposition qu'une semblable mesure devait rencontrer de la part des cantons catholiques, qui n'admettaient aucune intervention en faveur des huguenots.

leur concédant un régime plus favorable; mais que certaines considérations ont empêché d'insérer cette condition dans les stipulations du traité. — Et si après cela, le Roi en personne, assisté de son Conseil, confirmait encore cette promesse, en présence de vos ambassadeurs suisses venus en Cour, et approuvait la sanction formulée en votre nom par vos députés, il semble bien qu'il ne pourrait subsister aucune équivoque, susceptible d'être ensuite retournée contre vous.

Vollà l'opinion de mes correspondants. Ils me demandent donc, avec les plus vives instances, de vous recommander d'une façon très pressante cette affaire à vous, et à tous ceux à qui je pourrai le faire. Ils estiment en effet qu'il ne se présentera jamais occasion meilleure ni plus opportune d'établir enfin la liberté des Églises et renverser en France le papisme. — Quant à moi, je ne doute point que le Seigneur ne vous suggère une résolution juste et utile au salut de son Église. Je vous demande seulement, pour autant que cela vous sera possible en gardant toute votre liberté de conscience, d'examiner cette affaire si importante, avec toute votre attention et tout votre zèle. Ensuite, comme je puis compter d'avance que vous le ferez, veuillez en diriger l'exécution avec le plus grand discernement...

Votre Bèze.

Genève, le 21 novembre 1564

---

rege servetur, quamvis id in ipsa fœderis formula, certas ob causas, non fuerat prescriptum. Quod si præterea vestris in aula legatis rex ipse cum suo consilio idem promiserit, et ex ore vestro intellectum approbarit, tum nihil fore quod vobis fraudi esse possit.

Hæc illi, summa contentione a me flagitantes ut totum hoc negotium vobis et quibuscunque potero, quam accuratissimè commendem, quoniam semel stabiliendæ Ecclesiarum libertatis et evertendi in Gallia papatus optimam et oportunissimam hanc occasionem fore arbitrantur. Ego vero non dubito quin Dominus ea vobis suggerat quæ justa sunt et Ecclesiæ ipsius salutaria. Tantum rogo, ut quoad ejus fieri, salva conscientia, poterit, negotium tanti momenti pro vestro zelo diligentissime expendatis, et prout facturos vos confido, quam sapientissime administretis...

(*La fin de cette lettre, encore fort longue, est consacrée aux affaires de Pologne, et à Gentilis, Blandrata, Alciat, etc.*)

...Tuus Beza.

Genevæ, 21 novembris 1564.

Théodore de Bèze à H. Bullinger.

Genève, 8 mars 1565.

A propos des affaires de France, je ne sais si vous avez appris ce qui s'est passé à Paris[1] le 1[er] janvier. Les Guises n'avaient plus

---

Beza Bullingero.

(Bibl. publ. Genève, vol. 118, fol. 31-33, orig. autogr.)

... De Gallia, nescio an audieris quid Calendis Januarii Lutetiæ acciderit. In hoc toti erant Guisiani, ut absente rege Lutetiæ et

1. On peut se convaincre de l'abondance et de l'exactitude des renseignements fournis à Bèze par ses correspondants de France, en comparant son récit des troubles causés à Paris par l'équipée du cardinal de Lorraine, avec celui que l'on trouve chez J.-A. de Thou (*Historiæ sui temporis, lib.* XXXVII). Cet historien impartial accorde aussi des éloges au gouverneur de Paris, Montmorency, qu'il qualifie « un homme d'un grand courage et d'une rare probité »; mais il ajoute que sa conduite modérée en cette circonstance ne fut généralement ni comprise ni approuvée. Tandis que d'un côté il fut en butte aux vives attaques des Guises, on lui reprochait d'autre part d'avoir agi à la légère. Au lieu d'exaspérer des ennemis aussi puissants que les Guises, par un affront sans conséquence, que n'avait-il profité de la circonstance pour les anéantir complètement? Condé lui-même désapprouva la modération de Montmorency.

De Thou donne des éclaircissements sur les origines de cette affaire. Il rappelle que les derniers édits, en particulier celui du 13 décembre, avaient interdit, sous les peines les plus rigoureuses, le port des armes dans le royaume, et qu'il était enjoint aux gouverneurs de veiller à l'exécution de ces édits, et d'empêcher qui que ce fût d'entrer armé dans les villes. Néanmoins, en dérogation de ces édits, le cardinal de Lorraine avait réussi à obtenir de la reine-mère, par lettres spéciales du 25 février, la permission d'avoir des gardes armés. — A son retour de Rome, après le concile, désireux de se montrer à ses partisans, et préméditant sans doute quelque coup, il avait convoqué ses amis à Paris, et mandé au duc d'Aumale, son frère, de se porter à sa rencontre avec des troupes. Montmorency, qui se défiait des projets des Guises, voulut en prévenir l'exécution par des moyens indirects. Il déclara en Parlement que si le cardinal ne congédiait pas toute sa suite de gens d'armes, il était, lui, résolu à s'acquitter des devoirs de sa charge, et à faire observer les édits envers et contre tous. Le cardinal ne tint aucun compte de cet avertissement, et ne voulut pas condescendre à s'autoriser de la permission royale, en montrant les lettres spéciales qui lui avaient été octroyées. Il

d'autre idée que de profiter de l'absence du roi[1] pour faire éclater une révolution à Paris et à Orléans. On avait pris jour. En attendant, pour distraire l'attention du prince de Condé, le Cardinal lui fait demander une entrevue, à propos d'affaires très importantes. Le prince la lui accorde, trop légèrement, certes, à mon gré. Alors ce loup se métamorphose en renard, et il a recours à des ruses merveilleuses et incroyables. Il offre au prince, ou bien la main de sa nièce[2] avec le royaume d'Écosse, ou bien celle de sa cousine germaine[3], sœur du duc de Lorraine : c'est-à-dire de pures inventions, car il ne songeait en réalité à rien moins qu'à cela. Quand on en arrive au chapitre de la religion, le Cardinal professe une sainte horreur de tous ces petits docteurs sacramentaires et séditieux, mais il exalte aux nues la confession d'Augsbourg, réserves faites sur quelques petits articles. Enfin il promet tout ce qui lui vient sur la langue. Une fois que par ces artifices il a bien enjôlé l'esprit du prince (du moins il se le persuadait, mais s'il plaît à Dieu, absolument à tort), il se dirige tout droit sur Paris avec une escorte de

---

Aureliæ res omnes novarent. Dies dictus erat, qui dum expectatur, Cardinalis ut Condensem a rebus cæteris averteret, ab eo colloquium magnis de rebus petit. Conceditur, et quidem levius quam vellem. Ibi lupus ille jam in vulpem transformatus, mira et incredibilia inceptat. Una ex parte neptim et regnum Scotiæ offert, ex altera consobrinam, Lotharingiæ ducis sororem, id est meras prestigias, quum nihil minus in animo habeat. Quum ventum esset ad religionem, fateri se a doctorculis istis sacramentariis et seditiosis abhorrere, sed Augustanam confessionem, exceptis pauculis quibusdam, in cœlum efferre; promittere denique quicquid in buccam venit. Istis artibus delinito principis animo, ut ipse quidem sibi persuasit (et utinam prorsus falso), recte Lutetiam tendit cum sclopetariorum cohorte, sicut inter conjuratos convenerat. Aumal-

eût cru s'abaisser en paraissant céder aux injonctions de ses adversaires. D'ailleurs, il croyait amener facilement le peuple de Paris, où il comptait tant de créatures, à prendre les armes, sous prétexte de la religion, pour les Guises contre les Montmorency.

1. Le voyage de Charles IX à travers le royaume avait commencé en 1564.

2. Marie Stuart, reine d'Écosse, fille de Marie de Lorraine.

3. Anne de Lorraine, morte en 1568, femme en premières noces de René de Nassau, prince d'Orange, et en secondes noces de Philippe, duc d'Arschot.

mousquetaires. Cela avait été convenu entre les conjurés. Presque au même moment, le duc d'Aumale, son frère, entrait dans la ville par un autre côté, tandis qu'un certain marquis[1], le troisième frère, s'approchait le même jour d'Orléans.

Le gouverneur de Paris, Montmorency[2], cousin germain de l'Amiral, homme bon et prudent fut informé à point de tout cela. Aussitôt il rassemble une forte troupe, sans faire le moindre tumulte. Les circonstances l'aidèrent, car le prince de Porcien[3] venait justement d'arriver à Paris, fort à propos. Dès qu'on eut annoncé que le Cardinal était aux portes de Paris, il envoya à sa rencontre le prince de Porcien pour lui signifier de faire déposer à ses gens leurs mousquets et toutes armes prohibées par l'édit du roi.

Bientôt après, escorté de ses cavaliers en armes, il se porta en personne au devant du Cardinal. L'endroit où ils se rencontrèrent s'appelle la Plaine Saint-Denis. Le premier homme de l'escorte du Cardinal que l'on joignit, en réponse à l'ordre de déposer les armes, ne

---

læus ipsius frater, alia ex parte urbem eodem pene momento ingrediebatur, et Marchio quidam, tertius frater, Aureliam eodem etiam die adventabat. De his tempestive admonitus præfectus urbi Monmorantius, Amiralii consobrinus, homo bonus et prudens, firmo præsidio absque ullo tumulto repente comparato, quum præsertim in urbem princeps Portianus peroportune tunc venisset, simulatque nuntiatum est Cardinalem ad portas esse, præmisso qui illi nuntiaret ut sclopetos et arma omnia ex edicto regis interdicta deponeret, mox cum suis equitibus armatis illi procedit obviam, Platea Sancti Dyonisii vocatur in qua sibi utrinque occurerunt. Qui primus ex Cardinalis cohorte factus est obvius, jussus arma tradere, non modo se facturum negavit, sed etiam proximum quendam ex

1. René de Lorraine-Guise, marquis d'Elbeuf, mort en 1566.

2. François de Montmorency, fils aîné du connétable Anne de Montmorency, né le 15 juillet 1530. Il avait épousé, après plusieurs péripéties, Diane de France, fille naturelle de Henri II. Pourvu fort jeune du gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, il le céda d'abord, provisoirement, à son cousin-germain, l'amiral de Coligny, et n'en prit possession qu'en 1556. En 1564, lorsque Charles IX se mit en route pour visiter le royaume, Montmorency fut chargé de garder Paris pendant l'absence du roi. C'était un homme d'un caractère doux et un peu indifférent.

3. Antoine de Croy, créé prince de Porcian en 1560, mort de pleurésie à Paris le 5 mai 1567, âgé de 26 ans. Il était fort attaché à la Réforme, et avait des raisons particulières de détester les Guises, qui lui disputaient une partie de la succession du duc de Nevers.

se borna pas à s'y refuser, mais transperça d'une balle un des cavaliers du prince de Porcien, qui se trouvait tout près de lui. Et ce fut le commencement du combat, dont voici l'issue : le Cardinal, tout tremblant, n'échappa qu'à grand'peine, en se réfugiant avec son jeune neveu, fils du défunt duc de Guise, dans une maison voisine, après avoir vu tuer sous ses yeux deux hommes de sa suite. Si Montmorency, se tenant pour satisfait d'avoir fait déposer les armes aux Guises, n'avait pas usé de son autorité pour retenir les nôtres, c'en était fait de tous ces gens-là. — Quelques heures plus tard, le Cardinal, qui de peur pouvait à peine se tenir debout, et à qui la terreur, cela est certain, avait fait souiller ses chausses, se retira à pied dans une autre partie de la ville, poursuivi par les risées d'une foule nombreuse. Il laissa passer un jour, puis il détala hors de la ville, avant le lever du soleil, à la lueur des torches, en compagnie de son frère Aumale. Et il n'arrêta pas de fuir avant d'être arrivé sur le territoire de Lorraine. Il y eut, cela va sans dire, beaucoup de bruit dans Paris, mais pas un seul des ennemis n'a osé prendre les armes. Sur ces entrefaites, à la demande de Montmorency, l'Amiral arriva avec une troupe nombreuse. La ville entière était toute vibrante, et cette émotion dura jusqu'à ce que l'Amiral fut venu en Parlement. Là, il exposa les motifs de son arrivée dans un discours sérieux et prudent, et il prépara si bien l'apaisement que, même les ennemis les

---

Portianis equitibus glande transverberat. Hoc fuit certaminis initium, cujus fuit hic exitus, ut trepidus Cardinalis cum suo nepotulo, Guisiani defuncti filio, in proximam domum sese recipiens vix evaderet, trucidato ex comitibus uno et altero in ipsius oculis. Quod nisi Monmorantius, abjectione armorum contentus, nostros sua authoritate cohibuisset, actum erat de his omnibus. — Aliquot post horis, Cardinalis pedes, vix præ metu consistens, et caligis, quod certum est, præ formidine fœdatis, in alteram urbis partem non sine multorum risu pervenit, et interjecto uno die, ante lucem una cum fratre Aumallæo ex urbe præeuntibus facibus sese proripiens, non prius fugere destitit, quam in Lotharingiæ fines pervenisset. In urbe murmur quidem multum fuit, sed ne unus quidem hostium ausus est arma corripere. Paulo post magna cum manu adfuit Amiralius, Monmorantii rogatu, trepidante urbe tota, donec ipse in Senatum ingressus, gravi et prudenti oratione expositis adventus sui causïs, omnia sic composuit, ut ab ipsis etiam infensissimis veritatis et pacis hostibus fuerit collaudatus. Aliquot post

plus acharnés de la vérité et de la paix, ont dû lui accorder des éloges. Quelques jours plus tard, des messagers sont venus, de la part du roi, apporter des lettres d'approbation de la conduite de Montmorency et de la venue de l'Amiral. Quant aux Guises, il leur était enjoint, au Cardinal de rentrer chez lui, au duc d'Aumale de se retirer dans son gouvernement. Et maintenant tout est parfaitement tranquille à Paris.

Dans tout le reste de la France, je puis vous affirmer, mon frère, que les Églises se relèvent d'une façon merveilleuse, et si la paix prévaut, jamais la ruine du papisme en ce pays n'aura été plus assurée.

Le roi se rend maintenant de Toulouse à Bordeaux; de là il fera une pointe jusqu'à Bayonne pour aller voir sa sœur la reine des Espagnes[1], qui se trouve dans le voisinage de la frontière espagnole[2]. Dieu sait quelles délibérations se tiendront là[3].

J'arrive à présent à ce qui nous concerne. Le 1er avril, on discutera contradictoirement au sujet de nos différends avec le duc de Savoie, en présence d'arbitres choisis. Pour nous[4], grâce à Dieu,

---

diebus venerunt a rege nuntii et literæ, quibus Monmorantii factum et Amiralii adventus probabatur, Guisianis autem edicebatur, ut Cardinalis quidem domum suam rediret, Aumallæus vero in sua præfectura se contineret, et nunc Lutetiæ tranquillissima sunt omnia.

In reliqua etiam Gallia, hoc tibi affirmo, mi pater, incredibiliter instaurari Ecclesias, et, si pax obtineat, nunquam illic certiorem fuisse papatus ruinam.

Rex jam Tholosa Burdegalam versus pergit, inde Baionam usque excurret, finibus Hispaniæ proximam sororem Hispaniarum reginam invisurus. Quæ hic futura sunt consilia Dominus novit.

Jam ad nos venio. Calendis Aprilis utriuque de Sabaudi ducis et nostris controversiis coram delectis arbitris agetur. Ac nos qui-

1. Elisabeth de Valois, troisième femme de Philippe II, morte en 1568.

2. Peut-être faudrait-il traduire : pour aller voir sur la frontière espagnole sa sœur puînée, la reine des Espagnes. Le texte de Bèze prête à cette double interprétation.

3. L'entrevue de Bayonne, où la reine-mère eut des conférences avec le duc d'Albe, a fait le sujet de beaucoup de travaux. On a dit que c'est alors que fut décidé le massacre de la Saint-Barthélemy. Voir H. Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, 1879. Pour les détails de l'entrevue d'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. IV, chap. 5 (édit. de Ruble, p. 220 et suiv.).

4. C'est-à-dire la République de Genève.

nous n'avons pas le moindre doute à propos de notre bon droit. Mais on sait qu'en des cas semblables, c'est une coutume presque invariable des arbitres d'adopter un juste milieu. Or nous nous trouvons dans une situation telle, qu'on ne saurait porter la plus légère atteinte à la liberté et à la condition de notre ville, sans fournir par là même au Savoyard, quelles que soient les restrictions qu'on lui imposerait, toutes facilités pour opprimer, quand bon lui semblerait, notre Ville et notre Église (et c'est bien là le but si évident des menées de tous nos ennemis qu'ils voient dans cette affaire un élément essentiel de leur victoire). Pour toutes ces raisons, je vous prie et je vous supplie, mon père, d'instruire avec le plus grand soin le député qui viendra de votre part de l'importance capitale de cette affaire. Il faut s'en souvenir, même alors que les concessions que l'on nous demande pourraient paraître fort insignifiantes à des gens qui ne se représentent pas assez clairement les conséquences qu'elles entraîneraient pour notre situation à l'avenir. C'est, en effet, une des principales ruses de ces gens-là, d'avoir l'air de ne demander presque rien, pour obtenir ensuite le tout sans peine. Nous ne possédons, en effet, rien d'autre que cette seule ville : si jamais elle venait à être occupée par l'ennemi, quel serait le mortel qui prendrait en main notre cause? Je vous recommande donc, mon père, toute cette affaire, avec les plus pressantes instances, en vous priant de vous souvenir qu'il ne s'agit

---

dem de jure nostro nihil, Dei gratia, dubitamus, sed quoniam hic ferè mos est arbitrorum ut mediam quamdam viam eligant, nostra autem hæc est conditio ut de libertate et statu hujus civitatis ne tantillum quidem diminui possit, quin hac occasione facillimum sit, quibuscunque vinculis adstringatur Sabaudus, hanc urbem et Ecclesiam quotiescunque libuerit opprimere (quod unum constat omnes adversarios sic quærere, ut in hac re putent summam suæ victoriæ positam), rogo te etiam atque etiam, mi pater, ut eum qui a vobis venturus est diligenter quanti sit momenti res ista edoceas, etiam si quod a nobis petitur levissimum iis videri possit, qui quæ sit futura nostra conditio non satis norunt. Hæc enim præcipua fraus est istorum, ut pene nihil petendo, omnia postea nullo labore obtineant. Nec enim aliud præter unicam urbem habemus, qua semel occupata, quis tandem mortalium causam nostram susciperet? Hæc igitur tibi mi pater, sic commendo, ut memineris de vita et salute nostra nunc demum agi, quam etiam rogo ut, si unquam

maintenant de rien moins que de notre vie et de notre salut. Plus que jamais, je vous en supplie, recommandez par vos prières nos destinées à notre Seigneur et Dieu, en qui nous mettons toute notre confiance, par sa grâce. Nous présentons aussi la même demande à vos collègues, auxquels nous souhaitons ainsi qu'à vous toute prospérité dans le Seigneur.

Que le Seigneur Jésus, dis-je, vous conserve vous et vos collègues, et qu'il bénisse de plus en plus vos travaux.

Votre Bèze.

Genève, le 8 mars 1565.

Je vous aurais envoyé volontiers un exemplaire du Nouveau Testament grand format, si notre homme qui s'en va chez vous n'avait, à bon droit, refusé de se charger d'un objet aussi lourd. Mais je chercherai des occasions. Autrement j'aurais déjà envoyé à Zurich plusieurs exemplaires de notre réponse, destinés à nos frères, et en particulier pour vous, M. Gwalther[1], en y joignant à

---

aliàs, Domino ac Deo nostro, in quo sanè per ipsius gratiam confidimus, precibus tuis commendes. Idem a reliquis etiam collegis petimus, quos omnes tecum jubemus in Domino plurimum valere.

D. Jesus, inquam, te et collegas servet, et vestris laboribus magis ac magis benedicat.

Tuus Beza.

Genevæ, 8 martii 1565.

Libenter ad te misissem exemplar majoris Novi Testamenti nisi hic noster tantum onus merito recusasset. Sed occasiones quæram. Alioqui nostræ responsionis plura exemplaria jam istic ad fratres misissem, ac nominatim etiam tibi, D. Galtere, alterum minoris

1. Rudolf Gwalther, né à Zurich, en 1519, d'une famille pauvre. Placé à l'école de Cappel, il s'y acquit l'affection de Bullinger qui enseignait dans ce gymnase, et qui plus tard, établi à Zurich, prit Gwalther à demeure chez lui. Bullinger avait déjà recueilli dans sa maison Regula Zwingli, fille du réformateur, et sœur de sa propre femme. Regula devint la femme de Gwalther. Étroitement lié avec Bullinger, Gwalther, prédicateur remarquable et écrivain distingué, était tout désigné pour succéder à Bullinger à la tête de l'Église de Zurich. Il fut donc nommé *Antistes*, en 1575, à la mort de Bullinger, et s'acquitta de ces fonctions difficiles avec beaucoup de prudence et de fermeté pendant dix ans. En 1585 ses facultés s'affaiblirent subitement, et il dut se démettre de sa charge; il mourut un an plus tard, le 25 décembre 1586, tout à fait tombé en enfance. Du vivant

votre adresse un autre exemplaire du Nouveau Testament petit format; je désirais vous l'offrir, quand ce ne serait que pour attester que je me suis beaucoup servi de vos propres travaux. Mais il ne me reste donc plus rien que ce papier pour vous témoigner mes sentiments à votre égard.

Novi Testamenti exemplar, vel eam ob causam, quod tuis etiam laboribus fatear me non mediocriter adjutum. Nihil autem aliud mihi superest præter chartacea ista, quo meum in vos animum tester.

POLICE INQUISITORIALE DU CLERGÉ

APRÈS LA RÉVOCATION

Voici un document curieux que la *Revue de l'Agenais* de mai-juin 1899 a imprimé sous le titre de *Une circulaire au clergé d'Agenais* après 1685. M. le Dr Louis Couyba a découvert cette circulaire, qui se déclare elle-même secrète et confidentielle, dans les registres paroissiaux de la paroisse de *Saint-Pierre-de-Collongues et de Saint-Sulpice-Rive-d'Olt*, sur le versant S.-E. du Pech de Teyssonnat, juridiction de Villeneuve-d'Agenais (pp. 80 à 82). Elle ne porte ni date ni signature, mais émane ostentiblement de l'évêché et se rapporte principalement à la surveillance et à l'espionnage des nouveaux convertis.

Rien ne démontre mieux que le clergé n'avait aucune confiance dans la solidité de l'œuvre de violence qu'il avait poursuivie avec acharnement, depuis la signature de l'édit de Nantes, et qu'il avait cru achevée par la révocation frauduleuse de cette signature. Il sent qu'il faudra continuer longtemps, sinon toujours, à se servir de la ruse, de la délation.

de Bullinger, Gwalther recevait presque toujours de lui communication des lettres de Bèze, et il était constamment appelé à donner son avis, en vue de la réponse. Après la mort de Bullinger, il devint le correspondant attitré de Bèze à Zurich.

de l'intimidation, de la spoliation et de la persécution pour contenir les anciens huguenots dans la profession apparente et contrainte du catholicisme. Et comme on comprend qu'aux yeux des victimes, grâce à toutes ces mesures, souvent aggravées par la bassesse d'âme de ceux qui étaient chargés de les exécuter, le catholicisme soit devenu synonyme de tyrannie morale et matérielle !

La circulaire se compose de quatre parties dont les trois premières, relatives à l'administration financière du clergé, ont été simplement résumées. La quatrième partie est toute entière consacrée aux nouveaux convertis et se décompose en dix-neuf articles, parmi lesquels on remarquera ceux qui recommandent de se renseigner minutieusement sur la situation de fortune des « suspects », et de faire enterrer « comme des ânes — *sepeliantur sepultura asini* », — c'est-à-dire de faire traîner à la voirie ceux qui mourront sans le secours du prêtre. Il va sans dire que ces dix-neuf articles ont été reproduits textuellement.

N. W.

Monsieur,

« Je vous escrits cette lettre circulaire et à tous MM^rs les Archiprebstres à quatre fins. »

On résume ainsi les trois premières :

1° Nous donner advis de ce qui peut estre utile à l'Esglise et à l'Estat, qui se passe dans vostre détroit.

2° Advertir MM^rs les bénéficiers, s'ils ont été taxés pour des biens ecclésiastiques subjets à l'amortissement, comme les maisons presbytérales, que, par arrest du Conseil d'Estat donné depuis peu, ils en sont deschargés. — Advertir les paroissiens que la taxe est rejetée sur eux.

Pour les autres biens, si les curés ou bénéficiers se prétendent taxés par erreur, il faut réclamer auprès de M^r l'Intendant, mais d'abord payer la moitié de la taxe et attacher cette quittance à la requête.

3° Exhorter les bénéficiers à payer aux termes ordonnés leurs décimes et autres taxes, de crainte de s'attirer de grands frais.

Voici *in extenso* le 4e article :

Le 4e, vous savez assez, Mr, le dérèglement qui est arrivé sur cette taxe que Mr l'Intendant a imposé sur les nouveaux convertis, pour mieux dire, les mal convertis et comme quoy il est arrivé deux choses fâcheuses : la première que quelque peu d'innocents ont esté confondeus avec les coupables; la deuxième que MMrs les curés estant sollicités par les taxés, ils ont esté exposés à la passion de ces gens; ils ont donné des certificats qui n'ont pas donné un eclaircissement entier et plusieurs en ont donné contre la verité, ce qui a extraordinairement escandallizé Mr l'Intendant, comme il me l'a dit et escrit souvent.

Pous esviter tous ces mots (*sic*) je vous prie de faire un tour dans vostre destroit et de leur dire de ma part qui me trouve chargé de cette affaire, la conduite qu'ils doibvent tenir suivant les articles que je mets icy et que je demande d'eux :

1° Qu'ils fassent estat de ceux qui se confesseront et communieront à Pasques.

2° Qu'ils me donnent advis de quel temps ces gens ont faict abjeuration, car beaucoup de curés n'ont pas faict estat dans leurs actes et certificats de ceux qui estoient convertis avant l'année mil six cent 85 quy ont esté néanmoins taxés.

3° Qu'ils me mandent, s'ils ont prudemment gardé les commandements de l'Esglise, antandeu la messe, les festes et dimanches, assisté au prône, s'ils se sont absteneus de manger de la chair les jours deffendeus.

4° S'ils font faire le debvoir de catholiques à leurs enfants non émancipés et à leurs domestiques et valets.

5° S'ils le font faire à leurs femmes et au cas que les femmes ne le fassent pas, si elles ont du bien qui leur appartient par dot, ou qui leur soit advenu et où il est situé et en quelle contenance.

6° Où est-ce que les nouveaux convertis ont leurs bien situés, en quelle contenance il est, de qui ils le tiennent par héritage, vante ou décret, parcequ'il arrive que ces gens font leur devoir et cependant le cadastre des juridictions est chargé du nom de leurs prédécesseurs hérétiques et les conseuls donnent le certificat suivant le cadastre suivant lequel on le taxe; et il arrive aussy qu'ils font bien leur devoir et ils ont leur bien en tout ou en partie à un autre où ils sont taxés. Il faut aussi marquer si le bien est aux enfants et non au père, s'il est partagé entre frères et sœurs dont l'un peut faire bien et l'autre mal. Ce sera une charité pour eux car Mr l'Intendant

ne sait pas cela et ne peut pas en faire la distinction et vérification et il taxe.

7° Comme il y a bien de ces nouveaux convertis quy font leur debvoir plus par crainte que par amour de la justice et que par politique ils ont un bon extérieur et un mauvais intérieur servant à deux maistres, il faut me donner advis si ces gens parlent mal de l'Esglise et de ses cérémonies et de ses commandements, du pape, des esvesques et des pasteurs de l'Esglise, de sa doctrine, du Roy et de la conduite de l'Estat.

8° Si ceux quy paroissent bien convertis à l'extérieur ou si mal convertis ont des parents hors du Royaume à quy ils envoient de l'argent quoyqu'ils portent les armes contre le Roy, s'ils ont commerce par lettres ou aultres voye avec les Anglois ou Aulandois ou aultres ennemis de l'Estat et quelle preuve on en pourroit avoir.

9° S'ils ont des livres deffendeus, s'ils font avec leur famille ou autres des assemblées, des prières à leur manière ancienne et hérétique.

10° Si les gentilshommes ou prétandeus tels portent des armes ou en ont chez eux, en quelle qualité et quantité, s'ils font des assemblées sous prétexte de chasse, de festins ou autre voye.

11° S'ils font aller leurs enfants au catéchisme ou prône ou autres offices divins.

12° S'il y a des livres deffandeus chez les conseuls, magistrats, jeuges et procureurs du Roy ou d'office ou dans les maisons commeunes des villes quy n'ayent pas esté bruslés et si ces magistrats les ont laissé reprendre à ces nouveaux ou mal convertis ou que par tolérance ils lesset (laissent) courrir.

13° S'il y a des médecins, apothiquaires, chirurgiens, des hommes ou des femmes quy sous prétexte de secours ou de charité vont visiter les malades et les exhorter à demeurer et mourir dans leur antienne hérésie et quelle preuve on en pourroit avoir, s'ils leur [font] faire des prières et autres exercices de leur antienne erreur.

14° S'il y en a qui ne font pas baptiser leurs enfants nouveaux nais et ne les portent pas à l'Esglise dans les huict jours pour les faire baptiser ou les baptisent eux-mesmes dans la maison sans nécessité pour esviter de les faire baptiser à l'Esglise ou les lesset mourir sans baptesme.

15° S'il y en a qui meurent sans avoir communié et confessé à Pasques, sans appeler le curé ou l'avoir fait demandé devant des témoins dignes de foy : *Sepeliantur sepultura asini* — Cependant donnes nous en advis.

16° Gardes ceste conduite à l'esgard des mariages des nouveaux convertis si depuis leur première abjeuration ils n'ont pas faict le debvoir de catholique et qu'il vous promettent de le faire à l'advenyr : Quelle promesse et quelle parole qu'ils vous donnent pour eux et pour autruy, ne les en croyez pas mais recevez les avec charité mais prescrivez leur un temps tel que vous jugerais suyvant l'esloignement et l'opposition que vous connoitrez en eux et sy deurant le temps ils vous donnent des marques d'estres instruicts et qu'ils ont ceste disposition d'une sincère et ferme conversion, confessez-les et communiez-les, proclamez leurs annonces et impartissez leur la bénédiction nuptiale ou assistez à leur mariage et donnez nous en advis.

17° Si non obstant vostre refeus ils viennent à vous déclarer par acte ou sans acte qu'ils se tiennent pour mari et femme, attendeu qu'il y a une déclaration du Roy et arrest du Parlement de Bourdaux contre, donnes nous en advis parce que nous fairons déclarer ces mariages nuls et les condamner à une amende, mesme s'ils habitent ensemble et s'ils ont eu des enfants de leur concubinage.

18° Aux baptesmes refuses pour parrains et marraines tous ceux quy ne font pas le debvoir de catholiques et s'ils le font à l'extérieur et que vous les soubçonniez, avant de les reçevoir à ceste fonction, interrogez les seur les articles essentiels de la religion et seur les commandements de Dieu et de l'Esglise et suivant qu'ils vous répondront, recevez les ou refusez les. Les temps et les pratiques que font ces gens ou dont ils abeusent nous doibvent donner occasion d'en tenir beaucoup et peut être tous pour suspects.

19° M^rs les curés ne donneront à ces gens bien ou mal convertis, qu'ils fassent ou ne fassent pas leur debvoir de catholiques, auqun certificat par escript de leur bonne ou. mauvaise religion et diront que nous et M^r l'Intendant leur avons défendeu. Par ce moyen les curés seront à couvert de toute sollicitation et persécution ou crainte. Cela n'empêchera pas pourtant qui ne leur donnet, s'ils en sont requis, des extraits de baptesmes, mariages, morts et abjeuration de leur hérésie en bonne et due forme.

J'ay escrit ceste lettre de ma main à M^re les archiprêtres, je ne l'ay pas faict imprimer pour estre plus secrette et MM. les curés auront soin de garder le secret et je les prie de me donner leurs advis incessamment de tout ce qu'ils savent des articles précédents et surtout quinze jours après Pasques de tous ceux quy auront confessé et communié et faict le debvoir de bon catholiques, suivant les susdits articles.

Je vous prie, M[r], de faire sans délay un petit tour dans vostre destroit sous prétexte de visite d'archiprêtre et de déclarer ma présente lettre à MM. les curés assemblés ou en particulier et les exhorter au secret et à la fidélité des advis que je leur demande, leur promettant que leur nom ny [*sic*] tout ce qu'ils m'escriront sera gardé avec secret et sans qu'ils soient exposés à rien; et s'il y a auquns frais ou poursuites à faire, je les ferez en qualité de sindic en mon nom sans qu'il paraisse rien de leur part. J'attends cette jeustice d'eux et de vous et la grâce que vous serais tous persuadés et de vous particulièrement que je suis avec une entière considération...

FUGITIFS ET NOUVEAUX CONVERTIS ROCHELAIS

En 1690

Encore des listes de noms, dira peut-être un lecteur impatient ou qui voudrait que tous les documents fussent préalablement triturés de manière que la substance seule en fût présentée au lecteur! Hélas! Il est bien difficile de contenter tout le monde! Car il faut admettre que, de temps en temps du moins, les listes de noms ont aussi leur utilité. Sans parler des renseignements que, pour une époque donnée, elles fournissent à la statistique, beaucoup plus de gens qu'on ne pense, les parcourent pour rechercher tel ou tel nom qui les intéresse. Il y a, entre autres, des familles pastorales et échevinales encore représentées en France et au Refuge, sur lesquelles on demande fréquemment des renseignements. Puis, ces listes que notre collaborateur de Richemond extrait aujourd'hui des archives du Présidial de La Rochelle, sont intéressantes à divers titres.

La première liste nous donne d'abord, sur la première colonne, les fugitifs de La Rochelle qui avaient laissé des biens et dont la fortune avait été donnée à des parents, héritiers ou collatéraux, catholiques ou nouveaux convertis. Ces derniers figurent sur une deuxième colonne à droite de la première, chaque nom en regard de celui dont il hérita, grâce à la Révocation et à l'exil.

La deuxième liste est celle des fugitifs dont les biens, mis

sous séquestre, furent affermés. La deuxième colonne, celle de droite, indique les noms des propriétaires fugitifs, et la première ceux des locataires à bail ; le montant de ce dernier suit la deuxième colonne.

Enfin la troisième et dernière liste, sur une seule colonne, indique les noms des *particuliers à qui on a signifié l'ordonnance de monsieur l'intendant pour reporter certificats de leur catholicité*. J'ai mis en italiques sur cette troisième liste, ainsi que sur la première, deuxième colonne, les noms qui sont identiques dans les deux.

Les noms non soulignés, sur la première liste, sont évidemment ceux des héritiers des fugitifs qui avaient rapporté ces certificats de catholicité. Mais ceux qui, à la suite de ceux marqués en italiques, sur la troisième liste, sont aussi assignés, quels sont-ils ? D'autres héritiers d'autres fugitifs, non énumérés dans ces divers états de l'année 1690, ou bien des absents, ou encore des protestants restés dans le pays comme nouveaux convertis, ou revenus, et invités à se mettre en règle avec la loi qui ne tolérait dans le royaume que des catholiques ? Je l'ignore.

Dans tous les cas, on voit, par cet exemple, que lorsque, dans un dépôt d'archives, on trouve une liste, soit de fugitifs, soit de nouveaux convertis, accompagnée d'une date voisine de celle de 1685, il ne faudrait pas en conclure que cette ou ces listes renferment *tous* les noms, soit des fugitifs, soit des convertis de cette région.

I. — État de ceux qui ont entré en possession des biens de leurs parens fugitifs, en exécution de l'Édit du mois de décembre 1689 et en conséquence des jugemens rendus au présidial de La Rochelle pendant l'année 1690.

Noms des fugitifs.	Noms de ceux qui ont entré en possession.
Élisabeth Caterine et Antoine Boudremagne.	Elizabeth Tibault.
Marie Basle, Marie et Jean Yvonnet.	*Sanson Yvonnet.*
Jean Franchard.	Ester Judith et Marie Franchard.
Georges fille.	Philipe Favreau.

Noms des fugitifs.	Noms de ceux qui ont entré en possession.
Catherine et Daniel Grenot.	Nicolas Grenot.
Suzanne d'Hariette, Suzanne et Benjamin d'Hariette.	*Elie de Beaussay.*
Jean et Michel Peloquin.	Jean d'Hariette, Anne Peloquin, sa femme, et *Jean, Suzanne, Anne et Louise Jupin*[1] et Bartelemy Bon.
Anne Merlet.	*Pierre Gaillard*, Anne Gaillard et Jeanne Cotonneau.
Ezéchiel Daniel et David Gautier.	*Esther Gautier.*
Marie Delabrosse, Marie et Elizabeth Grain.	Jean Grain.
Madelaine Dargence, femme d'Abraham Sarraud.	Louis Claude et Jaques Charrier et Elie Mariocheau.
Isac Charrier.	Antoine Gautreau.
Zacarie Cosson.	Jean Michaud et Jeanne Plongeon, sa femme.
Marie Guillemard.	Samuel Guillemard.
Jeanne, André, Suzanne et Marie Tauvet.	Josué et *Marie Berchauds.*
Jaques Guyon, Marie Cotonneau.	Jaques Guillaudeau.
Marie Metayer.	François Jarry.
Marie Gauvain.	Marie Jouveau.
Marie Ragot.	Anne Ragot.
Pierre, Anne, Esther, Abraham, Jeanne et Madelaine Guibert.	Judith Guibert.
Etienne Bourdet.	Pharamond Neau, Elizabeth et Pierre Caillou.
François Jaqueau.	*Moïse et François Jaqueau.*
Jonas Moreau.	*Pierre Moreau.*
Marthe Bouyer.	*Pierre Couillaud et autres.*
Guillaume Jaques et Elie Cottonneau.	Jeanne Cottonneau.
Pierre Assailly.	Jean Coulon.
Marguerite Salomon.	Isaac Salomon et autres.
Josué Grenon.	*Jean et David Grenon.*

1. Jean, Suzanne et autre Jupin d'après la liste n° III.

Noms des fugitifs.	Noms de ceux qui ont entré en possession.
Pierre Assailly.	Charles Mignot.
Pierre Boudinot.	Marie et Jeanne Boudinot.
Jaques de Court.	Anne de Court.
de la Motte.	Henry Belanger.
Suzanne Benoist.	Marthe Benoist et autres.
Charles Benoist.	Marthe Benoist et autres.
Benjamin Benoist.	Marthe Benoist et autres.
Jeanne Chateau.	Chateau et autres.
Judith Benoist.	Marthe Benoist et autres.
Richard.	Marie Richard.
Caterine Levesque.	Françoise Levesque.
Marie Renaud.	*Josué Petit et Jeanne Renaud, sa femme.*
Abraham Jouneau et autres.	Guyon et Rappes.
Louise de La Motte.	Jean Juglard.
Marguerite Bureau.	Henry Gautier.
Marie Babin.	Anne Babin.
Marie Brodache.	*Ester Brodache.*
Rachel Pajot.	*Jean Pajot.*
Henriette Henuel.	Judith Prevost et autres.
Auguste Hector (de) Chatagniers et autres.	Piniot.
Marie Peletier.	Jean Peletier.
Sorré et Villeneau.	Charles Villeneau.
Sanson Chasle.	Sanson Yvonnet.
Jaques Sarragant.	Sarragand.
Pierre et Elizabeth Tardy.	Simon Couturier.
Marie Moreau.	*Louis Moreau.*
Pierre Assailly.	*Sarra Assailly.*
Ozée Jourdein.	*Alexandre Jourdein.*
Suzanne Lemercier.	Moreau et *Auboineau*[1].
Suzanne Tabuteau.	*Etienne Tabuteau.*
Suzanne Goducheau.	François Janvier.
Pontard (de) Chaban.	Jean De Montis.
Thérèse (de) Robillard.	De Mazières.
Coignet et Baudouin.	Pierre *Guillaudeau* et autres[2].
Philippe Masson et autres.	Marie Masson.

1. Pierre Aubigneau d'après la liste n° III.
2. Veuve Guillaudeau-Villedoux.

Noms des fugitifs.	Noms de ceux qui ont entré en possession.
Henry de Cheusses.	Renée de Rambouillet.
Madeleine d'Argence.	Anne Martin.
Abraham Sarraud.	*Jaques Sarraud.*
Gombaud Godet.	Jean Giraud.
Taumeur.	Duport.
Sarraud.	*Marie Nicolas.*
Anne Petitpas.	*Louis Bonneau.*
Les sieurs et dame de Mirande.	*Le sieur de Mirande*[1].
Anne de Mirande.	Gaspard Colin.
Les Grenouillaud.	Marie Grenouillaud.
Salomon Delaleu.	Jacques Delaleu.
Madeleine Godet.	Marie Tauvet.
Suzanne Chesneau.	Pierre Bailly.
Nicolas et Pierre d'Hariette.	Josué Lloyd.
Madelaine Vincent.	Josué Lloyd.
Benigne de Bonnefoy.	René de Bonnefoy.
Judith Legrand.	Marie Coudret.
Madeleine et Anne Petit.	*Suzanne Petit.*
Jacques Parnajon.	*Gédéon Roux.*
Etienne Mazicq.	Mazicq.
Guillaume Piaud.	Guillaume Monroux.
Anne Rullier.	Rullier.
Jean Montagne.	Montagne.
David et Suzanne Papin.	Marie Ozeau.
Simon.	Jean Liderveau.
Suzanne Chastellier.	*Gabrielle Chastellier.*
Frédéric Baudouin.	Henriette Baudouin.
Jean Rousseau.	Elizabeth Le Tard.
Sarra Riboulleau.	Boutet et Ribouleau.
Judith Riboulleau.	Jacob Riboulleau.
Suzanne Douteau.	Etienne Bernard.
Pierre Moreau.	*Claude Paret.*
Hamelot Lhoumeau.	Dizerotte.
Isac Mazicq.	Mazicq.
Ester Graton.	Jacques Mazicq.
Ayraud.	Philippe Favreau.
Lhommedieu Guillaud.	*Sarra Georges*[2].

1. Le s^r Peré de Mirande.
2. Sarra Georget.

Noms des fugitifs.	Noms de ceux qui ont entré en possession.
Etienne Guilbaud.	Jaques Divernet.
Etienne et Renée de Chaizeaux.	De Chaizeaux (Dechézeaulx).
Louis de La Coste.	*Pierre de La Coste.*
Pierre Desreaux.	*Suzanne Desréaux.*
Frédéric Beaudouin.	Baudouin.
Jeanne Doyveau.	Gourjaux.
Paul Tevenin (Thevenyn).	Tevenin.
Ester Tournemotte.	Massiot.
Madelaine Aymée David.	*Louis Auguste David.*
Jaques Cruzeau.	Jeanne Cruzeau.
Judith et Marguerite Taumer.	Taumer.

Veu l'estat cy-dessus nous ordonnons que les particuliers y dénommez qui sont entrez en possession des biens de leurs parens fugitifs raporteront dans quinzaine pour tout délays au sieur De Bonnemor, Lieutenant général de La Rochelle que nous avons commis et subdélégué à cet effet, un certificat en bonne forme de leur catolicité, à faute de quoy, led. temps passé, les biens dont ils jouissent provenant de la succession de leurs parens fugitifs seront saisis et sequestrés à la poursuite et diligence du sieur Mesteier, Receveur des tailles sequestre par nous nommé, lequel s'en mettra en possession, fera convertir les baux conventionnels en judiciaires, et poursuivra les baux des biens non affermés, pour du tout rendre compte à qui il apartiendra; fait à Rochefort le 5ᵉ mars 1699.

Signé : BEGON.

II. — Baux des fugitifs faits par Monsieur Begon, Intendant.

Jean Ducorneau.	Celuy du sieur Sarraud, néant.	
Le sieur Gaschot.	Celuy de la Vᵉ Chastelliers.	
La veuve Herbert.	La même.	8ˡˡ
Le sieur Ayron.	(De) Tandebaratz (pasteur).	16 0ˢ
La veuve Jamain.	Vefve Grasseteau.	9
Le sieur De Marine.	Benoist.	
Marthe Roy.	Vefve Billard.	9
Le sieur Gaigneur.	Assailly.	
Moyse Jacqueaut.	Capitaine Jaqueau.	5

Riboulleau.	Riboulleau et Burtel.	11
Rochard, procureur.	Pierre Taumeur pour la Rochelle.	
Peuple.	Bureau, rue Bazauge.	8
Barthélemy, de Ré.	Ester Sorré vefve Vachon.	13
Moyne, procureur.	Louis Morin, de Marans.	
Gautier, chirurgien.	Benoist Baronneau.	
De Baussay.	Suzanne Papin Ve d'Hariette.	16 14
Ellisabeth Saint-Agnant.	Jacques Duchier.	8
Suzanne Nezereau.	Ellye Nezereau.	11
Moyne.	Isaacq Bureau.	
Regine Mouchard.	Vefve Gargouillaud.	8
Jean Chauvet.	Marye Mestayer, de Mauzé.	
Herbert, de Ré.	Anne Guyot vefve Zacarie Cosson.	
Gaillard.	Suzanne Merle vefve Cruseau.	
Louis Mousnier.	Pierre Valleau.	
Fier des Bras.	Jacques Cotonneau.	9
Louis Mousnier.	Jacob Crussol.	
Moyne, procureur.	Auguste Fonteneau.	
Jacques Le Seigneur.	Charles le Seigneur.	13
Sarra Beaudouin.	Daniere Beaudouin.	11
Gédéon Roux.	Vismagnon et Vandermer.	20
Mademoiselle Creach.	Pierre Reau.	16 14
Billaud, esleu.	Mathurine Vachon.	13 14
Leborgne.	Vefve Gascherie de Vilcon.	
Jean Gariteau.	Gascherye et Chesneau, sa femme.	
Regnard, huissier.	Judith Taumeur, veuve Chevallier.	11 00
Bourgeois, de Ré.	Charles Ayraud.	13 14
Ledit Bourgeois.	Isaac Charrier.	16ll 14s
Mademoiselle Labarre.	François Dausay (Fouras).	13 14
Hillairet.	Les Tauvets.	13 14
Mde Labarre	Ledit Benoist et Gombaud, sa femme.	16 14
Herbert, de Ré.	Estienne Besly.	9 00
Magdelaine Mestayer.	Estienne Jouneau.	16 14

Le curé de St Martin.	Téophille Barbaud (pasteur).		
Villeneau Barraud,	Jean Sorré.	10	10
Rocheboux.	Jean Bonnet.		
Sarra Burgaud.	Magdelaine Burgaud.	6	
Bouquart.	Marie Anne de Lamothe.	11	00
Guérin.	François et Philippe Mestayer.	10	00
Ledit Guérin.	Jean et Estienne Burgaud.	10	10
Louis Mousnier.	Tauneur pour Ré.	16	14
Le Borgne.	Paul Mousnier.		
Guérin.	Arnaud et Durand, deub par M. Bessay, suivant son billet.	9	
Le Borgne.	Vefve Grenat.		
Lézeau.	Gabriel Bernon	16	14
Id.	Jaques et Cather. Decourt.		
Elizabeth Gruel.	Gruel.	13	
Leborgne.	Ester Tournemotte.		
Constand.	Salomon Delaleu.	9	
Leloup.	Pierre Bontecou.	11	
Guérin.	Isaac Bureau, deub M. Bessay en a repondu.	10	
Constant.	Philippe Janvier.	9	
Quervillau.	La Bruchardière (de).		
Leloup.	Suzanne Douteau.	11	
M. Constand.	Marie Lardeau, V Vidau.	10	
Sanson Trezaar.	Ezaye Valleau.		
Roux.	Les Soré.		
	Marie Guillemard.	10	
	Pierre Jamet.		
Sanson.	Pierre Guyonneau.	16	
Jaq Favreau.	Suzanne Lemercier.	13	
Bareau.	Anne Hardy Ve Girard.		
Tayau Lejeune.	Jean, Marie et Henriette Benoist.		
	Paul et Pierre Leboiteux.		
Girard.	Jean et Estienne Brigaud.	11	
Martin.	Josué Grenon, ap. par Bessay et les Commissaires.	16	14
Jean Roy, boutonnier.	Sanson Chasle.		
Louis Massiot.	Pierre Jay.		
Le nommé Guitton, lab.	La Ve Richard et sa fille.	2	10

D. Jacob.	Sanson Chasle.	8
Jaq. Rochard.	Cath. Bouhier v^{e} Compagnon.	
Martin.	Natan Girard.	13
Bouhier.	Pierre Jay. ap. S. Bessay.	13 14
Rochard, gref.	Mathieu Simon.	8 10
Judith Martin.	Eliz^{t} Blanchard. ap. par Bessay.	10 14
L. Mousnier.	Marie Regreux.	
Jaq. Rochard.	Pierre Bigot.	8 10
Jaq. Rochard.	Marie Ragot.	8 10
L. Mousnier.	Marie et Jeanne Grain.	
Est. Couturier.	Pierre Tardy et Barbaud.	
Fevre.	Pierre Boudinot.	10 14
Zacharie Cothonneau.	Elie Cothonneau.	
Le s. Peuple.	Marguerite Espie et Audrouin.	
M. Gautier.	Thomas Guyon.	
Louis Mousnier.	Jean Guillebaud.	10 14

III. — Noms des particuliers à qui on a signifié l'ordonnance de monsieur l'Intendant pour rapporter certificats de leur catholicité.

Sanson Yvonnet.
Élie de Baussay.
Jean, Suzanne et autre Jupin.
Pierre Guillard.
Marie Berchaud.
Moïse et François Jaqueau.
Pierre Moreau.
Pierre Couillard et autre.
Jean et David Grenon.
Jeanne Regnaud Ve Josué Petit.
Ester Brodache.
Jean Pajot.
Louis Moreau.
Sarra Assailly.
Alexandre Jourdain.
Pierre Auboineau.
Estienne Tabutteau.
Ve Guillaudau-Villedoux.

Jaques Sarraud.
Marie Nicolas.
Louis Bonneau.
Le s^r Peré de Mirande.
Suzanne Petit.
Gédéon Roux.
Gabrielle Chastelier.
Claude Paret.
Sarra Georget.
Pierre De La Coste.
Suzanne Desréaux et Marie Bertau.
Louis-Auguste David.
Esther Gaultier, femme de Mesnier.
Benjamin Caillon.
Jean et François Ollivier.
Alexandre Jean Godefroy et Esther Petit.
Anne Quillau, veuve Desperoux.
Paul Saulon et Poupeau, sa femme.
Isaac Salomon et Marie Salomon.
Henry Boynot.
Suzanne Gacherie et Massiot.
Georges Augizeau et autres.
Marie Coudret.
Elie Jaquier et Marie Dioré.
Jacques Belin et Jeanne Montagne, sa femme.
Le sieur (de) Tandebaratz.
Le sieur De Mazières Du Passage.
Le sieur Baudouin Des Marattes.
Le sieur Pierre Bardet.
Judith Franchard femme du sieur Huet.
Marie Vansevenhoven.
Arnaud Bouquet.
Marthe et autre Benoist.
Le sieur de Marmande.
Marie Masson.
Jaques St Marq.
Judith Collin.
Isaaq Blanc et sa femme, de Ré.
Guillaume Morison.
Marie Massiot.
Bernon (de) Lisleau.
Dame Anne Bruneau.

Le sieur Allaire Dubeignon.
Le sieur Du Chiron.
Jeanne Bailly.
Le sieur Venaud, cap^{ne} d'infanterie.
Marie et Louis Tabutteau.
Les sieurs Duport.
Toussaints Grenaud.
Marie Nezereau.
Estienne Delaunay.
Le sieur de Montalambert.
La fille de Jaques Delaleu tailleur et Jean Beguin.
Pharamon Neau et autres.
Le sieur De Bertauville.
Louise Caillonneau.
Michel Gosse.
Suzanne Papin-Lossandière.
Pierre Mesnier Chasteau et autres.
Fierre Plaset.
Abraham Bodin-Cramahé.
Pierre Moreau et autres.
Les enfants de Charles Garitteau.
Louis Roulan de Salles, Claude Paris receveur de St Laurant.
Le sieur de Charon.
Le sieur de Vieuxfief.
Jean Giraud et Pierre Coudin.
Pierre Vigoureux ap^{re} à Marans.
Marie Marolle veuve Burgeau, Marans.
La demoiselle Gendron, du Gué de Veluire.
Barthelemy Bizard, de Marans.
Pierre Geffré, de Marans.
Le sieur Godineau, de Marans, à cause de sa femme.
Antoine Bourdon, de Mauzé.
Pierre Pillot l'aîné, de Mauzé et cohéritiers.
Le sieur Jeuglard de jons, Mauzé.
Jaques Jousseaume et autres.
Le sieur Colin des Combes, de Mauzé.
Le sieur Demoulans, de Mauzé.
Le sieur de La Brouardière et son fils, de Mareuil.

Présidial de La Rochelle. — Pour copie conforme :
De Richemond.

(Sans date, entre 1685 et 1699.)

UN PRÊTRE CATHOLIQUE

MARIANT DES NOUVEAUX CONVERTIS A LA HUGUENOTE

Interrogatoire de Jean Gorrin prisonnier à l'évêché de La Rochelle, 3 juin 1710.

On savait qu'après la Révocation, et surtout au XVIIIe siècle, il y avait un peu partout des prêtres qui, par humanité ou pour d'autres raisons, avaient consenti à bénir les mariages des nouveaux convertis sans exiger de certificat d'abjuration, de communion et de confession[1]. Plusieurs d'entre eux furent pour ce fait poursuivis, condamnés ou contraints de quitter le royaume. Mais on ne savait pas que des prêtres étaient allés encore plus loin. Voici un document inédit, interrogatoire détaillé d'un prêtre, *Jean Gorrin*, arrêté à Niort et transféré aux prisons de l'évêché de la Rochelle. Ce prêtre, qui exerçait à Niort les fonctions d'instituteur, avoue qu'à l'instigation d'une femme, il consentit à marier des protestants en leur lisant la liturgie du mariage dont se servaient les pasteurs.

Les nouveaux convertis ne voulaient pas s'exposer à passer pour concubinaires et à frapper leurs enfants de bâtardise. D'autre part, ils répugnaient — bien qu'aux yeux de l'autorité ils fussent des « nouveaux catholiques » — à signer une formule d'abjuration, à communier à l'Église catholique et à se confesser suivant les règles. On comprend dès lors qu'ils aient imaginé de faire taire leur conscience en se faisant marier conformément à la liturgie de l'Église protestante lue, non par un pasteur — dont la signature non seulement n'avait pas de valeur mais exposait aux poursuites — mais par un prêtre.

1. Aux exemples que le *Bulletin* a cités antérieurement, on peut ajouter ceux-ci : En 1725, le curé de Voutron fut poursuivi par l'officialité de La Rochelle pour mariages clandestins de religionnaires, et le 24 septembre de cette même année, sur la dénonciation du curé de Saint-Jean à La Rochelle, la même officialité poursuivit J. Vandonnoy, prêtre aumônier, pour avoir marié Jean Birot, marinier protestant et Marie Anne Joussemet, ancienne catholique, « clandestinement », et leur avoir délivré un certificat.

Comment, par contre, ce dernier pouvait-il accorder sa conduite, soit avec sa conscience, soit avec ses devoirs professionnels? Or il déclare lui-même « *n'avoir senti aucun mouvement de conscience à cet égard, et même n'en avoir jamais demandé pardon à Dieu par le sacrement de la pénitence et de la confession.* »

Voilà qui est vraiment caractéristique, et qui prouve une fois de plus que, lorsqu'un gouvernement, une autorité souveraine formulent, imposent des lois immorales, logiquement ils détruisent la conscience et chez ceux qu'elles oppriment et chez ceux qui doivent les appliquer.

Ceux qui liront en entier ce fort curieux interrogatoire dont on ignore malheureusement la conclusion, remarqueront qu'à la fin il est question d'un nommé *Vinet*, clerc tonsuré, desservant alors la paroisse Saint-Jean à Niort et bénissant aussi des mariages de protestants. On rapprochera involontairement ce nom de celui du pasteur du Désert dont M. Th. Maillard a parlé dans le dernier *Bulletin*[1].

N. W.

INTERROGATOIRE du trois de Juin mil sept cent dix.

Aujourd'huy troisiesme du mois de juin mil sept cent dix, sur les dix heures après midy, nous *Vallantin Mariocheau Bonnemor*, conseiller du Roy et son lieutenant général en la Sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle, en exécution des ordres de Monseigneur le Mareschal de Chamilly, commandant pour Sa Majesté dans cette province et dans celle de Poitou, Saintonge et Angoumois, nous sommes transportés, pour une seconde fois dans les prisons du palais Episcopal de cette ville, où le nommé *Jean Gorrin* est détenu et arresté par les ordres de mondit seigneur le Mareschal, où estant nous l'avons de nouveau interrogé sur les faits dont il est accuzé en la forme et manière qui s'ensuit, ayant avec nous *Jacques Chaigne*, commis du greffe, que nous avons commis pour greffier pour l'indisposition du greffier ordinaire du siège, auquel ledit Chaigne nous luy avons fait faire le serment de fidellement s'acquitter de sa commission.

1 Voir plus haut page 338.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure et profession. A dit s'apeller *Jean Gorrin*, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans demeurant dans la ville de Niort et avoir esté tonsuré par feu monsieur Girard, evesque de Poitiers, et enseigner aux enfans dans la ville de Niort à lire, escrire et le cathégisme par charitté.

Interrogé s'il y a longtemps qu'il est en cette ville et par quel ordre il y est détenu[1].

A dit qu'il peut y avoir quinze ou seize jours et que monseigneur le mareschal de Chamilly l'y a fait venir.

Interrogé s'il sçait la raison pourquoy mond. seigneur le maréchal de Chamilly l'a fait venir en cette ville et sy ce n'est pas parce qu'il a esté dénoncé pour bénir et faire les mariages des nouveaux convertis quy ne font pas leur debvoir de catholique.

A dit qu'il n'estime pas qu'il y ayt d'autres raisons pour laquelle on l'ayt fait venir en cette ville, n'ayant commis aucunes autres mauvaises actions.

Interrogé depuis quel temps il se mesle de bénir de semblables mariages et combien il en a fait.

A dit qu'il a commencé à faire lesd. mariages environ, au mois d'avril de l'année dernière mil sept cent neuf, et qu'il peut en avoir bény dix à unze, autant que sa mémoire peut luy en fournir le nombre.

Interrogé dans quel lieu il a bény tous lesd. mariages, s'il les a tous bénis en cette ville et de quelle manière il faisoit cette solamnité.

A dit les avoir tous bénys en cette ville, et n'en avoir fait aucuns ailleurs, et que la nommée Morvande quy l'engageoit à cette action luy donnoit un livre contenant en françois les (p)saumes des calvinistes, à la fin desquels est le formulaire dont se servoient les ministres pour bénir les mariages de leur religion, qu'il lisoit aussy ce même formulaire et leur faisoit promettre aux particulliers quy vouloient se marier, après les avoir nommés par leurs noms de se prendre à mary et femme, ce qu'ils promettoient, ensuite de quoy ils s'estimoient mariés, sans que luy répondant observast aucunes autres sérémonies.

Interrogé sy après avoir bény lesd. mariages, il ne donnoit pas aux partyes contractantes des certificats de leur prétendu mariage, et comment il les exprimoit.

1. A la fin de chaque page du document original se trouvent les signatures du lieutenant général et du prisonnier. On ne les trouvera ici qu'à la fin de l'interrogatoire.

A dit qu'il donnoit des certificats desd. mariages sur des modelles que ladite Morvande luy représentoit, lesquels estoient tentost signés de Durand prestre, et de Pierre Roy, prestre osmosnier des vaisseaux du Roy, quoyque luy mesme ne signast les certificats des mariages qu'il donnoit que de J. Durand, prestre, lesquels certificats contenoient à la véritté que les partyes sestoient aprochées des sacremans de la sainte Églize, qu'ils avoient confessé, et suby la pénitence quy leur avoit esté impozée et communié à la saincte Huscaristie, après y avoir estés disposés en entendant la saincte messe, bien que cependant tous ses faits fussent supposés, et qu'il ne fist que lire aux partyes contractantes la liturgie dont les ministres se servoient pour bénir les mariages des Calvinistes.

Interrogé s'il ne ressentoit pas des remords de conscience de commettre de semblables sacrilèges et d'abuser de la vénération qu'on doit au Saint Sacrement de l'Eglise, en donnant des certificats faux et contraires à la véritté.

A dit n'avoir santy aucuns mouvement de conscience à cet égard, et même n'en avoir jamais demandé pardon à Dieu par le sacrement de la pénitence et de la confession.

Interrogé quelle récompense on luy donnoit pour faire de semblables mariages.

A dit que la récompanse qu'on luy donnoit n'estoit point certaine et de prix fait, mais que ladite Morvande ayant quelques mariages à faire semblables, venoit le chercher chez la nommée Boutonneau où lui répondant demeuroit et que tentost elle luy donnoit dix frans, quinze frans, et une fois seullement vingt frans.

Interrogé dans quel lieu en cette ville il a fait les unze mariages qu'il a cy-dessus reconnus, sy c'est dans une même maison ou dans des endroits différands.

A dit en avoir fait cinq dans la maison de lad. Morvande, un dans un jardin qu'il ne sçait point à quy il apartient, mais qu'il estime estre devant les escuries de l'auberge du *Cordon bleu* de la paroisse de Nostre Dame en cette ville, et dans lequel jardin pour y entrer il fault monter deux marches quy sont au devant d'une porte ronde quy y est et dans lequel jardin, il y a un petit cabinet ou salle où l'on peut estre à couvert, qu'il en a fait un autre dans la maison d'un marchand gresseur de cette ville dont il ne sçait point le nom, quy demeure à l'entrée de la grande rue du costé de la rue de la Grille, et qu'il estime que c'est un nommé Tallon qui espouza la sœur de la femme de ce marchand gresseur dont il bénit led. prétendu mariage dans lad. maison, ayant beny les autres mariages par luy

faits sur la grave de cette ville, dans une maison qu'il ne sçait point à quy elle appartient, mais que pour s'y rendre, il faut passer sur la grave et que dessus la porte de lad. maison, il y a un monceau de boulets à canon, et qu'il y a même une guérite un peu plus loing où les soldats sont mis en sentinelle.

Interrogé s'il ne sçait pas les noms de tous les particulliers et particullières dont il a fait les mariages et s'il n'en a pas, par devers luy, une manière de journal, et de leurs noms et surnoms.

A dit qu'il ne se souvient pas bien précisément de leurs noms, mais qu'audit lieu de la Grave il a bény le mariage de deux maistres rafineurs dont il ne se souvient point du nom, dont l'un demeuroit chez ce sieur Gastebois, marchand banquier de cette ville, et l'autre chez le sieur Pagèz, aussy marchand de cette ville, quy espouza la nommée Ollive demeurant pareillement chez ledit sieur Pagez, et qu'il ne se souvient pas du nom de la fille quy espouza le raffineur dudit sieur Gastebois, lesdits deux raffineurs, estant estrangers de nation; ayant aussy marié dans lad. maison de la Grave un cordonnier avancé en aage dont il ne se souvient point du nom, mais qu'il demeure devant la place Habert de cette ville suivant que laditte Morvande luy a desclaré, qu'il ne peut point se resouvenir des noms des autres mariages qu'il a faits, mais qu'il estime avoir mariez le nommé Tallon, comme il a dit cy dessus avec la sœur dudit marchand gresseur, le nommé Gerbaud avec la servante du sieur Belin, marchand sous la Bourserie, le sieur Chevallier aussy marchand de la Bourserie avecq la fille du sieur Rullot aussy marchand, qu'il a encore mariez un cousin germain de lad. Morvande, tonnelier de profession, demeurant en la paroisse de St-Jean du Perrot de cette ville, dont il ne sçait pas le nom, non plus que de la fille qu'il espouza et ne point se ressouvenir du nom des autres personnes qu'il a mariées, n'en ayant retenu par devers luy aucunes notes ny journal, se ressouvenir pourtant avoir refait un certificat de mariage d'un nommé André Bidet de la paroisse de Saint-Nicolas que ladite Morvande luy dit avoir esté marié par un prestre passant par cette ville du diocèze du Man, lequel luy répondant reforma et signa J. Durand, prestre, comme sy luy répondant l'avoit fait, reconnaissant n'avoir rien eu en récompense pour la réfaction dudit prétendu certificat.

Interrogé s'il n'a pas de connaissance que d'autres ecclésiastiques que luy se soient ingérés de faire de pareils mariages.

A dit n'en avoir aucune connoissance, avoir pourtant connoissance que lad. Morvande avoit voulu suborner le nommé Bourgeois clerq de cette ville, mais qu'il l'avoit rebutée et maltrétée à coups

de pieds et coup de poings, plutost que de la satisfaire; et que la Morvande luy a raporté qu'un nommé Vinet avoit bény un mariage d'une nommée Mesnagère, fille de cette ville demeurante dans la paroisse de Saint-Nicolas, led. Vinet estant clercq tonsuré et desservant dans la paroisse de St-Jean; se ressouvenir encore luy répondant avoir bény le mariage d'une autre fille nommé Mesnagère sœur de celle dont il vient de nous parler dans la présente réponce avecq un nommé Robin marchand demeurant en la grande rue de cette ville, ne sçait point l'endroit où il les a mariéz mais qu'il estime que c'est dans la maison de lad. Morvande, qui sont toutes les réponses qu'il a faites et lecture à luy faites des interrogatoires et de ses dites réponces a dit que ses dites réponces contiennent vérité y a persisté comme véritable sans y vouloir rien adjouster ny diminuer et a signé avecq nous dans toutes les pages.

Signé : MARIOCHEAU BONNEMOR. GORRIN.
CHAIGNE, *commis greffier.*
Collationné : DE RICHEMOND[1].

Mélanges

UN PASTEUR DE CASTRES AU XVII[e] SIÈCLE

JEAN JOSION

Jean Josion était originaire de Montauban; nous ne savons où il commença ses études, qu'il poursuivit en tout cas à Heidelberg, où il est inscrit le 23 novembre 1591 sur la matricule de l'université[2]. En 1598, Jean-Baptiste *Rotan*, pasteur à Castres depuis deux ans, étant âgé et accablé de goutte, « conseilla l'Église de se pourvoir du sieur Josion, personnage de très rares qualités, qui fut reçu au grand contentement de tout le monde », ainsi que le relate Gaches, dans ses *Mémoires* (p. 464). Il fut consacré à Castres, le 12 août 1598, par Antoine *Roussel*, pasteur de Mazamet; et

1. Archives du présidial de La Rochelle.
2. Jo. Josionus Montelbanensis (Toepke, II, p. 155).

Rotan mourait déjà le 28 du même mois. Josion resta ministre de cette Église jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus de trente ans, dans des temps agités par les controverses religieuses, puis par les guerres civiles; nous n'avons sur cette longue carrière que des renseignements fragmentaires, que nous groupons dans les pages suivantes, espérant provoquer les communications des lecteurs en mesure de les compléter.

En 1603, Josion est député du Haut-Languedoc au synode national de Gap, qui le charge à son retour, avec quelques-uns de ses collègues, de pacifier l'Église d'Orange [1]. On le retrouve au synode national de Tonneins, 1614, non en qualité de député, mais pour y soutenir sa cause personnelle et, semble-t-il, celle de son Église, dans un conflit dans lequel étaient engagés le colloque et le synode provincial; les actes du synode mentionnent « l'affaire du sieur Josion », sans que nous puissions en deviner l'objet [2]. Quoi qu'il en soit, le pasteur n'avait pas démérité, car il fut député par sa province aux deux synodes nationaux suivants, celui de Vitré, en 1617, où il est un des commissaires chargés de préaviser sur une accusation d'hérésie contre un étudiant en théologie, et celui d'Alais, en 1620 [3].

En fait d'assemblées politiques, il avait pris part, en avril 1599, à celle de Castres, dans laquelle F. *Texier* rendit un compte détaillé à ses commettants de son activité des trois dernières années aux assemblées de Loudun et de Châtellerault, et des longues négociations relatives à l'édit de Nantes, auxquelles il avait pris une grande part [4]. Josion était encore délégué, en 1614, à l'assemblée provinciale de Pamiers, et enfin à l'assemblée générale de Loudun, qui siégea du 25 septembre 1619 au 18 avril 1620; les autres délégués de la province étaient Jean *Durand, baron de Sénégas*, François *de Béthune, comte d'Orval*, F. *Texier* et J. *Guérin* [5]. Madiane

1. Aymon, I, 256 et 284; Arnaud, *Prot. en Provence*, II, 255, note.
2. Aymon, II, 22.
3. *Ib.*, II, 81, 93 et 193.
4. *Bulletin*, XXXI, 301 et s.; cf. XLVII, 316.
5. *France prot.*, V, 1005; d'après M. Rabaud, p. 209, le comte d'Orval serait seul délégué.

rapporte dans ses Mémoires (p. 15), écrits plus de quarante ans après les événements, que Josion aurait été nommé, avec *Sénégas* et l'avocat *Brassard*, de Montauban, délégué du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne à la fameuse assemblée de La Rochelle (décembre 1620 à octobre 1622), d'où sortit la guerre civile; mais que ces trois députés ne se rendirent pas à cette convocation, d'après l'avis de la chambre mi-partie de Castres, qui espérait que, leur abstention étant imitée par d'autres, cette assemblée, dont on redoutait les suites, ne pourrait se constituer. Les souvenirs de Madiane semblent l'avoir trompé quant aux noms, car les procès-verbaux de l'assemblée ne mentionnent ni Josion, ni Brassard, mais *d'Orval*, *Sénégas* et *Texier* comme délégués « défaillants » de cette province (*Archives hist. du Poitou*, V, p. 2).

Les intérêts généraux des Églises ne faisaient pas oublier à notre pasteur le soin de ses paroissiens, qu'il fallait prémunir contre les séductions du clergé catholique. C'est ainsi que, depuis un an à peine dans le ministère, en septembre 1599, il eut à seconder[1] Jean *Gigord*, ministre de Montpellier, dans une controverse publique à Castres contre le jésuite Gontéry, à ce moment recteur du collège des Jésuites de Toulouse; Gaches et Faurin donnent quelques détails sur cette dispute, dont Gigord publia les *Actes*[2].

Bientôt Josion eut à entrer personnellement en lutte avec un adversaire moins connu que le précédent, Pierre de Sapetz. Celui-ci, étant jésuite à Toulouse, avait soutenu déjà,

1. De concert avec ses collègues Benoît *Balarand*, de Castres, Guill. de Nautonnier, sieur de *Castelfranc*, de Vénès, Daniel *Raffin*, de Realmont, *Sévérac*, de Lombers, Bernard *Sonis*, de Lectoure, et Jean *Gardési*, de Villemur.

2. Montpellier, chez Jean Gillet, 1599, in-4°. Cf. Bonnet, *Débuts de l'impr. à Montpellier*, p. 143. — Faurin, suivi par M. Rabaud, parle d'une publication du jésuite sur ce sujet, mais sans en donner le titre; c'est probablement une erreur, du moins les savants auteurs de la *Bibliothèque de la comp. de Jésus*, 3e éd., t. III, 1574, ne connaissent pas d'écrit de Gontéry sur cette conférence. Cependant Prat (*Compagnie de Jésus au temps du P. Coton*, II, 601) indique, mais d'une façon peu précise, un livre publié sous le nom d'un sieur de La Faye et intitulé *Des mensonges de Gigord, min. de Montpellier, contre Monsieur le P. Gontéri jés. sur le faict de leur conférence de Castres.*

en 1596, une vive controverse à l'Isle-Jourdain, petite ville du Haut-Languedoc (actuellement L'Isle-en-Jourdain, Gers), avec Michel *Béraud,* le célèbre pasteur de Montauban[1]; dès lors il semble être sorti de la Compagnie de Jésus, car la mention de cette dernière ne figure pas sur ses ouvrages imprimés[2]; mais il n'en continua pas moins à polémiser contre les protestants. En 1602, en effet, Sapetz publia un écrit intitulé *La Fausseté du Calvinisme démonstrée par son incertitude*[3]; Josion répondit, la même année, par une *Responce au libelle de Pierre Sapetz appelé Les Faussetez* (sic) *du Calvinisme*; ouvrage dont il n'a été jusqu'ici signalé aucun exemplaire, et sur lequel j'appelle l'attention des chercheurs. La discussion en resta là pour le moment.

Mais en 1605 Sapetz, devenu entre temps chanoine (à Toulouse ?) et docteur en théologie, la reprit par un ouvrage intitulé : *La Descouverte de la Cêne*, qui se terminait par une réplique à la Réponse de 1602. Josion dupliqua par sa *Responce au libelle de Pierre Sapets appellé La Descouverte de*

1. *Actes de la conférence tenue à l'Isle Jordain entre M. Berauld, ministre de Montauban et le jésuite de Sapais* (dans le corps de l'ouvrage il est intitulé P. de Sapetz, jésuite de Tolose), manuscrit de 430 feuillets in-folio, à la Bibliothèque de Genève. La discussion, commencée le 5 nov. 1596, terminée, après interruptions, le 7 févr. 1597, roula, dans une première partie, où le ministre était l'attaquant, sur le sacrifice expiatoire de la messe, et dans une seconde partie, où le rôle des antagonistes était inverse, sur l'évidente certitude et suffisance de l'Écriture Sainte et finalement sur la participation de la chair de Jésus-Christ. Le président était Georges *Du Bourg,* sieur de Clermont, gouverneur de l'Isle-Jourdain, un neveu d'Anne du Bourg, le martyr de 1559. Béraud était assisté de P. *Du Mas* (ministre de Soréze) et de N. *de Fargia*, scribe; du côté de Sapetz nous trouvons F. Alvarus (puis Filhouze) et J. Gataud (puis Audert du Faure), scribe. — Ces renseignements, qui corrigent utilement les indications données par Sénebier (*Catalogue raisonné des manuscrits conservés à la Biblioth. de Genève,* p. 310), sont dus à l'obligeance de M. Aubert, bibliothécaire à Genève.

2. MM. De Backer et Sommervogel ne le mentionnent pas dans leur si complète *Bibliothèque.* Sa mémoire est du reste singulièrement oubliée; les dictionnaires biographiques que j'ai pu consulter ne le connaissent pas, et Elliès Du Pin, dans sa *Table universelle des auteurs ecclésiastiques,* l'ignore, de même que M. Hurter, dans son *Nomenclator litterarius recentioris theologiæ catholicæ.*

3. Tolose, 1602, in-8 (*Cat. de la Biblioth. de Bordeaux;* Théologie, p, 436, n° 7437).

la Cène. Par Jean Josion, ministre de la parole de Dieu, en l'Église réformée de Castres[1]. Cette publication inaugura peut-être les presses que Pierre *Fabry*, de Cahors, avait acquises de l'imprimerie particulière du pasteur Guillaume *de Nautonnier*, sieur de *Castelfranc*, à Lourmarié, et qu'il venait d'installer à Castres, avec le concours des autorités de la ville. C'est du moins le premier produit connu de la typographie castraise[2].

Quelques années après, Sapetz publia un ouvrage plus considérable, qu'il annonçait déjà dans les deux précédents : *Aphorismes, avec leurs preuves corolaires : de l'unique sacrifice propitiatoire de la loy de grace*[3]. Je ne sais si Josion y répondit.

Par contre il continua la lutte avec un adversaire plus connu et mieux armé : Gilles Camart, né à Rethel en 1571, était entré dans l'ordre des Minimes, dont il devait devenir général en 1623, un an avant sa mort; pour le moment, après de solides études et quelques années de professorat, il était provincial des Minimes de la province d'Aquitaine, lorsqu'il vint faire à Castres, à l'octave de la Fête-Dieu de 1606, des prédications[4], par lesquelles il cherchait à atténuer

1. *Castres, par Pierre Fabry*, 1605, in-8° de 234 pages et 1 f.; à la fin : *Achevé d'imprimer le 10 février* 1606; sur le titre, la vignette de la *Religion chrétienne*, si souvent employée par les Haultin et nombre d'autres imprimeurs protestants; les 200 premières pages sont consacrées à la nouvelle attaque spéciale sur la cène, les 34 dernières s'occupent de la précédente discussion plus générale. Je dois la communication du seul exemplaire signalé jusqu'ici à l'obligeance de son possesseur actuel, M. P. de Loriol-Le Fort, qui a bien voulu aussi fournir le fac-similé du titre que nous reproduisons. Cet exemplaire a figuré dans les *Archives du bibliophile* du savant libraire Claudin, avril 1897, n° 69920, et octobre 1898, n° 84406.

2. M. Pradel, à qui nous devons ces renseignements, cite une délibération des consuls de Castres, du 26 septembre 1605, accordant une gratification de 29 livres à Josion pour avoir « fait imprimer à grands frais et dépenses un ouvrage dédié à l'Église de Castres » (*Notice sur l'imprimerie à Castres;* extr. des *Mém. de l'Acad. des sc., inscript. et belles-lettres de Toulouse*, 1882, p. 14). Peut-être s'agit-il là d'un autre ouvrage, non encore retrouvé, de Josion; car celui qui nous occupe n'a point de dédicace et n'est achevé d'imprimer qu'en février 1606.

3. Tolose, 1608, in-8 (*Cat. de Bordeaux*, ibid., n° 7438.)

4. *Sermons prononcés à Castres durant l'octave du Saint-Sacrement, le*

RESPONCE AV LIBELLE DE PIERRE SAPETS APPELLE' LA DESCOUVERTE DE LA CENE.

* *
*

PAR IEAN IOSION MINISTRE DE
la parole de Dieu, En l'Eglise reformée
de Castres.



A CASTRES,
Par Pierre Fabry.

1605.

l'effet produit par la réponse de Josion à Sapetz. Il en résulta une conférence publique avec ce ministre, que je ne connais que par le titre d'une publication de Camart : *Actes d'une conférence publique entre le P. Camart et le ministre Josion*. Tolose, veuve Colomiez, 1607, in-8; et 1608, in-8[1]. Si, comme cela paraît probable, Josion répliqua, ce serait encore un ouvrage de ce dernier qui nous manquerait.

En 1618 nous retrouvons Josion dans la mêlée, de concert avec ses collègues de Castres. Les catholiques se remuant beaucoup pour amener des conversions dans cette ville, les pasteurs avaient adressé à leurs ouailles un avertissement public, qui ne nous est connu que par la réponse de leurs adversaires : *Responce à l'Advertissement donné par les pasteurs de l'Église prétendue de Castres, touchant ceux qui sont sollicitez à s'en retirer, et se rendre à la religion catholique*. Tolose, Raimond Colomiès, 1618, in-8 de 267 pages[2]. L'auteur de cette Réponse anonyme était Pierre Girardel, docteur en théologie et inquisiteur, provincial des Dominicains du Languedoc. En outre, comme si toutes les congrégations s'étaient donné le mot, le fameux jésuite Coton venait prêcher à Castres l'octave d'une fête de cette même année[3]; ces sermons, comme de juste, furent essentiellement polémiques; et, avant de quitter la ville, il lança à l'adresse des ministres des *Demandes pour esclaircir les prétendues absurditez que le Ministre escrit estre en l'Eucharistie*. Ces demandes, au nombre de douze, ont été reproduites dans le second des deux gros volumes que le père Coton

25 mai 1606, contenant l'exposition du mystère de l'Eucharistie, et autres points de la religion, avec réfutation des hérésies et erreurs insérées en la créance des Calvinistes, et de leur ministre Josion. Tolose, veuve Colomiez. 1608, in-8 de 522 pages (Biblioth. Mazarine). — On cite aussi une édition de Tolose. 1607 (Biblioth. de Bordeaux).

1. Voy. Boulliot, *Biographie ardennaise*, I, 183. — Le *Cat. de Bordeaux*, *l. c.*, p. 584, indique : *Examen de la conférence entre le susdit Camart et le ministre Josion*, Tolose, 1607, in-8; je suppose que c'est le même ouvrage, publié en appendice aux *Sermons*.

2. *Biblioth. de Bordeaux*, p. 648; Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, II, 477.

3. Voy. Prat, *Recherches sur la comp. de Jésus en France du temps du père Coton*, IV, 118 et s.

écrivit contre les Bibles de Genève[1]. Les ministres répondirent par l'écrit suivant, dont je ne connais que le titre : *Questions proposées aux pasteurs et ministres de la Parole de Dieu en l'Église réformée de Castres, de la part du jésuite Cotton, avec Responce d'iceulx pasteurs.* Castres, Mathurin Bretin, imprimeur de ladite ville, 1619, in-8[2].

Ayant pourvu ainsi au bien de son troupeau de Castres, Josion fut appelé l'année suivante à mettre son activité au service de l'importante Église de Montauban, dont le corps pastoral était singulièrement réduit : *Tenans* et *Sonis*, à la fois pasteurs et professeurs, étaient morts en 1617[3]; le premier avait été remplacé dans sa chaire d'hébreu par Abel *Bicheteau*, et le second, dans celle de théologie, par Pierre *Béraud;* mais ces deux professeurs semblent ne pas exercer à ce moment toutes les fonctions pastorales; enfin, le ministre Hector *Joly* venait, en juin 1620, d'être suspendu pour inconduite par le synode provincial, punition que le synode national, en octobre, aggrava en celle de la déposition[4]; il ne restait que *Chamier*, lequel, à côté de son professorat, portait presque seul tout le fardeau du ministère de cette grande Église; or celle de Nîmes renouvelait à ce moment même des démarches déjà anciennes pour attirer à son école ce professeur distingué[5]. Dans cette situation critique, l'Église de Castres, sur la demande du synode provincial tenu en juin

1. *Recheute de Genève plagiaire, ou réplique par voye de dialogues aux prétendues Défenses de Bénédict Turretin, min. et prof. en l'eschole de Genève.* Lyon, 1620, in-4, 1re partie, p. 541-544. Josion est spécialement nommé dans les courtes réflexions qui suivent les questions; j'en conclus que c'est bien lui qui est le ministre visé dans le titre, mais sans pouvoir préciser l'ouvrage de ce pasteur auquel il est fait allusion.

2. Pradel, *Impr. à Castres*, p. 19; Bonnet, *Impr. à Montpellier*, p. 184.

3. Observons à cette occasion que *Tenans* et *Sonis*, en dépit de leur décès en 1617, figurent encore au nombre des ministres de Montauban sur la *Liste générale* des pasteurs dressée pour le synode d'Alais, octobre 1620 (Aymon, II, 227 et s.); il en est du reste de même pour François *de Laubéran*, pasteur de Paris, décédé en 1619, pour Joachim *Du Moulin*, à Orléans, décédé en 1618, et sans doute pour d'autres. Cette constatation doit imposer beaucoup de réserve, du moins pour les dates précises, dans l'usage de cette liste en vue de monographies d'Églises et de biographies de pasteurs.

4. Aymon, II, 166, 219 et 277.

5. *Ibid.*, II, 174.

1620 à Puylaurens, avait prêté pour six mois Josion à celle de Montauban. Quelques mois plus tard, en octobre, lorsque le synode national était assemblé à Alais, Montauban n'avait pas réussi encore à se pourvoir d'un pasteur en titre, malgré les appels adressés à Jean *Voisin*, ministre de Réalmont, à Pierre *Ollier*, d'Alais, à Paul *Guion*, de Dieulefit[1]; et, sans se soucier de ces refus successifs, Castres exigeait, avant l'échéance, le retour de son pasteur. Le synode national, arbitre des intérêts et des droits des diverses congrégations, décida, « vu l'importance et la nécessité de cette Église, » que Josion resterait à Montauban encore pour trois mois, après quoi celle du Puylaurens lui prêterait pour un semestre Antoine *Garissoles*[2].

Les fonctions temporaires de Josion dans sa ville natale paraissent s'être prolongées au delà du terme fixé par le synode; car il se trouvait encore à Montauban en août 1621, lorsque commença le siège fameux que la cité protestante soutint avec tant de vaillance contre les armées du roi. Le chroniqueur anonyme qui a relaté en témoin les péripéties du siège, et que l'on suppose être cet Hector *Joly* que nous mentionnions tout à l'heure, inscrit le nom de Josion dans la liste des pasteurs enfermés dans Montauban assiégé : « Il y en avait treize, dit-il, presque tous réfugiés; car des ordinaires ils n'étaient que deux, et l'un encore par prêt. » Il veut parler de Chamier et de Josion; ajoutons que, après avoir annoncé treize ministres, il n'en nomme que douze[3]; il était sans doute, à son sens, lui-même le treizième, qu'il ne nomme pas pour la raison que nous savons[4]. C'est lui aussi qui raconte que,

1. *Aymon*, II, 157, 172, 199.

2. *Ibid.*, II, 193.

3. *Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège de Montauban*. Jouxte la copie à Leyden, 1624, p. 40. Voici les douze pasteurs en question : Jn. *Gardési* (de Mauvesin), Dan. *Chamier*, Jn. *Josion*, Pre. *Beraud*, Abel *Bicheteau*, Jn. *Richaud* (Meauzac), Pre. *Cazaux* (Bruniquel), Jn. *Moynier* (Caussade), Jn. *Barbat* (Calonges), Sam. *Belon* (Gavaudan?), *Cayla* (?), Isaïe *Perille* (Cardailhac).

4. Je pense que c'est lui aussi qui est le docteur en théologie dont il ne dit pas le nom, mais dont il donne (p. 174 et s.) la harangue prononcée à 3 heures du matin, le 2 novembre, aux troupes qui allaient faire la sanglante sortie de ce jour.

le dimanche 17 octobre, jour où Chamier fut tué sur les remparts par un boulet ennemi, Josion lui avait demandé le matin s'il prêcherait au service du soir : « Non, répondit-il, ne savez-vous pas que c'est aujourd'hui mon jour de repos[1] ? » Il ne se doutait pas que c'était le repos éternel dans lequel il allait entrer.

Le pasteur de Castres, sans l'avoir cherché, se trouva englobé dans la tourmente de ces temps malheureux, où le protestantisme français, hésitant et divisé, agonisait comme parti politique, malgré les prodiges de valeur du généreux mais imprudent duc de *Rohan*, dont une partie seulement des coreligionnaires acceptait nettement la direction. Le corps pastoral, entre autres, dans le Midi surtout, fut bientôt profondément divisé, les uns proclamant le droit et même le devoir de la résistance armée contre les injustices gouvernementales, les autres prêchant la soumission à l'autorité royale pour tout ce que la conscience pouvait accepter[2]. Les ministres de Castres, Josion en particulier, étaient au nombre de ces derniers, et durent à plus d'une reprise entrer en conflit avec les meneurs de la guerre, comme quelques incidents vont nous le montrer.

Dès le début de la première guerre, les collègues que Josion avait laissés à Castres, lorsqu'il était lui-même à Montauban, Benoît *Balaran*, son aîné, et Philippe *Du Pin*, son cadet

1. *Hist. particulière*, p. 155. — Le marquis de Castelnaut (fils du duc de La Force), qui prit part avec son père à la défense de Montauban, rapporte cette parole un peu différemment. Voy. *Mémoires du duc de La Force*, publiés par le marquis de La Grange, IV, 265.

2. C'est ainsi que, dès 1621, *Tilenus* mettait les protestants en garde contre les dangers de la rebellion par son *Advertissement à l'Assemblée de La Rochelle*, tandis que Théophile *Brachet, sieur de La Milletière*, lui répondait par son *Discours des vrayes raisons pour lesquelles ceux de la Religion en France peuvent et doivent, en bonne conscience, résister par armes à la persécution ouverte* (1622); et Tilenus ripostait par son *Examen d'un écrit intitulé Discours*, etc., etc. Paris, 1622. — Les ministres *Ollier* et *Cameron* à Montauban, *Faucher* à Nîmes, *Paulet* à Anduze, Pre. *Viala* à Saverdun et d'autres cherchèrent à empêcher la guerre, au risque de perdre leur crédit et peut-être la vie en résistant au courant populaire. Voy. Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés en France*, passim.

et peut-être son beau-frère[1], avaient été opposés à la prise d'armes, mais ils ne purent empêcher leur ville d'ouvrir ses portes, après quelques hésitations, au duc de Rohan[2]; dans le courant de 1621, Castres, fortifiée avec soin par Henri de Bourbon, marquis *de Malauze*, son nouveau gouverneur, devint la principale place d'armes protestante du Haut-Languedoc. Le siège de Montauban une fois levé (novembre 1621), Josion dut bientôt sans doute rentrer dans son Église; il y avait maintenant pour collègues Pierre *Savois* (ou *de Savoys*)[3], précédemment ministre de Lectoure, et Josias *Daneau*[4], de Lombers. Josion, leur aîné à tous deux et pasteur de cette Église depuis plus de vingt ans, porta dès lors la principale responsabilité.

Après que la paix, signée à Montpellier le 19 octobre 1622, eut terminé cette première guerre, Rohan, nommé par le roi gouverneur du Languedoc, fixa sa résidence à Castres, où il passa dans une studieuse retraite la plus grande partie des trois années qui suivirent, et où il acquit une grande popularité. Lorsque la mauvaise foi apportée à l'exécution de l'édit et les dispositions prises par Richelieu contre La Rochelle ne laissèrent plus de doute sur les intentions de la cour à l'égard des protestants, Rohan et Soubise, son frère, reprirent les armes au commencement de 1625. A Castres une assemblée populaire se prononça, le 10 février, pour la guerre, malgré l'énergique opposition de Josion. Comme sa voix était couverte par des clameurs injurieuses, il s'écria, en présence

1. Du Pin avait épousé Élisabeth de *Ligonnier*, de Castres (*France protest.*, V, 851), et Josion, Suzanne *de Ligonnier;* c'étaient peut-être deux sœurs.

2. Voy. Rabaud, *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, Paris, 1873, p. 212 et suiv. Cet historien, auquel nous aimons à rendre un reconnaissant hommage, nous paraît avoir ici nommé à tort Josion, qui devait à ce moment être à Montauban. — Pour les pages qui suivent nous renvoyons en outre à la belle étude de G. Schybergson, *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant*, Paris, 1880, ainsi qu'aux *Mémoires de J. de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan, publiés par Charles Pradel*, Paris, Toulouse, Albi, 1898.

3. Appelé à Castres dès 1617, probablement comme aide de Balaran, il desservit fidèlement cette Église jusqu'à sa mort, en 1654, à l'âge de 78 ans.

4. C'était le fils du célèbre Lambert Daneau, qui avait été, de 1593 à 1595, pasteur à Castres, où il était mort le 11 novembre 1595.

de Rohan : « Je me tairai, fous que vous êtes, puisque vous ne voulez pas être détrompés; mais vous serez un jour bien aise que je vous assiste de mes consolations, quand le roi vous fera pendre. » (*Mémoires de Madiane*, p. 82, 87, 262 et s.) La ville devint de nouveau un des boulevards de la résistance; une assemblée provinciale, réunie dans cette ville le 4 juin, confirma la nomination de Rohan comme général des Églises réformées, et ses membres prêtèrent serment de fidélité à l'Union protestante. Ce fut en vain que, peu de semaines après, le maréchal de Thémines tenta de s'emparer de cette ville pour le roi; en l'absence de son mari, la duchesse de Rohan sut vaillamment organiser la défense. Nous n'avons pas à raconter les péripéties de cette guerre; mais nous constatons que, par sa politique tortueuse, Rohan s'aliéna une des plus notables personnalités de Castres, le jeune et dévoué Jean *Bouffard*, dit *de Madiane*, consul en 1622 et qui avait été pendant la première guerre au nombre de ses intimes; les remarquables mémoires qu'il rédigea vers la fin de sa vie, et que M. Pradel vient de publier avec tant de soin, expliquent en détail les causes de ce revirement. Madiane est dès 1625 du même côté que Josion, « son éducateur » (p. 126); député par le Haut-Languedoc à la cour et à La Rochelle, il en revint pour entraîner à deux reprises, le 26 octobre d'abord, puis de nouveau le 24 décembre, le conseil de la ville à l'acceptation d'une paix dont La Rochelle devait être exclue, et à rompre ainsi l'Union protestante. Rohan, devant ce danger imminent, n'hésite pas; accourant à Castres, il conjure le peuple de ne point accepter une paix pareille, jette en prison les principaux *Paisibles*, entre autres le ministre Josion, puis les expulse, par une ordonnance longuement motivée (6 janvier 1626), interdisant à toute cité protestante de les recevoir[1]. Après cette mesure énergique, une assemblée

1. Voy. *Mémoires de Rohan*, Amst., 1756, I, I, p. 259; Anquez, p. 250; Schybergson, p. 41. Cette ordonnance a été publiée par ce dernier (p. 98 et s.), et plus exactement par M. Pradel, *Mémoires de Madiane*, p. 273 et s. Rohan, pour expliquer cette mesure arbitraire, fit répandre ensuite une *Déclaration des motifs qui ont obligé M. le duc de Rohan à constituer prisonniers quelques-uns des habitants de la ville de Castres.* Ajoutons que

générale des députés de toutes les villes du Midi confirma, le 10 janvier, la résolution de ne pas abandonner La Rochelle. Enfin, le 5 février 1626, grâce à l'intervention de l'Angleterre, fut signée la paix de Paris, qui embrassait tous les protestants de France, et qui mettait fin à cette seconde guerre.

Josion, ainsi que tous les bannis, put revenir à Castres, où du reste les mesures de rigueur exercées par Rohan avaient aliéné à celui-ci beaucoup d'habitants. Cette disposition des esprits aurait été, au dire de Rohan, la raison qui engagea le roi à désigner cette ville pour recevoir, du 16 septembre au 5 novembre 1626, le vingt-cinquième synode national. « On mit, dit-il[1], le synode à Castres comme un lieu qui lui (à Rohan) serait le plus contraire, à cause que durant la guerre il en avait maltraité les plus apparents, qui l'avaient voulu trahir... La ville, par délibération publique, avait pris résolution de lui fermer les portes s'il s'y présentait. »

Les bannis du mois de janvier prenaient décidément leur revanche. Rohan, ainsi tenu par ses adversaires à distance du synode, envoya du moins à cette assemblée une lettre empreinte de nobles sentiments, et fit distribuer à ses membres un manifeste apologétique sur sa conduite à Castres[2]. Les procès-verbaux imprimés (cf. Aymon, II, 351) ne portent aucune trace de l'hostilité contre Rohan que quelques historiens, comme M. Rabaud (p. 243), attribuent au synode; ce sont les autorités castraises seules, composées à ce moment de ses adversaires, que Rohan[3] rend responsables de ces actes de défiance contre lui.

Le synode s'efforça de réconcilier les deux partis qui divi-

Rohan s'opposa énergiquement à ce que ses partisans exaltés attentassent à la vie de ces prisonniers, en particulier de Josion, fort menacé.

1. *Mémoires*, I, 2, p. 4.

2. La lettre a été publiée par M. Rabaud, *l. c.*, p. 476 et suiv. Quant au manifeste, Schybergson, p. 51, note, en signale une copie à la Bibliothèque nationale. C'est sans doute la *Déclaration* indiquée dans la note précédente.

3. *Mémoires*, I, 2, p. 5 et 6; Benoît, *Hist. de l'édit de Nantes*, II, 472. M. Pradel a publié (p. 154 et s., et 294) un extrait de la délibération du conseil de Castres, du 7 juillet 1626, et la lettre adressée à Rohan par les consuls en date du 10. La décision des autorités de Castres semble leur avoir été inspirée par le président du parlement de Toulouse, Le Mazuyer (p. 284).

saient la ville : « On exhorte en particulier, lisons-nous dans les actes du synode (Aymon, II, p. 373), les habitants de la ville de Castres de rendre tout le respect et l'obéissance qu'ils devaient à leurs magistrats et supérieurs, comme étant établis sur eux par l'autorité de Dieu même; les magistrats furent aussi exhortés de s'acquitter de leurs devoirs envers ceux qui étaient soumis à leur gouvernement, et de les traiter avec modération, douceur et affection paternelle; et que les uns et les autres, tant les supérieurs que les inférieurs, tendissent tous à une même fin dans toutes leurs actions, qu'ils eussent toujours la gloire de Dieu en vue, et la paix et le bonheur de l'État. » Rohan (I, 2, p. 6) affirme que ses adversaires refusèrent au synode de se réconcilier avec le peuple. Ajoutons que Castres eut part, ainsi que La Rochelle et Montauban, aux libéralités des Églises, en considération des dommages causés à ces villes par la guerre (Aymon, II, 378); *Daneau*, le collègue de Josion, fut recommandé spécialement à la charité de la province du Haut-Languedoc pour le consoler des pertes qu'il avait subies du fait de la guerre (*Ibid.*, p. 393).

Les exhortations synodales ne réussirent pas à ramener l'union parmi les habitants de Castres, pas plus d'ailleurs que dans le reste du Midi; lorsque s'ouvre la troisième guerre, nous retrouvons en présence les deux partis protestants : celui des notables, qui s'appellent les *Paisibles*, et que les adversaires traitent de *Royalistes* ou d'*Escambarlats* (nom qui équivaut à la chauve-souris de la fable); tandis qu'ils répliquent par l'épithète de *Factieux* à l'adresse des *Zélés*, ou parti populaire. C'est aux premiers qu'appartient Josion; c'est à eux aussi que s'est définitivement rattaché Madiane, autrefois partisan zélé de Rohan. La supériorité de ce parti à Castres à ce moment arrache à l'héroïque Rohan cette plainte amère, et en partie injuste : « On a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion, l'infidélité des réformés que la mauvaise volonté des ennemis. » De part et d'autre, cependant, il y avait des hommes décidés à suivre la voie du devoir; mais ils le comprenaient de façon opposée, et en arrivaient à s'incriminer mutuellement. Le président Gramond, historien catholique de ces guerres, énumérant les têtes du parti des

modérés à Castres en 1627, mentionne Josion comme spécialement hostile à Rohan[1]. De son côté Rohan lançait précédemment à un pasteur de Nîmes cette réponse enflammée[2] : « J'aimerais mieux conduire un troupeau de loups qu'une tourbe de ministres. » On voit combien on était loin de s'entendre; on devait bientôt en revenir à la lutte ouverte.

Les partisans de la guerre s'agitant dans la ville, le conseil, dans la nuit du 20 octobre 1627, expulsa quarante d'entre eux, et avant tout le remuant sénéchal *Saint-Germier*, baron de Lautrec; néanmoins le feu continuait à couver sous la cendre; et, le 1er mai 1628, grâce à la connivence d'une partie de la population, Saint-Germier réussit à pénétrer dans les murs avec ses troupes aguerries. Le ministre Savois, par son intervention énergique, empêcha le combat de protestants contre protestants dans la ville, et prévint le massacre qui se préparait, sauvant entre autres la vie à Madiane, qui voulait persévérer dans une résistance sans espoir[3]. Le jour même, les consuls et notables, y compris les trois pasteurs, réunis en conseil général, acceptant la situation nouvelle, jurèrent fidélité à l'Union protestante. Rohan envoya un homme qui avait toute sa confiance, *Chavagnac*, comme gouverneur de la ville enfin regagnée à son parti. Mais de graves désaccords s'étant bientôt produits, dans le sein même du parti populaire, entre le nouveau gouverneur et Saint-Germier, Rohan se rendit à Castres en décembre 1628, et y agit avec une vigueur peut-être nécessaire, mais contraire aux franchises de la ville; il remit l'administration à un conseil choisi par lui d'une manière exclusive parmi ses adhérents, il bannit un grand nombre d'habitants sur la fidélité desquels il ne croyait pas pouvoir compter, en particulier Saint-Germier, qui faisait bande à part, imposa à ses adversaires de lourdes contributions et fit brûler les maisons d'un certain nombre de royalistes fugitifs[4].

1. « Josionus; hic pastor gregis Rohanaeo infensus. » *Historiarum Galliae ab excessu Henrici IV libri XVIII.* Amst., 1653, p. 746.

2. Anquez, *l. c.*, p. 11.

3. Cette intervention est attribuée à Josion par M. Rabaud (p. 256); mais Madiane (p. 190) nomme positivement Savois.

4. *Mém. de Rohan*, I, 2, p. 197; Schybergson, p. 85.

Saint-Germier étant rentré subrepticement dans la ville en janvier 1629, y causa une bagarre, dont les suites furent moins graves pour le perturbateur que Rohan, alors à Nîmes, ne l'aurait voulu : « Les consuls et le consistoire, écrit-il dans ses *Mémoires* (I, 2, p. 199 et s.), s'interposent en cette affaire, et trop charitablement procurent la sortie de Saint-Germier, au lieu de l'arrêter prisonnier. Et c'est ce qui gâte ordinairement les affaires publiques, que cette indulgence dont on use envers les coupables, sous le beau prétexte de piété et de clémence, dont aux affaires d'autrui chacun se pique, et en ses intérêts particuliers nul n'y veut entendre. » Josion, sans qu'il soit nommé, est sans doute à la tête du consistoire ainsi blâmé. Du reste Saint-Germier ne perdit rien pour attendre; ayant fini par se rallier au parti du roi, qu'il avait tant combattu, il fut capturé par les troupes protestantes, et Rohan le tint en prison jusqu'à la conclusion de la paix.

Castres resta fidèle à Rohan jusqu'à la fin de la guerre, à laquelle l'édit de grâces, signé à Alais le 27 juin 1629, mit un terme. La ville était alors cruellement éprouvée par la peste, qui lui enlevait 6,000 habitants au cours de cette année; je pense que Josion, qui mourut en 1629, fut une des victimes du fléau. Nous n'avons pas connaissance qu'il ait laissé des descendants. En janvier 1631 nous trouvons encore mentionnée, comme résidant dans la ville, « demoiselle Susanne de Ligonnier, veuve de Jean Josion, ministre du saint Évangile ». C'est la dernière mention de ce nom que nous ayons rencontrée.

Les documents sur lesquels nous avons basé notre récit sont trop clairsemés, souvent partiaux, et trop peu explicites, pour que nous puissions hasarder un jugement définitif sur les sentiments et la conduite de ce pasteur. Il nous paraît en ressortir cependant que nous avons affaire à une personnalité qui n'était pas sans valeur et dont il y avait intérêt à rappeler la mémoire, fût-ce d'une façon aussi incomplète que nous l'avons fait.

A. Bernus.

LES SÉJOURS ET LA SÉPULTURE D'ABRAHAM DU QUESNE

AU BOUCHET (1681-1688)

Lorsqu'en 1852 M. Jal, historiographe de la marine, publia dans le premier volume du *Bulletin* (p. 222) une demande de renseignements sur Du Quesne, le lieu et la date de la mort de l'illustre marin lui étaient encore inconnus. Il a établi depuis lors que Du Quesne mourut à Paris dans la nuit du 1er février 1688, et il a admis que le corps fut inhumé secrètement au Bouchet et le cœur transporté en Suisse.

Dans le temple d'Aubonne (canton de Vaud) on peut encore voir le monument et l'inscription consacrés par Henri Du Quesne à la mémoire de son père en 1700[1]. On y lit ces expressions énigmatiques malgré leur apparente précision : CORPUS NONDUM ULLIBI SEPULTUM. M. Jal dit bien qu'il ne faut pas les entendre à la lettre, mais ne mentionne pas le document qui lui permet de décrire le transport du cercueil au Bouchet et l'inhumation « dans une partie de l'enclos couverte d'ombre et de silence ». Il n'a vu qu'un plan paraissant « contemporain du premier Empire ». Nous n'avons pas retrouvé ce plan, mais nous avons recueilli sur place divers renseignements qu'il vaut peut-être la peine de conserver.

C'est en 1681, tandis que le lieutenant-général était devant Chio, que Mme Du Quesne acheva les négociations commencées par son mari pour acquérir un domaine proche de Paris, où il pût se reposer entre ses campagnes et bientôt se retirer définitivement. Par contrat signé le 3 août à Fontainebleau, la marquise de Clérembault lui vendit « les terres et seigneuries du Bouchet, Val-Petit, baronnie de Valgrand, fiefs et dépendances, ensemble de la terre et seigneurie de Montaubert, aussi avec ses appartenances ».

Le Bouchet est situé sur la rive gauche de l'Essonne, sur

1. *Bulletin*, t. XI [1862], p. 492. Jal, *A. Du Quesne et la marine de son temps*, t. II (1873), p. 535. Cf. *Bull.*, t. XLIII [1894], p. 509, reproduction du portrait d'Edelinck.

la commune de Vert-le-Petit, près de la gare de Ballancourt, au sud-ouest de Corbeil (Seine-et-Oise). Vert-le-Petit et, plus au nord, Vert-le-Grand sont deux villages situés sur la hauteur, à quelque distance de la rivière. Les vieillards du pays prononcent encore *Vâ-l'petit*, *Vâ-l'grand*, ce qui explique l'orthographe phonétique Valpetit, Valgrand (Walgrand sur l'inscription d'Aubonne). Montaubert, à deux petites lieues au nord du Bouchet, est une ferme sur le penchant oriental d'un coteau, près de Bondoufle, mais sur la commune de Vert-le-Grand.

Le principal revenu du domaine était le bail de cette ferme de Montaubert (fait le 29 janvier 1684 à Jean Corneille pour neuf ans et neuf dépouilles, c'est-à-dire neuf récoltes des fruits de l'année, moyennant 1,200 livres par an) et le bail de la ferme de la Croix, au Val-Petit (fait le 18 novembre 1681 à Jean Boucquin pour six ans au prix de 600 livres). Il y avait aussi un « cru du territoire du Quesne » produisant du vin blanc, dont il y avait en 1688 vingt-deux queues de vin nouveau dans le château et seulement deux muids prisés 20 livres, dans la cave de la maison de Paris[1].

Le château, d'après l'inventaire de 1688, renfermait une quinzaine de chambres; il y avait auprès une écurie pour huit chevaux, une étable pour seize vaches, une grange au blé, etc.

Valgrand, érigé en baronnie en 1648, avait passé au seigneur du Bouchet et avait ensuite formé pour le prince de Conti le marquisat de Valgrand.

Le prix de vente fixé par madame de Clérembault le 3 août 1681 est de 274,000 livres. Par lettres du 4 août le roi promet à Du Quesne d'en payer 200,000[2], mais en déclarant que « ledit sieur Du Quesne, ses enfans, descendans et ayant-cause ne puissent faire en laditte terre et baronnie du Bou-

1. Jal, p. 540 et 546.

2. Le versement fut-il fait intégralement? en tout cas, sur une sommé de 100,000 livres promise en 1684, Du Quesne, à sa mort, n'en avait touché que 50,000 (Jal, p. 542). C'est pour cela qu'il devait encore 72,400 livres, et Jal se trompe d'adresse quand il fait cette remarque : « *Le Normand* n'aimait pas beaucoup à payer promptement. » Cf. p. 407, 437, 486.

chet-Valgrand et lieux dépendans aucun exercice de la Religion prétendue réformée ».

La baronnie est érigée en marquisat « sous le nom du Quesne » par lettres patentes de février 1682. C'est après le bombardement d'Alger, entre décembre 1682 et mars 1683, que Du Quesne put faire un premier séjour au Bouchet. Il ne put obtenir la permission d'y revenir après sa seconde campagne contre Alger, mais seulement après le bombardement de Gênes, en décembre 1684. Il ne reprit plus de service actif et donna sa démission lors de la Révocation.

Depuis longtemps Louis XIV lui avait fait comprendre qu'il ne deviendrait jamais amiral s'il ne se convertissait; mais on connait la belle lettre de Du Quesne à Colbert (20 février 1680) :

« Puisque c'est le commandement du Seigneur de rendre à
« César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appar-
« tient à Dieu, César, sans doute, ne trouvera pas mauvais
« qu'en luy rendant religieusement ce qui luy est deu, on
« rende à Dieu ce qui luy appartient. »

Il semble qu'en 1685 Du Quesne eut un instant la pensée de sortir de France; son fils aîné, qui ne se convertit pas (comme plusieurs autres, à la grande douleur du père), reçut la permission d'aller s'établir dans la terre d'Aubonne achetée en février 1685. Quant au marquis « il ne put obtenir la liberté d'aller finir ses jours dans un pays protestant. On lui permit seulement de demeurer *à Paris,* avec assurance qu'on ne l'inquiéteroit point sur la Religion[1] ». Faut-il entendre qu'on ne lui permit point de demeurer *au Bouchet?* L'inventaire fait trois ans après laisse à penser cependant que là était sa principale installation, et qu'il n'avait guère à Paris qu'un pied-à-terre.

Sa maison, c'est-à-dire le château du Bouchet très probablement, fut formellement mise à l'abri des dragonnades. Louvois écrit en effet le 5 décembre 1685 au duc de Chaulnes :

« Monsieur, le Roy m'a commandé de vous faire sçavoir

1. E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. III, p. 898.

« que S. M. aura bien agréable que vous ne songiez point « à obliger M. Duquesne à changer de religion par le loge- « ment de troupes *en sa maison*, pourvu qu'il n'y ait point « d'autres religionnaires retirez[1]. »

Cependant, le 29 septembre 1686, un rapport de police de M. Desgrez à M. de la Reynie signale la présence de plusieurs protestants au Bouchet[2] :

« Il y a au Quesne un nommé *Michon* avec deux enfants « audit Michon, un fils et une fille, qui ne font autre profes- « sion que de la R. P. R. et les servent comme domestiques. « Le cocher ne fait non plus aucuns exercices de la Religion « romaine... Un garde-chasse nommé *Champagne*, que ladite « dame Du Quesne garde, quoiqu'il ait fait sa réunion, dit « qu'il s'est fait catholique, mais que ce n'est pas pour aller « à la messe. »

Le train de maison du marquis était modeste, vraiment caractéristique du marin huguenot qui paraissait rarement à la cour. L'intéressant inventaire dressé avant sa mort[3] énumère une quinzaine de domestiques et gens employés de temps en temps au château : entre autres un « pêcheur » dont la présence s'explique facilement au bord des grands marais. Les gages sont dus à plusieurs depuis deux ans, ce qui confirme le fait que le vainqueur des flottes hollandaises, turques et espagnoles finit péniblement ses jours au milieu de graves embarras pécuniaires.

Ce n'est pas au Bouchet mais à Paris, rue de Bourbon, que mourut Du Quesne, dans la nuit du 1er au 2 février 1688. Il avait pu mourir dans sa patrie; mais où l'enterrer? « La Hollande, dit Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*, a fait ériger un mausolée à Ruyter; la France a refusé un peu de cendre à son vainqueur. »

Un hérétique ne pouvait être inhumé en terre bénite dans aucune des paroisses où étaient situés ses biens. Aussi chercherait-on en vain la tombe de Du Quesne dans l'église ou le cimetière de Vert-le-Grand ni de Vert-le-Petit. Les registres

1. *France protestante*, 2e éd., t. V, col. 957, n. 1.
2. Jal, p. 531.
3. Jal, p. 540 et suivantes.

paroissiaux de Vert-le-Petit, consultés par M. Dufour, bibliothécaire de la ville de Corbeil, ne renferment aucun acte concernant Du Quesne. Voy. Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, séance du 23 octobre 1894, extrait du procès-verbal, et article de M. Dufour dans l'*Abeille* de Corbeil, numéro du 1er novembre 1894. La *Croix de Seine-et-Oise* du 24 novembre, « à propos de Du Quesne », déclara que par la Révocation, Louis XIV « sauva l'unité nationale ». Le *Messager Eudois* du 1er novembre 1894 renferme aussi le récit de la visite faite au Bouchet, avec M. Dufour, par M. J. Périn, président du comité d'études de la vallée de la Bresle, qui signale l'existence, à Blangy-sur-Bresle, de la maison du père de Du Quesne. Au Bouchet même, le colonel indiqua « au droit du fossé, une pierre d'assise d'environ cinquante centimètres seulement, mais plus longue que les autres composant le mur, pierre qui avait été reconnue par le Dr Constant : ...elle ne paraît nullement avoir eu la destination de servir même de point de repère d'une tombe ». Mme Du Quesne, « dragonnée » et convertie après la mort de son mari[1], obligée de vendre le Bouchet, en 1696, à M. Marc-Antoine *Bosc*, maître des requêtes, beau-frère de Henri Du Quesne[2], put à grand'peine être enterrée, en 1697, dans l'église des saints Côme et Damien, « au pied de l'autel de la Croix, vis-à-vis la chapelle de la Vierge, » malgré l'opposition du curé et sur l'ordre formel du lieutenant de police[3].

Quant à son mari, après que son cœur eut été renfermé dans un vase, c'est au Bouchet que le corps paraît avoir été transporté; mais en quel endroit?

1. Le 8 février M. de Seignelay écrit à l'intendant de la généralité de Paris : « Le Roi a résolu d'en user à présent à l'égard de la famille du sieur Du Quesne ainsi qu'il a fait à l'égard de tous les autres religionnaires »; les biens sont saisis, et le 26 « la garnison est encore *chez la veuve de M. Du Quesne* » (Jal, p. 538); il semble bien qu'il s'agisse là du Bouchet, plutôt que de la maison de Paris (*Bulletin*, t. XLIII, p. 507).

2. *France protestante*, 2e éd., t. II, col. 914.

3. Jal, p. 559. Cette église formait naguère l'angle de la rue des Cordeliers et de la rue de la Harpe, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le carrefour du boulevard Saint-Michel et de la rue Racine.

Piganiol de la Force[1] et l'abbé Lebeuf disent : « Il fut ignominieusement enterré *sur le bord d'un fossé*[2]. »

M. Jal précisait ainsi, d'après un plan vu à la direction générale des poudres et salpêtres : « La fosse fut creusée dans l'angle formé au nord-est par deux murs ou deux hauts talus élevés au bord des hauts fossés qui bordaient la propriété au nord et à l'est, et s'appuyaient par leurs extrémités ouest et sud à la Juine, petite rivière à laquelle s'adossait, pour ainsi dire, le château, bâti au sud dans le grand trapèze que formait le Bouchet[3]. »

Malgré ces détails, assez peu clairs du reste, il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver l'emplacement exact. Le Bouchet est au confluent de deux rivières au cours très lent : l'Essonne, qui va bientôt se jeter dans la Seine à Corbeil, et la Juine, qui vient d'Etampes ; elles forment des étangs et des tourbières dont les bords sont couverts de superbes ombrages. Toutefois il est difficile de se représenter l'aspect des lieux tel qu'il était à la fin du XVIIe siècle, car l'acquisition par l'État, en 1821, et l'établissement d'une poudrerie ont eu pour conséquences des travaux très importants, qui ont bouleversé le terrain.

A un kilomètre environ, à vol d'oiseau, à l'ouest de la gare de Ballancourt, l'ancien château s'élevait tout au bord de la Juine ; il n'en subsiste d'autre vestige que le fossé nord, très large, parallèle à la rivière et, avant elle, à deux canaux commençant sur le bras septentrional de la Juine, qui forme à cet endroit l'île de Bremaille.

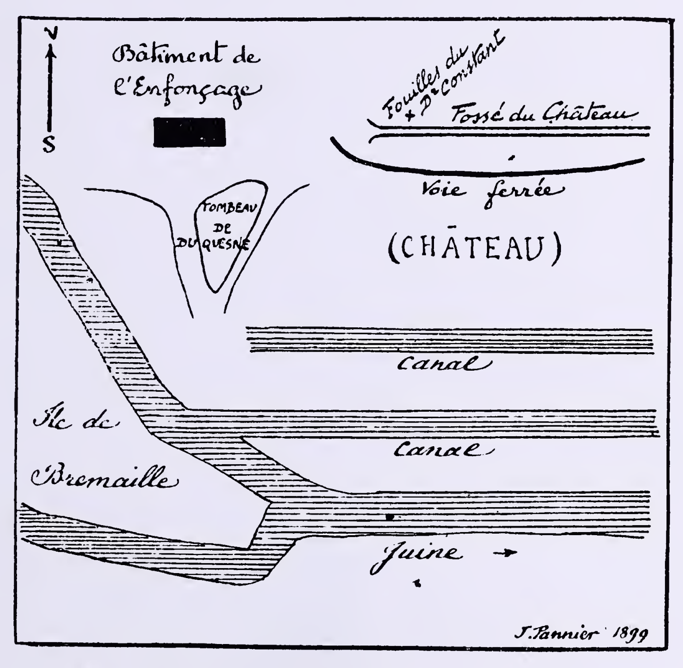
Sur le talus, en face de cette île, s'élève une des dépendances de la poudrerie disséminées dans tout le parc assez loin les unes des autres : c'est le bâtiment de l'enfonçage où la poudre est empilée dans des barils. Sur un ancien plan il

1. *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, édition de 1770, t. IX, p. 52.

2. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XI (1757), p. 68. Cette phrase est probablement empruntée par ces deux auteurs au mémoire d'un M. Lancelot imprimé par Piganiol dans le t. VIII d'une édition antérieure à 1757, car l'abbé Lebeuf le cite à cette époque.

3. T. II, p. 535. Cf. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1872, col. 1022.

porte la cote 38 et sur le plan le plus moderne le n° 87. Un peu à gauche, si l'on est adossé à ce bâtiment, se trouve un terrain gazonné et planté de grands arbres comme tous les alentours; les allées descendant vers les canaux et la rivière donnent à ce terrain une forme à peu près triangulaire, figurée sur plusieurs des plans successifs que j'ai eus entre les mains. C'est là que se trouverait le lieu de sépulture de Du Quesne. Un capitaine encore attaché à la poudrerie se



EMPLACEMENT PRÉSUMÉ DE LA SÉPULTURE DE DU QUESNE AU BOUCHET.

rappelle parfaitement avoir vu cette place désignée par un cercle, avec la légende : « Tombeau de Du Quesne », sur un plan qui a malheureusement disparu. On suppose qu'il a été emporté par mégarde, avec d'autres papiers, par un chef d'escadron aujourd'hui en retraite.

M. le colonel Maître, qui me transmettait ces renseignements avec la plus grande bienveillance m'a conduit aussi au bord du fossé du château, presque à l'extrémité occidentale, et m'a dé-

signé sur le versant nord un endroit où des fouilles ont été faites avant 1848 par le Dr Constant, habitant un village voisin, Saint-Vrain. Ce docteur avait trouvé dans la bibliothèque du château du Saussay, à Ballancourt, un ouvrage dans lequel il était dit que Du Quesne avait été enterré *au bord du fossé, sur le côté* EST. On ne s'explique pas bien, alors, pourquoi le docteur fit des recherches, d'ailleurs absolument vaines, à l'*ouest* et sur le talus *nord*. Quant à l'ouvrage en question, M. le marquis de Colbert m'a dit qu'il n'en connaissait pas le titre et n'avait rien trouvé de semblable dans sa bibliothèque.

Rappelons en terminant qu'en 1894, lorsque les Dieppois voulurent faire transporter dans sa ville natale le cœur de leur illustre compatriote, Mme la vicomtesse de Bonneval, née Du Quesne (morte en 1897 dans la catastrophe du bazar de la Charité) fit opposition à ce projet par ministère d'huissier[1].

Les papiers que M. Jal avait consultés (peut-être aussi le plan avec la marque ronde?) ont été, depuis cette époque, transportés probablement au ministère de la guerre, sixième direction (poudres et salpêtres). C'est là qu'on aurait un dernier espoir de retrouver enfin l'indication précise du lieu de sépulture d'un des plus grands marins et des plus grands chrétiens de tous les temps.

JACQUES PANNIER.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Jacques Grévin (1538-1570), par Lucien PINVERT[2].

Malgré la notice exacte et relativement étendue que lui avaient consacrée les frères Haag — il y a déjà quarante-cinq ans — Jacques

1. *Figaro* des 5 et 28 novembre et 19 décembre 1894.

2. *Jacques Grévin* (1538-1570), étude biographique et littéraire, par Lucien Pinvert, docteur ès lettres. Ouvrage contenant sept gravures dont un portrait hors texte (in-8° de 414 pages. Paris, Fontemoing, 1899. Index.)

Grévin, de Clermont-en-Beauvoisis, était resté à peu près inconnu, et c'est à peine si critiques et historiens littéraires daignaient lui consacrer quelques lignes généralement inexactes ou peu équitables. A l'instar de beaucoup de huguenots éliminés et passés sous silence par les éducateurs de l'esprit public, inventeurs et propagateurs de la fiction qu'il n'y a plus rien en France en dehors des évêques du siècle de Louis XIV, le véritable créateur du drame français a attendu pendant plus de trois siècles une étude, sinon définitive, du moins très complète.

MM. Pinvert père et fils — M. A. Pinvert me pardonnera de louer l'intérêt que lui inspira le travail de son fils — n'ont rien négligé, longues recherches, voyages, lectures étendues, pour mettre en pleine lumière la figure de leur compatriote picard du XVI[e] siècle. Compatriote qui justifie, comme tous les Picards de marque, individualistes plus ou moins hérétiques, Lefèvre d'Étaples, Gérard Roussel, Robert Olivétan, Jean Calvin, etc., la parole évangélique : « Nul n'est prophète dans son pays! » Car, lorsqu'il y a peu d'années je m'arrêtai à Clermont, j'y trouvai la mémoire de Grévin aussi éteinte que celle du beau temple qu'y eurent au XVII[e] siècle les réformés. Et pourtant, il y a peu de villes, de l'importance de Clermont, qui puissent citer parmi leurs illustrations, une mémoire, non seulement plus pure, mais plus digne d'être rappelée par sa valeur littéraire et scientifique. Grévin est, en effet, mort à trente ans, laissant des œuvres telles qu'elles lui auraient fait dresser plus d'un monument, s'il avait été abbé, évêque, ou simplement un bon clérical, comme son contemporain — et admirateur avant la rupture — Pierre Ronsard.

Le livre que j'ai sous les yeux et auquel on a bien voulu me permettre d'emprunter le portrait que François Clouet dessina de Grévin à 23 ans, se divise en cinq chapitres : La vie de Grévin, — Grévin médecin, — auteur dramatique, — poète, — et les amis de Grévin. Rien de plus naturel, semble-t-il, que cette division, précédée d'une bonne bibliographie, puisque Grévin fut à la fois dramaturge, poète et médecin. Je prendrai pourtant la liberté de la critiquer. C'est toujours un procédé artificiel que de traiter un être humain comme composé de diverses parties intellectuelles ou morales séparées par des cloisons étanches. J'aurais trouvé plus simple et plus logique qu'à travers tout le livre on nous racontât la vie de Grévin, en lui laissant le développement qu'elle a eu dans la réalité et en l'étudiant, au fur et à mesure de ce développement, dans ses divers aspects. Nous aurions eu ainsi, après Grévin dramaturge et

poète, le médecin, et enfin le croyant, se séparant de la pléiade qui l'excommunia, fugitif et finalement exilé pour sa foi. De cette manière l'unité réelle et logique de cette vie si courte et si bien rem-



plie, aurait été respectée et nous n'aurions pas eu une série de portraits, sortis de leur cadre naturel puisqu'on nous parle des amis à la fin et du médecin au commencement; et la crise formidable que traversa la France d'alors et qui détermina l'orientation de Grévin, aurait été mentionnée autrement qu'en passant.

Je crois néanmoins que ce livre, d'ailleurs bien écrit, sans passion, comme une consciencieuse enquête, rend justice aux mérites divers de ce jeune humaniste, bien français, voire bien latin, et bien protestant. Peut-être la crainte de se prononcer trop catégoriquement nuit-elle çà et là à la précision. Ainsi il semble qu'en étudiant d'un peu plus près certains documents — ceux qui relatent les mesures prises par la Faculté de Médecine contre ses membres hétérodoxes — on aurait pu préciser le moment où Grévin devint protestant, ainsi que les influences qui l'y déterminèrent. — Je n'aime guère, non plus, que pour expliquer ses études médicales, on insinue que Grévin aimait l'argent. Il suffit qu'il ait préféré vivre d'une profession, que de la poésie, à la façon, par exemple, de Ronsard. — Lorsqu'il est à Anvers, en 1567, et qu'il y écrit pour Plantin ses curieux et remarquables *Dialogues françois*, il ne sacrifiait pas à la *mode* (p. 52), mais il travaillait évidemment pour gagner le pain de l'exil, et prenait place parmi ces Français, presque tous huguenots, — Véron, Rabot, etc., — qui créèrent alors les manuels de conversation, et, à une époque où l'on voyageait beaucoup, faisaient connaître à l'étranger leur langue, d'une manière rationnelle, scientifique et littéraire. — P. 61, M. P. n'a pas vu que les vers cités comme étant de Grévin, forment la première strophe de la traduction du psaume I, par Clément Marot.

Mais c'est surtout dans l'appréciation des motifs qui séparèrent Grévin de Ronsard et déterminèrent ce dernier à effacer de ses œuvres un nom pour le talent duquel il professait une réelle admiration, que je me sépare de M. Pinvert. D'abord, est-il bien sûr que Grévin soit l'auteur d'une des pièces par lesquelles La Roche-Chandieu et d'autres répondirent — de bonne encre et non moins bonne plume — au fameux « *Discours et ſuyte du Discours sur les misères de ce temps fait par Messire Pierre Ronsard, iadis Poète, et maintenant Prebstre ?* » Cela ne me paraît nullement prouvé.

> Ny les Pasquils aussi, que tu mets en avant,
> Tout cela ne fut onc forgé sur mon enclume
> Ceux le témoigneront, qui ont cogneu ma plume,

écrit Grévin. A quoi son biographe oppose le témoignage... de Ronsard. En bonne justice, cela ne me paraît pas suffisant. Mais cela le serait-il — et le problème vaut la peine d'être résolu — que certes je ne blâmerais pas Grévin d'avoir renvoyé à Ronsard le reproche d'athéisme dont ce dernier accablait ses anciens camarades devenus huguenots. Assurément Ronsard était, en poésie,

le maître de la plupart d'entre eux, mais cela ne l'autorisait nullement à sortir de sa retraite et à les attaquer en se posant en champion immaculé de l'honneur de l'Église catholique, apostolique et romaine laquelle savait, d'ailleurs, se défendre à merveille sans lui. A bon droit lui répliquait-on :

Athée est qui, mentant, maintient la Papauté
De laquelle il se moque et voit la fausseté
. . . .
D'un papiste et de toy la perte est fort diverse
Car il perdroit la messe et toy le revenu,
Il perdroit les moustiers, toy les riches prebendes
Il perdroit les autels, toy les dons et offrandes.
Tu te plains donc toy même, et non la Papauté
Où nul goût tu ne prends que pour l'utilité...
. . . .

Encore un coup, au lieu de leur lancer à la tête une bordée d'injures, Ronsard n'avait qu'à laisser tranquilles ceux de ses amis qui, pour l'amour de la théologie calviniste, comme dit M. Pinvert, affrontaient, soit le bûcher, soit l'exil, et personne, sans doute, ne l'aurait dérangé. Ceci étant dit, — non pour la première fois[1], — nous faisons des vœux pour que ce travail si considérable et si méritoire sur Grévin serve à combler une lacune regrettable dans les histoires de notre littérature française[2].

N. WEISS.

---

1. Voy. les curieux articles de M. Charles Read, sur cette polémique, dans le *Bulletin* de 1888 et 1889.

2. Dans le *Bulletin du Bibliophile* du 15 juillet, M. Léon Dorez, qui avait déjà publié les *Sonnets d'Angleterre et de Flandre*, de Grévin (voy. plus haut, p. 186), donne une curieuse lettre d'un certain Lenormant, second mari de la veuve de Grévin, à Nicolas Lefèvre, ami de J.-A. de Thou, qui fournit, pour la mort de Grévin à Turin, la date du 7 octobre 1570, alors que de Thou écrit, le 5 novembre. — Toutes les œuvres imprimées de Grévin étant fort rares, il est regrettable qu'au lieu de n'imprimer que les variantes ou plutôt les corrections mises par Grévin à son exemplaire imprimé de son théâtre, M. P. n'ait pas réimprimé ce dernier sous la forme définitive que Grévin lui aurait donnée dans une nouvelle édition. Il faut espérer aussi qu'il se trouvera quelqu'un pour réimprimer les *Dialogues* d'après l'unique exemplaire conservé, comme le théâtre corrigé, au musée Plantin à Anvers. Ce sont là des documents du plus haut intérêt pour l'histoire de la langue française.

Un orateur du XVI[e] siècle. François Richardot, évêque d'Arras, par l'abbé Léon Duflot. Arras et Paris, Sueur-Charruey, 1898, xvi-382 pages in-8.

Vers le milieu du xv[e] siècle arrivait à Morey, petite ville du comté de Bourgogne, un Champenois, nommé Richardot, que ses descendants affirmèrent avoir été gentilhomme, mais qui semble bien avoir été de souche très bourgeoise. L'un de ses petits-fils fut le François Richardot qui eut son heure de célébrité parmi les contemporains, comme savant, orateur et controversiste et dont M. l'abbé Duflot vient de nous raconter fort en détail l'histoire.

Né à Morey en 1507, mis fort jeune au couvent des Augustins de Champlitte pour y commencer ses études, il y fut, « contre son vouloir », ainsi qu'il l'a déclaré plus tard lui-même, amené à revêtir l'habit monastique, puis envoyé à Paris y faire sa théologie. Il s'y distingua si bien que ses confrères, les Augustins de Paris, le chargèrent « d'expliquer en des conférences publiques les épîtres de saint Paul ». Le jeune professeur de vingt-deux ans les expliqua-t-il mal ou les expliqua-t-il trop bien? La réponse est d'autant plus difficile que son biographe n'est pas très explicite à cet égard. Ce qui est certain, c'est que, brusquement, les leçons cessèrent, et que Richardot quitta Paris; ce qui est certain aussi, c'est que le Châtelet le mêla à une procédure ouverte pour hérésie contre divers étudiants de l'Université, et qu'un quart de siècle plus tard encore, l'ambassadeur de Philippe II, Simon Renard, appelait l'évêque d'Arras, dans une dépêche à son maître, « un homme d'Église, fugitif de France pour hérésie ». D'autre part, Richardot a toujours protesté contre « l'impudence forcenée » des gens qui voulaient le faire passer pour hérétique, à un moment quelconque de son existence. En tout cas, en quittant Paris, il se rendit à Rome où il obtint du pape d'être relevé de ses vœux monastiques. Il s'y initia aux charmes de la vie italienne, à ceux de l'humanisme toujours encore un peu payen de la cité pontificale, et devint l'aumônier de la célèbre Vittoria Colonna, qui l'emmenait en 1537 à Ferrare. Le rôle que joua Richardot à la cour de Ferrare a trouvé dans son récent biographe un narrateur singulièrement indulgent[1]. Il trouve que le voluptueux cynique, qui avait nom Hercule II, a une « supériorité incontestée » sur sa femme Renée de France, à laquelle « la nature avait departi les grâces avec mesure », et qui « prodiguait ses

1. Cf. *Bull.*, 1887 (XXXVI), 39.

faveurs à des bouffons et à des saltimbanques », alors que le duc « dispensait les siennes avec intelligence », et protégeait les artistes et les poètes, bien qu'il fût « sévère sur les principes religieux ». Renée cependant offrit à son visiteur la place vacante d'aumônier de sa cour, après l'avoir fait prêcher devant elle, et Richardot accepta ce poste. Il réussit même, au dire de M. l'abbé Duflot, « à rapprocher la duchesse de la religion catholique dont Calvin l'avait éloignée », et encourut ainsi « l'inimitié jalouse du réformateur ». En tout cas, s'il plut à la duchesse, il eut le malheur de déplaire au duc, qui le fit tout à coup arrêter et mettre en prison. Il n'en sortit avec un brevet d'orthodoxie qu'en dénonçant à la colère d'Hercule la fidèle amie et compagne de Renée, Anne de Parthenay, et en la livrant ainsi à la colère brutale de son maître. Cette « aventure » — pour le fond réel de la querelle première, nous restons fort mal informés — de Richardot ne fut donc pas seulement « ridicule »; on peut qualifier sa conduite d'odieuse, car même en cédant à la terreur, il commettait une vilenie en dénonçant une femme, qui avait eu le tort unique de se confier à lui. Si l'on peut admettre volontiers qu'il n'a pas « compromis sa foi » à la cour de Ferrare, on n'en peut guère dire autant de son « honneur », quoi qu'en puisse penser son biographe.

Retourné à Champlitte, en 1545, pour y habiter auprès des siens, Richardot ne se renferma pas longtemps dans l'étude, et bientôt nous le voyons prendre une part active à la lutte contre l'hérésie, qui essayait d'envahir la Franche-Comté, et une part plus active encore aux intrigues multiples qui visaient le siège archiépiscopal de Besançon, disputé par plusieurs candidats. M. Duflot nous a donné de nombreux et curieux détails sur le rôle joué par Richardot dans ces querelles religieuses et ces compétitions ecclésiastiques, et sur son intervention pour la promulgation de l'Intérim dans le comté de Montbéliard. Récompensé d'abord par le titre d'évêque de Nicopolis *i. p. i.* et par celui de suffragant du siège de Besançon (1554), il dut quitter la place quand Claude de la Baume prit en main l'administration de l'archevêché (1557); mais Granvelle, qui avait appris à le connaître en Italie et qui appréciait fort cet habile compatriote, le dédommagea provisoirement en le prenant comme suffragant pour son propre diocèse d'Arras, puis le fit désigner comme prédicateur de la cour de Bruxelles. Il en fut bientôt le favori, grâce à ses harangues fleuries et à ses panégyriques dévotieux. Aussi quand Granvelle, devenu cardinal, passa plus tard à l'archevêché de Malines, Richardot devint lui-même titulaire du siège d'Arras en 1561.

Comme évêque, il continua d'écrire et de prêcher; il fit mieux; il créa l'Université de Douai, pour propager à la fois les lettres et les saines doctrines. Son rôle politique fut moins brillant et lui valut des déboires; au commencement des « troubles » des Pays-Bas, il penchait vers la modération; il essaya, par exemple, de sauver la tête d'Egmont, qu'il avait connu d'assez près jadis, et on lui en voulut à Madrid et à Bruxelles. Il était trop souple cependant pour ne pas rentrer bientôt en grâce, mais il eut, à quelques années de là, la mauvaise chance de tomber entre les mains des révoltés, à Malines; son appel à la clémence, quoique mal écouté en 1568, lui valut sans doute le traitement courtois que firent les rebelles à leur prisonnier. Mais toutes ces rudes secousses avaient ébranlé la santé du disert et pacifique orateur; au retour d'un voyage à Bruxelles, où il était allé prononcer un dernier grand discours officiel sur la grâce accordée par Philippe II aux révoltés qui se soumettraient, il tomba malade et mourut à Arras le 26 juillet 1574.

M. l'abbé Duflot a consacré toute la seconde moitié de son volume à l'œuvre littéraire et scientifique de Richardot. Je crains bien que, malgré son enthousiasme sincère, il n'amène pas beaucoup de lecteurs à feuilleter ses écrits de controverse autrefois célèbres, ni ses panégyriques plus célèbres encore, où tous les membres défunts de la maison d'Autriche sont successivement élevés jusqu'aux nues, enguirlandés dans un incroyable fatras d'images empruntées à la mythologie payenne et chrétienne, ni même ses vers latins que prisaient fort les humanistes de son temps. Richardot n'avait pas assez de force créatrice, ni une pensée suffisamment puissante pour qu'on puisse espérer le faire revivre comme penseur ou comme écrivain. Mais la vie de l'homme lui-même est curieuse par maints détails; elle place sous nos yeux une période du XVIe siècle où le schisme n'est pas encore entièrement accompli entre l'Église et l'humanisme, entre les dilettantes de la discussion religieuse et les coryphées des doctrines nouvelles, où les contrastes de la pensée et de la conduite, chez certains individus, offrent encore quelque imprévu, les négociations entre les groupes hostiles quelque chance apparente de réussite, où les *moyenneurs* passent encore, sinon d'un camp à l'autre, du moins le long du front de bandière, pour causer avec l'adversaire et le tâter, sauf à rentrer ensuite prudemment dans le rang. Tout cela ne ressort pas, naturellement, d'une façon aussi nette du livre de M. l'abbé Duflot; aussi serait-ce trop demander à la biographie d'un évêque écrite par un prêtre; mais une plume plus libre de ses allures, plus indifférente aux querelles religieuses

du passé et du présent, caractériserait sans doute d'une façon approchante les variations et l'attitude de l'ex-augustin de Champlitte et de l'aumônier de la cour de Ferrare, sinon celle de l'évêque d'Arras.

REUSS.

Les derniers pasteurs du Désert (*Fr. Benezet, Molines* dit *Fléchier, E. Tessier, Gal-Pomaret*), par D. BENOÎT.

Le pasteur Daniel Benoît est devenu l'historien des derniers prédicants du Désert. Après avoir écrit la vie de Louis Ranc, de Jacques Roger, de Desubas, des frères Gibert, de François Roux, il retrace en des pages éloquentes et émues la carrière de *Trois Prédicateurs sous la Croix*[1].

Voici d'abord *François* BENEZET qui, sous le pseudonyme de *La Treille*, s'enrôle dans la vaillante phalange du Désert et évangélise le Languedoc. Au mois de janvier 1752, il est arrêté près du Vigan. Interrogé, il répond que, non seulement il a prêché, mais qu'il a « accompli toutes les autres fonctions du saint ministère dont il était capable ». Averti de cette capture, le cruel comte de Saint-Florentin regrette que Paul Rabaut soit encore en liberté, mais il ajoute aussitôt : « Ce sera toujours un grand bien si l'exécution de Benezet intimide les ministres au point de les faire sortir tous de la province. » Le gouvernement désire par un exemple terroriser les populations huguenotes; aussi, par jugement du 25 mars 1752, Benezet est condamné « à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera dressée sur la place de l'Esplanade de Montpellier ». Le condamné marcha au supplice avec un admirable courage, chantant un psaume et demandant à Dieu de recevoir son esprit.

Toute différente fut la conduite d'un autre prédicant, MOLINES, dit *Fléchier*, qui, arrêté le 17 mars 1752 à Marsillargues, consentit, pour avoir la vie sauve, à abjurer sa foi, osant dans son interrogatoire affirmer que c'était par « motif de conviction qu'il avait consenti à devenir catholique » et poussant la duplicité jusqu'à dénoncer l'organisation des Églises protestantes du Languedoc en indiquant le nombre des ministres de cette province. Cette chute honteuse ne fut pas définitive : vingt-trois ans après cette abjuration, Molines se présentait devant le consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdan, con-

1. *Trois Prédicateurs sous la Croix au* XVIIIe *siècle*, par Daniel Benoît. Toulouse, Société des livres religieux, 1 volume in-12, 1898.

fessait l'énorme péché dont il s'était rendu coupable, suppliant la vénérable compagnie d'avoir compassion de son état et de le recevoir au nombre des membres de son troupeau. Il obtint son pardon et eut même la consolation de pouvoir encore prêcher la parole de Dieu.

En retraçant le caractère si beau d'*Etienne* Tessier, M. le pasteur Benoît a voulu faire oublier les défaillances de Molines. Ce vaillant disciple du Christ est arrêté près de Monoblet au mois d'août 1754. Il avait trente-deux ans. Ses réponses à l'intendant de Saint-Priest sont remplies d'audace et de fierté. A cette demande: « Ne connaissez-vous pas les lois du royaume qui interdisent d'exercer les fonctions de ministre ? » il répond : « Sans doute, mais les lois de Dieu me les ordonnaient, et, dans cette alternative, j'ai cru devoir préférer les lois de Dieu à celles des hommes. » Il signait ainsi son arrêt de mort.

Au pied du gibet il refusa les offres des pères jésuites qui l'engageaient à se convertir, il pria son Sauveur de le soutenir jusqu'au bout, s'écriant, dès qu'il aperçut l'instrument de son supplice : « C'est l'échelle mystique de Jacob où il faut passer pour aller dans les cieux. »

Les supplices de ces martyrs, dont le seul crime consistait à rester fidèles à leurs croyances et à leur foi, émurent les philosophes et les savants. Dans leurs écrits ils protestèrent contre l'intolérance et préparèrent le triomphe de la liberté de conscience.

Le pasteur Gal-Pomaret vécut assez longtemps pour voir ces jours heureux où il fut permis aux protestants de devenir légalement des époux et des pères, où le culte public fut autorisé. C'est une figure bien originale et bien sympathique que celle de ce pasteur de Ganges dont MM. Émile Du Cailar et Daniel Benoît se sont fait les biographes[1].

Dès le mois d'août 1748, Gal-Pomaret entre au service des Églises sous la Croix; il n'épargne aucune démarche pour adoucir le sort si cruel de ses coreligionnaires, il s'adresse directement à l'intendant de Montpellier et lui démontre que les huguenots « sont de fidèles sujets du roi, mais qu'ils ne peuvent quitter une religion qui seule peut les rendre heureux ». Il rédige des mémoires qu'il fait remettre au contrôleur général des finances Machault d'Arnouville et au maréchal de Richelieu.

Ces doléances ne furent point entendues; pendant les années 1751

1. *Gal-Pomaret, pasteur de Ganges, son temps, son ministère, ses écrits.* Paris, librairie évangélique, 4, rue Roquépine, 1 vol. in-12, 1899.

et 1752, la persécution se déchaîne plus violente que jamais dans le Languedoc, aussi Pomaret a-t-il fait le sacrifice de sa vie. « Je n'ai pas de plus grand plaisir que celui de concourir au maintien de la Réformation dans un pays où on ne cherche qu'à la détruire[1] », écrit-il à Antoine Court.

Dénoncé, sachant que les officiers du roi connaissent sa retraite, il prend la route de l'exil; après avoir passé quelques mois à Lausanne, il revient au mois de juillet 1755 reprendre dans son ancienne paroisse son poste de péril et d'honneur.

En 1763 le dernier synode national le charge de dresser la table des chapitres de l'Écriture sainte qui seront lus chaque dimanche aux assemblées. Il est également désigné par la province des Basses-Cévennes pour correspondre avec les autres Églises du royaume. Cette fonction délicate lui fait connaître la triste situation dans laquelle se trouve encore placé le protestantisme. Il utilise ses connaissances littéraires, ses réelles qualités d'écrivain et devient le correspondant aimé et apprécié de Jean-Jacques Rousseau, de La Beaumelle et de Voltaire.

Rousseau donne son approbation à la *Lettre à Messieurs les Évêques de France*, dont Pomaret lui a soumis le manuscrit, mais ce philosophe égoïste se refuse à intervenir en faveur de ses coreligionnaires. Voltaire se lance dans la mêlée et obtint la revision des procès des Calas et de Sirven. Le pasteur de Ganges lui exprime en ces termes sa gratitude :

« Quelle différence n'y a-t-il pas entre vous, monsieur, et quantité de nos hommes d'Église ! Ils prêchent le christianisme et ils en foulent la plupart du temps les devoirs. Vous semblez les combattre et cependant vous en faites les œuvres. Aussi ne saurais-je vous dire jusqu'à quel point je vous mets au-dessus d'eux ; et la terre entière sait bien que les bonnes œuvres valent infiniment mieux que les beaux discours, par la raison que les beaux discours trompent souvent, et que les bonnes œuvres ne trompent pas[2]. »

Cette correspondance commencée avec ces illustres savants, Gal-Pomaret la continuera avec Court de Gebelin, avec Paul Rabaut et avec son fils, Rabaut de Saint-Étienne. Nous trouvons dans le volume de MM. Du Cailar et Daniel Benoit, de nombreux fragments de ces importantes lettres. Ils terminent leur récit par des détails circonstanciés sur les dernières années de Gal-Pomaret et s'expriment ainsi : « Le pasteur de Ganges rendit son âme à Dieu le 17 août 1790...

1. 10 décembre 1751.
2. Lettre de Gal-Pomaret à Voltaire, janvier 1772.

Dieu le rappelait à une heure propice. Le pasteur du Désert avait vu se lever l'aurore si impatiemment attendue de la liberté de conscience et de culte qu'il avait préparée par sa fidélité à toute épreuve, et les saturnales sanglantes de la Terreur n'eurent pas le temps d'attrister ses regards. »

Cet ouvrage, élégamment écrit, composé avec art d'après des pièces originales et inédites, conservées pieusement par les descendants de Gal-Pomaret, éclaire d'un jour tout nouveau la vie intérieure des Églises protestantes à la fin du XVIIIe siècle; il prouve que ces humbles pasteurs du Désert furent les véritables fondateurs de la liberté de conscience. La mémoire de ces martyrs doit être honorée par tous ceux qui aiment la France et pensent qu'un peuple n'est grand que s'il conserve dans son cœur le culte passionné de l'impartiale justice et de la vraie liberté.

ARMAND LODS.

CORRESPONDANCE

« **Pebrac** en Auvergne, diosesse de S. Flour », accompagné en note (7 de la page 311) d'un ?, est situé, pas bien loin de Saint-Flour, à quelques kilomètres au sud de Langeac (Haute-Loire, arrondissement de Brioude).

H. LEHR.

Sermons protestants prêchés au Désert. — L'enfilade d'initiales qui terminent le n° 4 des nouveaux sermons signalés par M. E. Arnaud (voy. plus haut p. 332), me semble être le passage de 1 Pierre II, 17 : Rendez Honneur A Tous, Aimez Mes (pour Vos) Frères, Craignez Dieu, Honorez Le Roi, Votre Maître (ou Monarque) Redoutable.

P. FONBRUNE-BERBINAU.

Prédicants inconnus. — **Jean Gaignaire**, sergetier, de Ruffec, en Angoumois, âgé de 38 ans, est poursuivi, devant la prevôté de La Rochelle, le 27 juin 1724, comme « prédicant », ayant tenu des « assemblées illicites » de religionnaires, à Thairé et à Ciré.

DE RICHEMOND.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5643. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Henri Gelin. — **Françoise d'Aubigné**, étude critique, avec une eau-forte de O. de Rochebrune, une plaquette de 72 pages in-16, *Bibliothèque du Mercure poitevin*, Niort, bureaux du « Mercure poitevin », 1899.

Hans Nabholz von Zürich. — **Die Bauernbewegung in der Ostschweiz**, 1524-25. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doctorwürde an der I. Sektion der h. philosophischen Facultät der Universität Zürich; une brochure de 112 pages in-8. Bülach, Druck von H. Graf, 1898.

Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — **Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève,** Introduction. Un volume de clxvii p. in-8, index, Paris, Plon, 1898.

Le même. — **Départements, tome XXXI.** Bibliothèques, du Palais des Arts à Lyon, Briey, Gien, Confolens, Riom, Gaillac, Villeneuve-sur-Lot, Lunel, Montauban, Angers, Niort, Orange, Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Foix, Saint-Mandé, Villefranche-de-Rouergue, Trie-sur-Baise.

Abel Lefranc. — **Le Platonisme et la Littérature en France à l'époque de la Renaissance** (1500-1550). Une brochure de 44 pages in-8, extraite de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 janv. 1896. Paris, Armand Colin, 1896.

Juillerat. — **Noticia sobre a vida e os escritos de Daniel Encontre,** n° 178 apostolado pozitivista do Brazil. Un volume de xxviii-108 pages in-16, orné d'un portrait (Traduzão et notas de Miguel Lemos), Rio de Janeiro, abril de 1898.

5643. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur

